

*Bibliothèque du Parlement*

601/A/88/5

ICDQ

NATIONAL LIBRARY  
CANADA  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

**ANNUAIRE**  
DE  
**L'INSTITUT CANADIEN**  
DE QUÉBEC

1880

N° 7

**SOMMAIRE**

Première administration de Frontenac, par M. T. P. BÉDARD.  
La charité catholique à Québec, par M. ERNEST MYRAND.  
L'Eglise, le progrès et la civilisation par M. l'abbé L. S. BÉGIN.  
Adresse à Mgr C. F. Caseau.  
Réponse.  
Appendice.



**QUÉBEC**  
IMPRIMERIE AUGUSTIN CÔTÉ ET C<sup>ie</sup>  
—  
1880

THE NATIONAL ARCHIVES  
COLLECTION OF THE  
UNITED STATES DEPARTMENT OF THE INTERIOR  
BUREAU OF LAND MANAGEMENT

ANNUAIRE  
DE  
L'INSTITUT CANADIEN  
DE QUÉBEC

1880

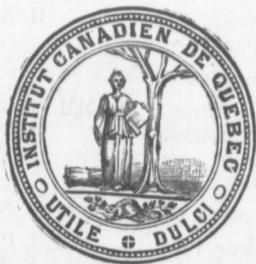
---

N° 7

---

**SOMMAIRE.**

Première administration de Frontenac, par M. T. P. BÉDARD.  
La charité catholique à Québec, par M. ERNEST MYRAND.  
L'Eglise, le progrès et la civilisation par M. l'abbé L. N. BÉGIN.  
Adresse à Mgr C. F. Cazeau.  
Réponse.  
Appendice.



QUÉBEC  
IMPRIMERIE AUGUSTIN COTÉ ET C<sup>ie</sup>

1880

**Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année  
1880-81.**

MM. L. J. C. Fiset.....	Président honoraire.
H. J. J. B. Chouinard.....	Président actif.
H. Adjutor Turcotte, } L. Pamphile LeMay, }	Vice-Présidents.
L. P. Sirois.....	Trésorier.
Dr. T. A. Venner.....	Assistant-trésorier,
J. Frémont.....	Secrétaire-archiviste.
Ernest Myrand, } Thomas Chapais, }	Assistants-sec.-arch.
Alphonse Pouliot.....	Secrétaire-correspondant.
Ph. Malouin, } M. Lachaine, }	Assistants-sec. correspond.
J. P. Tardivel.....	Bibliothécaire.
P. M. A. Genest.....	Curateur du Musée.

**Bureau de Direction.**

Le Président-actif ; les Vice-Présidents ; le Trésorier ; le Secrétaire-archiviste ; le Secrétaire-correspondant ; le Bibliothécaire ; le Curateur du Musée ; Mgr. Cazeau ; M. le Cnré de Québec ; M. l'Abbé Bégin ; Hon. E. J. Flynn ; Hon. Ed. Rémillard ; Hon. Pierre Garneau ; MM. P. J. Jolicœur ; D. J. Montambault ; S. LeSage ; T. LeDroit ; F. E. Hamel ; T. E. Roy ; Dr. A. Vallée ; V. Bélanger ; C. Joncas et Jules Tessier.

**Comités Permanents.**

COMITÉ DE LECTURES ET DE DISCUSSIONS.

MM. D. J. Montambault, Prés.,	MM. Jules Tessier, Sec.,
T. LeDroit.	L. P. LeMay,
Hon. Ed. Rémillard,	H. A. Turcotte,
Alphonse Pouliot.	

COMITÉ DE LA SALLE DE LECTURE.

MM. Thos. E. Roy, Prés.,	MM. C. Joncas, Sec.,
Hon. Ed. Rémillard,	S. LeSage,
F. E. Hamel,	V. Bélanger,
Dr. A. Vallée.	

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

MM. P. J. Jolicœur, Prés.,	MM. J. P. Tardivel, Sec.,
L'abbé L. N. Bégin,	P. M. A. Genest,
Hon. P. Garneau,	L. P. LeJay,
H. A. Turcotte.	

Le Président-actif, le Secrétaire-archiviste et le Trésorier sont de droit membres des trois Comités permanents.

## AVANT-PROPOS.

Les Directeurs de l'Institut Canadien de Québec sont heureux de continuer cette année encore l'œuvre importante de la publication de l'annuaire. Les six numéros qui ont précédé celui-ci, sont, pour ainsi dire, l'histoire de notre société depuis ce que nous aimons à appeler la renaissance de l'Institut. La publication de l'annuaire a contribué dans une large mesure à nous faire connaître au loin : elle a fait ressortir davantage le caractère littéraire de notre société. En publiant les travaux les plus remarquables, nous témoignons notre reconnaissance à la fois au public qui nous encourage, à nos membres si pleins de zèle, et aux collaborateurs distingués que nous trouvons dans nos conférenciers.

Cette année encore nous pouvons offrir à nos membres et au public des œuvres signées par des écrivains connus et appréciés. Notre seul regret c'est de ne pouvoir donner l'hospitalité dans notre annuaire à toutes les conférences.

La reconnaissance que nous avons pour ceux qui nous aident dans l'accomplissement de notre mission, nous fait un devoir de mentionner d'une manière toute spéciale l'encouragement généreux que nous recevons depuis plusieurs années du gouvernement et de la législature de Québec, et les dons magnifiques que nous avons reçus du gouvernement français par l'entremise de l'honorable Hector Fabre et de Monsieur Albert Lefavre, Consul Général de France au Canada.

Nous espérons mériter dans l'avenir la continuation de la même bienveillance et des mêmes faveurs.

Pour répondre à un besoin pressant, les Directeurs de l'Institut vont publier, dans le cours de cet hiver, un catalogue de la bibliothèque, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, en attendant un catalogue raisonné et classifié qui sera fait plus tard.

Voici la liste complète des conférences depuis le dernier annuaire (No. 6).

*Causerie sur les missions du Labrador*, par le R. P. LACASSE, O. M. I., le 17 novembre 1879.

*Première administration de Frontenac*, conférence par M. T. P. BÉDARD, le 11 décembre 1879.

*Les droits de l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse*, conférence par le R. P. DAZÉ, O. M. I., le 18 décembre 1879.

*Histoire de la colonisation du Lac Saint-Jean*, conférence par M. ARTHUR BUIES, à la salle Victoria, le 22 décembre 1879.

*L'Eglise, le progrès et la civilisation*, conférence par M. l'abbé L. N. BÉGIN, T. D., le 5 janvier 1880.

*La Providence divine : accord de cette vérité avec la liberté et l'existence du mal*, conférence par M. l'abbé LAMBERT, le 3 mars 1880.

*Première administration de Frontenac*, conférence par M. T. P. BÉDARD, le 9 mars 1880.

*Le Canada entre le moyen-âge et l'âge moderne*, conférence à la salle Victoria, au bénéfice de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, par M. l'abbé J. A. GINGRAS, le 10 mars 1880.

*Etude historique sur M. de Maisonneuve*, 1<sup>re</sup> partie, conférence par M. H. J. J. B. CHOUINARD, le 22 mars 1880.

*Souvenirs historiques*, conférence par M. P. J. JOLICÉUR, le 29 mars 1880.

*La prochaine fête nationale : appel aux citoyens de Québec*, conférence par l'Honorable A. B. ROUTHIER, J. C. S., à la salle Victoria, au bénéfice de la société Saint-Jean-Baptiste, section Notre-Dame, le 5 avril 1880.

*Esquisse sur la littérature allemande*, conférence par M. A. LEFAIVRE, consul-général de France, le 22 avril 1880.

PREMIÈRE ADMINISTRATION  
DU  
COMTE DE FRONTENAC

(1672-1682)

---

Conférence donnée à l'Institut Canadien de Québec

Le 11 décembre 1879

PAR T. P. BÉDARD

Dans une conférence que j'ai donnée au mois de mars dernier, j'ai esquissé brièvement l'histoire administrative, judiciaire et sociale de la Nouvelle-France, pendant la décade de 1660 à 1670.

Tout en faisant la part du courage et de l'héroïsme déployés par les premiers colons avant cette époque, je considère que ce fut pendant ces dix ans que la colonie française, sous la vigoureuse impulsion de Colbert, admirablement secondé ici par l'intendant Talon, fut établie d'une manière solide et durable, et ce, par les envois de colons, par l'établissement des troupes, par la facilité et l'encouragement qu'il donna à la formation des familles.

Je viens aujourd'hui continuer mon esquisse historique, et j'ai choisi pour sujet la première administration

du comte de Frontenac qui suivit celle du gouverneur Courcelles ; ce dernier ainsi que l'intendant Talon avait demandé son rappel pour cause de mauvaise santé, ce qui fut accordé à tous deux en 1672.

Louis XIV choisit pour succéder à M. Courcelles, dans le gouvernement de la Nouvelle-France, Louis de Buadé, comte de Pallau et Frontenac, mestre de camp du regiment de Normandie, et maréchal de camp dans les armées du roi.

Mais avant de commencer, je ne crois pas déplacé de donner ici quelques détails sur la famille et les antécédents du nouveau gouverneur, et je pense être agréable à la plus charmante partie de cet auditoire nombreux, en parlant un peu de la comtesse sa femme.

On trouve le grand-père de Frontenac, Antoine de Buadé, à la cour de Henri IV, où il est considéré comme un des plus anciens serviteurs du roi, en qualité de conseiller d'Etat. Il semble être dans les faveurs royales, car lorsque Henri IV fut fiancé à Marie de Médicis, il fut chargé par lui de la galante mission d'aller à Florence lui porter le portrait de son royal fiancé.

Plus tard, on voit aussi à la cour le père du comte, Henri de Buadé, qui fut ensuite mestre de camp (colonel) du regiment de Navarre. Dès son enfance, il est l'ami et le compagnon de jeu du fils du roi qui porta le nom de Louis XIII. Tous deux jouent ensemble au soldat avec des mousquets, ensemble ils vont à la chasse, et tuent ensemble leur premier sanglier.

Louis de Buadé, comte de Frontenac, celui qui nous occupe, est né en 1620 ; il eut pour parrain le roi Louis XIII qui lui donna son nom. \*

Dès son enfance il montra un goût prononcé pour la vie de soldat, et embrassa naturellement la carrière des armes. Il fit diverses campagnes où il se distingua tellement qu'à l'âge de 23 ans il était fait colonel du regiment de Normandie, qu'il guida dans les batailles ou

\* C'est dans un journal des plus curieux, malgré la grossièreté du langage, celui du médecin Jean Herouard, qu'on trouve ces détails. Une partie de ce journal a été reproduit dans le "Correspondant," 1875.

il fut plusieurs fois blessé, notamment au siège d'Orbello où il eut un bras de cassé.

Mais l'enivrement des combats n'empêcha pas le vaillant colonel d'être accessible aux sentiments du cœur.

Dans le voisinage de la maison de son père, à Paris, demeurait Charles de la Grange-Trianon sieur de Neuville, il avait une fille unique âgée de seize ans, nommée Anne, laquelle avait pour gouvernante, (car son père était veuf), une de ses parentes, madame de Bouthillier.

Frontenac, entre deux campagnes, s'éprit des charmes de la belle et séduisante Anne de la Grange. Ici je laisse parler le brillant historien Parkman :

“ Madame de Bouthillier, dit-il, s'opposa à l'union des deux jeunes gens, et elle dit à La Grange qu'il pourrait mieux trouver pour sa fille qu'un homme qui n'avait que 20,000 francs de revenu par an. La Grange était un homme faible et versatile, un jour il acquiesçait aux conseils de sa parente, le lendemain il agréait l'amoureux prétendant, et il le traitait comme un gendre futur, portant ses lettres à Anne sa fille; et cependant il finit par lui refuser sa main, ordonnant à sa fille de renoncer à lui, sous peine d'être enfermée dans un couvent.

“ Ni Frontenac, ni son amoureuse n'avaient un caractère pliant. Dans le voisinage se trouvait la petite église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, qui avait, paraît-il, le privilège d'unir les couples sans le consentement de leurs parents.

“ Ce fut là qu'un mercredi d'octobre 1648, nos amoureux furent mariés en présence de quelques-uns des parents de Frontenac. En apprenant cette nouvelle, La Grange devint furieux, mais bientôt sa colère s'apaisa et il s'en suivit une complète réconciliation.”

Cependant le bonheur des époux ne dura pas longtemps. Tous deux étaient doués d'un caractère altier; la comtesse avait en outre un esprit viril et le goût des aventures. La maternité même ne put ramener la bonne harmonie entre eux, et quelque temps après la naissance de son premier et unique enfant, elle alla à la cour, et là elle partagea la bonne comme la mauvaise fortune de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans.

Autant Gaston était faible et pusillanime autant sa

filles, qu'on appelait la grande mademoiselle, était déterminée et avait les instincts guerriers. On connaît ses folles mais vaillantes équipées pendant la Fronde, où elle commanda des partis de frondeurs à Orléans et même à Paris ; et pendant ces campagnes elle eut constamment pour maréchaux de camp les comtesses de Frontenac et de Fiesque.

Au retour de ses campagnes, mademoiselle de Montpensier reparut de nouveau à la cour, encore accompagnée de ses aides-de-camp.

La comtesse de Frontenac était aimable et belle, elle attira l'attention du jeune roi Louis XIV, qui approchait de sa majorité, c'est-à-dire de quatorze ans, et ce fut elle qui lui inspira les premiers sentiments d'amour dont il fut plus tard si prodigue.

Mademoiselle de Montpensier consigne comme suit dans ses mémoires cette inclination enfantine :

“ Avant la majorité du roi, écrit-elle, on fut se promener sept ou huit fois. J'allais à cheval avec le roi et madame de Frontenac m'y suivait. Le roi paraissait prendre grand plaisir à être avec nous, tellement que la reine crut qu'il était amoureux de madame de Frontenac, et là-dessus rompit les parties qui étaient faites, ce qui fâcha le roi au dernier point. Comme on ne lui disait pas les raisons, il offrit à la reine 100 pistoles pour les pauvres, toutes les fois qu'il irait se promener. Quand il vit qu'elle refusait cette offre, il dit : “ Quand je serai le maître, j'irai où je voudrai et ce sera bientôt.”

Ainsi parlait un adolescent qui n'avait pas encore ses quatorze ans ; ce ton volontaire d'un enfant faisait déjà présager ce qu'il devint plus tard, le glorieux autocrate Louis le Grand ou Louis XIV.

Après ces événements, le comte et la comtesse vécurent séparés, mais il faut dire à la louange de la comtesse, que, bien que le cynique Tallement des Reaux et le médisant Saint-Simon, en parlent fréquemment dans leurs écrits, ils ne laissent planer aucun soupçon sur ses mœurs.

Voici ce que ce dernier dit à propos de la nomination du comte au poste de gouverneur de la Nouvelle-France :

“ Sa femme qui n'était rien, et dont le père s'appelait La Grange Trianon, avait été belle et galante, extrêmement du grand monde et du plus recherché. Elle et son

amic, mademoiselle d'Outrelaise, étaient des personnes dont il fallait avoir l'approbation; on les appelait les *Divines*. Un si aimable homme et une femme si merveilleuse ne duraient pas aisément ensemble, aussi le mari n'eut pas de peine à se résoudre d'aller vivre à Québec, plutôt que de mourir de faim ici, en mortel auprès d'une *Divine*."

Ce fut donc le 7 avril 1672, que le comte de Frontenac fut nommé gouverneur-général de la Nouvelle-France. Lors de sa nomination, c'était un homme parfaitement ruiné, dit Saint-Simon, mais il avait pour le recommander ses hautes qualités militaires, et la protection de sa famille, car sa mère qui était une Phelipeaux, était nièce et fille de deux secrétaires d'Etat.

Je ne puis mieux faire que de reproduire ici l'excellent portrait que fait du nouveau gouverneur, le Père Charlevoix : "Celui-ci, dit l'historien, avait le cœur encore plus grand que la naissance, l'esprit vif, pénétrant, ferme, fécond et fort cultivé; mais il était susceptible des plus injustes préventions, et capable de les porter fort loin. Il voulait dominer seul, et il n'est rien qu'il ne fit pour écarter ceux qu'il craignait de trouver en son chemin. Sa valeur et sa capacité étaient égales; personne ne sut mieux prendre, sur les peuples qu'il gouverna, ou avec qui il eut à traiter, cet ascendant si nécessaire pour les retenir dans le devoir et le respect. Il gagna, quand il le voulut, l'amitié des français et de leurs alliés, et jamais général n'a traité ses ennemis avec plus de hauteur et de noblesse.

"Ses vues pour l'agrandissement de la colonie étaient grandes et justes.....mais ses préjugés empêchèrent quelquefois l'exécution des projets qui dépendaient de lui.....Il donna lieu de juger, dans une des plus importantes circonstances de sa vie, que son ambition et le désir de conserver son autorité avaient plus de pouvoir sur lui que le zèle du bien public. C'est qu'il n'est point de vertu qui ne se démente, quand on a laissé prendre le dessus à une passion dominante. Le comte de Frontenac eut pu être un grand prince, si le ciel l'avait placé sur le trône, mais il avait des défauts dangereux, dans un sujet qui n'est pas bien persuadé que la gloire consiste à tout sacrifier pour le service de son souverain, et pour l'utilité publique."

Lorsque le comte de Frontenac arriva à Québec, au commencement de septembre, la colonie était prospère, le pays était en paix avec les indigènes, aussi avait-il reçu instruction d'encourager les habitants dans la culture et le défrichement des terres, le ministre lui recommandait encore de prendre particulièrement soin de les entretenir dans l'exercice et le maniement des armes, afin qu'au cas d'attaque de la part des sauvages, ils pussent suffire à la défense du pays.

Le 17 septembre, il présidait le Conseil Souverain, composé de MM. Damours, de la Tesserie, Dupont de Neuville et de Tilly; M. de Lotbinière était substitut du procureur général, et M. Peuvret de Mesnu, greffier et secrétaire.

Dans son discours d'inauguration, Frontenac exalte en termes pompeux le succès de Louis XIV contre les Hollandais.

“ Vous ne saurez pas plutôt, dit-il, qu'ils sont ses ennemis, que je vous dirai qu'ils sont devenus ses sujets.” Puis il continue, “ c'est par la justice que les Etats les mieux établis se conservent, et ceux qui ne font que de naître ont encore plus de besoin qu'on la rende avec exactitude et célérité. Vous devez, messieurs, appliquer tous vos soins à répondre en cela aux intentions de S. M. Pour moi j'essayerai de vous en donner l'exemple en ne faisant aucune acception de personnes, en protégeant toujours le pauvre et le faible contre ceux qui les voudraient opprimer.”

Après ce discours dont je n'ai donné qu'une partie, il fit prêter serment de fidélité aux conseillers.

Le 23 octobre, suivant l'instruction qu'il en avait reçue, il assembla tous les ordres de la colonie, ou ce qu'on appelait en France les ordres du royaume, dans la chapelle des Jésuites, pour donner, suivant son expression, une forme à ce qui n'en avait pas encore eu. C'était le clergé, la noblesse, les gens de justice et le tiers état ou les représentants du peuple.

Dans sa lettre à Colbert, en date du 2 novembre, Frontenac écrit qu'il a été agréablement trompé en voyant le pays qu'il représente comme plein de ressources de toute sorte que l'on pouvait exploiter avec avantage. Quant à la ville de Québec, elle ne pouvait pas, disait-il

être mieux postée, quand même elle deviendrait un jour la capitale d'un grand empire.

Dans cette même lettre, il y a un passage que je crois devoir citer comme curiosité historique, c'est à propos d'un certain jugement qu'il porte sur l'ordre des Jésuites, au sujet de Rcuer de Villeray, qui sollicitait la charge de procureur-général. On voit par ce passage que non seulement Frontenac était imbu de préjugés contre cet ordre célèbre, même lorsqu'il était en France, mais que, arrivé ici, les ennemis de ces religieux, lesquels avaient tant fait pour le bien spirituel et même temporel de la colonie, avaient réussi à lui communiquer une partie de leurs injustes préventions.

Voici ce passage :

“Villeray passe ici pour un esprit brouillon et qui cherche à mettre la désunion partout, quoique d'ailleurs il ait de l'entendement et du savoir. C'est ce qui a obligé, il y a un an, de l'ôter du Conseil. Il y a encore une autre raison plus forte, c'est qu'il est entièrement dévoué aux Pères Jésuites, et l'on dit même ici communément qu'il est du nombre de ceux qui, sans en porter l'habit, ne laissent pas d'en avoir fait les vœux, c'est pourquoi j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous en avertir, afin que vous vinsiez, au cas où l'on en parlât, si après avoir eu tant de peine à ôter aux Pères Jésuites la connaissance et la direction des affaires de ce pays, il serait à propos de leur ouvrir une porte pour y entrer indirectement.”

En d'autres termes, c'était des prétendus Jésuites en robe courte dont Frontenac voulait parler, erreur grossière dont le savant historien de cet ordre religieux, Crétineau Joli, a fait amplement justice.

Dans le mois de mars 1673, le gouverneur fit des réglemens de police pour la ville de Québec, “comme il n'y a rien de si nécessaire,” dit-il dans le préambule de ces réglemens, “pour la conservation des États que l'ordre et la police, nous avons estimé qu'une des premières choses à laquelle nous devrions travailler était..... de songer à mettre quelque police, et de commencer par la ville de Québec qui est la première du pays, et qu'on doit essayer de rendre digne de la qualité qu'un jour elle portera sans doute, de capitale d'un très-grand empire.”

Comme on le voit, Frontenac croyait fermement

Québec appelé à de hautes destinées; malheureusement ses prédictions ne se sont pas complètement réalisées.

Les règlements de police dont je viens de parler, sont au nombre de trente-un, et l'on dirait plusieurs d'entre eux formulés par nos corporations municipales actuelles.

D'abord il y avait trois échevins, dont le premier, le syndic, devait être juge de police.

Ils faisaient des règlements sur le prix du pain, les marchés, les cabaretiens, l'inspection des poids et mesures, le cordage du bois, etc., etc.

Quand Colbert eut connu l'assemblée des trois ordres, il blâma cette mesure administrative, et rien d'étonnant en cela, puisque Richelieu, avec sa politique de centralisation du pouvoir entre les mains du roi, avait aboli cette coutume, laquelle laissait à la noblesse, au clergé et au tiers-état, un semblant d'immixtion dans les affaires publiques.

“Votré assemblée des habitants, écrivait Colbert à Frontenac, pour prendre serment de fidélité, et la division que vous en avez faite en trois états, peut avoir eu un bon effet dans le moment, mais il est bon de vous faire savoir que vous devez toujours suivre dans le gouvernement du Canada, les formes qui se pratiquent en France, où les rois ont estimé du bien de leur service, de ne point assembler depuis longtemps les états généraux, afin, peut-être, d'abolir cet ancien usage; vous, de votre côté, vous devez très-rarement, ou pour mieux dire jamais, donner cette forme au corps des habitants du pays.”

Il blâma également les règlements de police, et l'élection du syndic. “Sa Majesté m'ordonne de vous dire que vous avez en cela passé les bornes du pouvoir qu'elle vous a donné. D'ailleurs les règlements de police auraient dû être faits par le conseil souverain et non par vous seul. A propos du syndic, vous devez, continue le ministre, à mesure que la colonie prendra de la force, supprimer graduellement l'office de syndic qui présente des requêtes au nom des habitants, car il est bon que chacun parle pour soi et non pas un seul pour tous.”

La correspondance entre le gouvernement et le ministre était active; dans une autre lettre, du même mois de novembre 1673, Frontenac se déchaîne avec violence

contre les Jésuites qu'il accuse de toutes sortes de méfaits, entre autres choses d'abuser du confessional, de s'introduire dans les familles pour en connaître les secrets et les faiblesses, et il signale à la rigueur du ministre un de ces Pères qui avait prêché contre la permission que le conseil avait donnée à tous les français de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages : " J'ai été tenté plusieurs fois, écrit-il, de laisser l'église avec mes gardes, d'interrompre le sermon ; mais je me suis contenté d'en parler au grand vicaire et au supérieur des Jésuites quand tout fut fini, et de dire que j'étais très-surpris de ce que j'avais entendu et de leur demander justice."

Or, il faut noter ici que Mgr. de Laval avait déclaré, après avoir consulté la Sorbonne, que, vu les désordres causés par la traite de l'eau-de-vie, ce commerce était défendu comme une faute grave. J'ajoute de plus, que le ministre, considérant sans doute ces violences comme le résultat d'un zèle exagéré, ne lui répondit jamais à ce sujet.

Au mois de décembre 1673, eut lieu, à Montréal, un événement qui, à cause de ses conséquences, mérite d'être rapporté ici ; mais avant de le raconter, disons un mot du personnage qui en fut le principal acteur, je veux parler de François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal.

Marié à Mademoiselle Marie de Laguide, nièce de l'intendant Talon, ce dernier lui avait fait obtenir le gouvernement de Montréal, et avait obtenu pour lui une commission royale. Ce gouvernement était resté sans titulaire depuis la démission de M. de Maisonneuve, le major Dupuy en ayant rempli les fonctions, en sorte que les habitants de Montréal manifestèrent une grande joie à son arrivée et une plus grande encore à celle de Madame Perrot, qui vint le rejoindre ensuite.

D'abord Perrot n'avait qu'une commission de M. de Bretonvilliers, supérieur des Sulpiciens, lesquels étaient seigneurs de l'Isle de Montréal, et en cette qualité avaient droit de nommer le gouverneur, sous le bon plaisir du roi, mais dès qu'il fut nommé par Louis XIV, il se crut indépendant de tout contrôle, et même au-dessus des ordonnances royales, en sorte qu'il donna libre cours à sa cupidité, en faisant dans l'île Perrot, qui lui

avait été concédée par son oncle, et à Montréal, un trafic de liqueurs et autres choses avec les sauvages, et en s'engageant d'une manière intéressée dans le commerce des coureurs de bois ; deux choses défendues par les édits royaux.

Les désordres causés par le trafic des boissons et le commerce illicite que faisait Perrot étaient connus du public. Quelques-uns des plus anciens et des plus respectables colons de Ville-Marie s'en alarmèrent.

Le 7 janvier 1672, ils s'assemblèrent au nombre de 5, c'était MM. Picotté de Belestre, Vincent de Hautmesnil, Charles Lemoine de Longueuil, Jacques LeBer et Migeon de Bransac, et ils convinrent d'aller lui représenter les désordres que quelques coureurs de bois commettaient journellement, ils ne voulaient pas désigner d'une manière plus précise les agents que Perrot avaient à sa solde.

Arrivés chez Perrot, ils trouvèrent, dit l'abbé Faillon, M. Dollier, supérieur des Sulpiciens, à Montréal, qui les y avaient précédé, peut être pour préparer l'esprit du gouverneur à cette visite. Mais lorsque Perrot eut entendu parler Migeon qui portait la parole pour les autres, il se mit dans une violente colère, s'emporta en paroles blessantes et grossières, comme eut pu le faire l'homme de la lie du peuple le plus brutal, et ajouta en terminant sa diatribe : *Je ne suis pas comme M. de Maisonneuve, je saurai bien vous contenir dans le devoir.* La nuit qui suivit au lieu de lui porter conseil et de calmer son courroux, sembla n'avoir servi au contraire qu'à l'irriter davantage, surtout contre Migeon de Bransac, car le lendemain, 8 janvier, il le fit arrêter de son autorité privée, et le mit en prison pour le punir des observations qu'il avait osé lui faire la veille.

M. Dollier voulut réclamer, mais ce fut en vain, Perrot lui répondit que comme représentant la personne du roi, il n'était obligé de rendre compte de ses actions à personne. M. Dollier insista encore pour que le prisonnier fut libéré, afin qu'il put exercer ses fonctions de juge en l'absence de M. d'Ailleboust. La réponse de Perrot montre la légèreté et tout à la fois les prétentions extravagantes de son esprit, infatué de l'autorité indépendante et souveraine qu'il s'attribuait en vertu de sa commission royale. " Si le ciel venait à tomber, répondit-il, il

y aurait bien des alouettes prises, j'ai droit d'emprisonner toutes sortes de personnes, et même M. d'Ailleboust, juge de ce lieu, s'il vient à s'oublier comme l'a fait M. Migeon."

Cependant Perrot se ravisa sans doute, car Migeon fut élargi quelques jours après. Mais cette conduite tyrannique, cette sottise vanité et cette rapacité ne devaient pas tarder à recevoir leur châtement.

Comme je l'ai déjà dit, une ordonnance royale défendait aux colons d'aller dans la profondeur des bois faire la traite avec les sauvages, ceux qui faisaient ce commerce s'appelaient coureurs de bois. Or, deux de ces coureurs de bois, arrivés d'une course récente, allèrent loger chez M. de Carion, lieutenant. Le juge du lieu, M. D'Ailleboust, informé de leur arrivée, envoia sans délai l'un de ses sergents, nommé Bailly, pour les arrêter; mais M. de Carion, prenant fait et cause pour eux, ne se contenta pas de les faire évader en présence du sergent, il en vint à maltraiter cet officier de justice. Perrot, gouverneur, au lieu de punir de Carion, manda aussitôt le juge, lui reproche d'avoir ainsi envoyé un sergent chez un officier, et le menace de la prison, si, nonobstant tous les ordres qu'il pourra recevoir, même de M. de Frontenac, il se permet à l'avenir des arrestations semblables. M. D'Ailleboust surpris de ce procédé écrit ce qui venait d'avoir lieu à M. de Frontenac, qui dépêcha aussitôt trois de ses gardes avec son lieutenant Bizard pour arrêter de Carion et le conduire à Québec. Bizard l'arrêta en effet, laissa auprès de lui l'un de ses gardes, alla à la maison de Jacques LeBer (père de la pieuse et sainte Jeanne LeBer), où il déposa une lettre de Frontenac pour Perrot, laquelle lui donnait avis de cette arrestation.

A peine Perrot a-t-il été informé de cette arrestation par madame de Carion, qu'il va lui-même à la maison de Jacques LeBer, avec trois ou quatre soldats et un sergent. Là, s'adressant à Bizard, sur lequel un sergent mit la pointe de sa hallebarde, il lui dit transporté de colère : "Qui vous a donc rendu si hardi que de venir arrêter ainsi, sans ma permission, un officier dans mon gouvernement."

L'autre lui ayant présenté la lettre de Frontenac qui lui était adressé, Perrot la prend et la lui jetant au visage

lui dit: rapportez-là à votre maître, et avertissez-le de vous mieux apprendre à une autre fois votre métier. En attendant, je vous fais prisonnier et vous laisse une sentinelle pour vous empêcher de sortir. C'est ainsi que le lieutenant des gardes Bizard se trouva avoir été prisonnier pendant une journée, car le lendemain, Perrot le fit élargir, comprenant qu'il ne pouvait le retenir sans autre motif. Le surlendemain, Bizard, avant de partir pour Québec, eut soin de dresser un procès-verbal de son arrestation et le fit signer par LeBer, La Salle, logé dans la maison de celui-ci, et par un domestique, qui tous avaient été témoins de ce qui venait d'avoir lieu.

Au bout de quatre ou cinq jours, Perrot ayant eu connaissance de ce procès-verbal, dont il craignait avec raison les suites, fit saisir LeBer et pour le punir l'envoya en prison sans aucune forme de procès. Le prisonnier put envoyer à ses frais des hommes à Québec, pour demander justice au comte de Frontenac.

Le 30 janvier 1674, le gouverneur fit nommer par le conseil, de Tilly et Dupont, commissaires pour prendre les informations relatives à ces deux emprisonnements.

On comprend aisément qu'un homme aussi autocrate, aussi irascible que le comte de Frontenac, ne devait pas manquer de vouloir punir d'une manière exemplaire le gouverneur de Montréal pour avoir osé mettre en prison un de ses officiers, dans l'exercice d'un ordre que lui-même, gouverneur général, avait donné. Frontenac chercha donc l'occasion de se saisir adroitement de la personne de Perrot en l'invitant à venir le voir à Québec, et dans ce dessein, il lui écrivit de mettre M. LeBer en liberté et de venir lui rendre compte de sa conduite. Il eut soin en même temps d'écrire à l'ami intime de Perrot, l'abbé de Fénélon, Sulpicien, donnant à entendre à celui-là qu'il désirait terminer à l'amiable le différend survenu entre lui et le gouverneur de Montréal.

Voulant profiter de la bonne volonté que semblait témoigner M. de Frontenac, le gouverneur et l'abbé partirent de Montréal et arrivèrent à Québec le 28 janvier.

Le lendemain dans l'après-midi, Perrot se présenta chez le gouverneur pour le saluer, sans savoir encore qu'il venait de se constituer prisonnier. A peine eut-il le pied dans la chambre de Frontenac, que le lieutenant

des gardes, Bizard, le même qu'il avait fait arrêter à Montréal, l'arrêta à son tour, et après lui avoir fait déposer son épée, le conduisit dans sa chambre et de là au château Saint-Louis, avec défense de le laisser parler à personne.

Le surlendemain, comme on l'a vu, il faisait ordonner une enquête sur la conduite de Perrot et ses arrestations.

L'affaire traîna en langueur, car Frontenac voulait amonceler des charges contre Perrot, et dans l'intervalle il fit arrêter De Brucy qui paraît avoir été l'associé du gouverneur de Montréal, dans le commerce qu'il faisait avec les sauvages. De Brucy fut conduit à Québec, et en passant aux Trois-Rivières il y eut une enquête préliminaire faite contre lui. Les pièces de cette instruction, furent jointes au procès de Perrot, en vertu d'un arrêt du conseil du 14 avril. Mais dès le 10 février, Perrot avait été remplacé dans le gouvernement de Montréal par M. de la Nauiguère, enseigne d'une compagnie d'infanterie. Frontenac, de sa propre autorité, l'avait promu à ce poste important. De plus, craignant apparemment que D'Ailleboust manquât de liberté ou de vigueur pour exercer ses fonctions de juge à Montréal, (comme seigneurs de Montréal, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, c'était les Sulpiciens qui avaient nommé D'Ailleboust juge), Frontenac envoya à Gilles de Boisvinet, avocat au parlement de Paris, une commission de juge; il avait été institué juge aux Trois-Rivières par l'intendant Talon, et il lui donna ordre d'informer contre tous les coureurs de bois dans l'île de Montréal.

Les Sulpiciens protestèrent contre ces nominations qui allaient à l'encontre de leur droit de nommer à ces deux charges. Cependant, Perrot était toujours prisonnier au secret; son procès n'était pas instruit, parce qu'on attendait d'y joindre les pièces du procès de Brucy. Puis vinrent les vacances que le conseil s'accordait au printemps, ce que l'on appelait les vacances pour les semences, en sorte que ce ne fut que le 13 juin que le conseil reprit ses séances, et ce jour même il fut saisi d'une requête de Perrot tendant à accuser le gouverneur et ses conseillers.

« Jo me suis tenu, disait-il dans cette requête à certaine

lettre que le sieur gouverneur avait écrite au sieur abbé de Fénélon.....J'aurais supporté avec toute la modération possible l'enprisonnement injurieux fait de ma personne par le sieur Bizard, et même j'aurais répondu aux sieurs de Tilly et Dupont sur plusieurs demandes, sans prendre d'autres mesures que de ne pas irriter le dit sieur gouverneur qui m'aurait menacé en plusieurs occasions sur ce, qu'étant éloigné de 1200 lieues de la cour, il pouvait faire ce qui lui plaisait, sauf à en répondre sur sa tête, mais j'ai reconnu que le dit sieur gouverneur me voulait perdre et m'ôter mon gouvernement pour y mettre une de ses créatures; j'ai recours à l'autorité des lois et je refuse de reconnaître le gouverneur et les sieurs de son conseil pour mes juges.....J'ai des causes d'accusation contre eux, je leur ai offert de les proposer, ce qu'ils ont rejeté avec colère, particulièrement le sieur de Tilly qui m'a témoigné son aigreur avec un visage rouge et enflammé. Ainsi donc pour nouveau moyen de recusation, je dis que le gouverneur, ayant mis le sieur de la Nanguère (il faut lire de la Naudière), neveu du sieur de Tilly, pour commander dans mon gouvernement, il est aisé de supposer que le dit sieur de Tilly se portera de tout son pouvoir à me perdre, à quoi il inclinera ainsi que le dit sieur Dupont et les dits sieurs du conseil, d'autant plus qu'ils suivront l'inclination du gouverneur qui prétend, selon son bon plaisir, mettre et charger les dit officiers.....J'ai lieu de croire que le gouverneur et les officiers de son conseil, se déporteront de ne plus connaître de cette affaire, et qu'ils s'en rapporteront à ceux commis de par le Roy."

Cette requête fut, le jour même de sa présentation, rejetée avec indignation par le conseil, comme injurieuse au gouverneur et aux conseillers, et défense fut faite à Perrot de recidiver.

Le gouverneur de Montréal resta prisonnier jusqu'à l'automne, le conseil ne voulant pas connaître de son affaire, probablement parce qu'il tenait une commission du roi. Il fut envoyé en France en novembre, et sur les rapports de Frontenac, Louis XIV le fit enfermer à la Bastille où il demeura pendant trois mois.

Nous sommes maintenant arrivés à l'affaire de l'abbé de Fénélon, affaire dont le conseil fut saisi pour la pre-

mière fois le 18 juin 1674, mais pour bien comprendre une certaine allusion faite dans le sermon qui servait de base à la mise en accusation du fougueux abbé, il faut se reporter à l'année 1672, où Frontenac fit bâtir le fort Catarakoui, auquel il donna son nom de fort de Frontenac, et qui est aujourd'hui la ville de Kingston. Cette construction assez considérable, nécessitait de grandes dépenses auxquelles le gouverneur pensait bien que le roi ne pourvoit pas, aussi fit-il bâtir ce fort au moyen de corvées imposées aux habitants de Quebec, Trois-Rivières et Montreal, sous le prétexte que ce fort serait un comptoir du roi pour le commerce des fourrures, mais en réalité, il devait servir à ses propres intérêts, puisqu'ils le loua ensuite à La Salle qui n'était que son agent.

L'abbé de Fénélon, qui n'avait pas comme son frère consanguin, l'évêque de Cambrai, l'auteur du Télémaque, la mansuétude pour partage, se trouva, et avec raison, très-offensé de la duplicité du comte de Frontenac, dans l'affaire de Perrot. Il retourna donc à Montréal, et invité à prêcher le jour de Pâques (1674), dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu qui servait d'église paroissiale, il fit au sujet du gouverneur les allusions suivantes. Parlant de ceux qui sont revêtus de l'autorité temporelle, il dit que : "Le magistrat animé de l'esprit de J.-C. ressus-cité, avait autant d'exactitude à punir les fautes commises contre le service du Prince, quo de facilité à pardonner celles qui attaquaient sa propre personne, qu'il était plein de respect pour les ministres de l'autel et ne les maltraitait pas, lorsque pour s'acquitter de leurs devoirs, ils tâchaient de réconcilier les ennemis et d'établir la paix partout, qu'il ne se faisait pas des créatures qui le louassent, et n'opprimait pas sous des prétextes spécieux les personnes revêtues aussi de l'autorité et qui servent le même Prince, qu'il faisait servir son pouvoir à maintenir l'autorité du monarque, et non à son propre avantage; que regardant les sujets comme ses propres enfants et les traitant en père, il se contentait des gratifications qu'il recevait du Prince, sans troubler le commerce du pays, ni sans maltraiter ceux qui ne le mettaient pas en part de leur bénéfice, qu'enfin il ne vexait point les peuples par des corvées extraordinaires et injustes pour ses

propres intérêts, et en interposant le nom du monarque qui n'entendait pas qu'on les molestât de cette sorte."

De La Salle qui assistait à ce sermon ne manqua pas de faire connaître au comte de Frontenac la substance de ce discours, et le gouverneur irrité le fit assigner par deux fois devant les commissaires nommés dans l'affaire de Perrot, mais comme l'abbé ne comparaisait pas, pour la bonne raison qu'il était revenu à Québec, il fut assigné de nouveau, et parut devant le conseil souverain, ainsi qu'il appert par le procès-verbal suivant que je cite textuellement :

" Le sieur abbé de Fénélon qui attendait à la porte du conseil..... a été mandé pour être ouï sur les faits à lui imposés, et étant entré dans la Chambre a voulu d'abord prendre un siège, ce que voyant le gouverneur lui a remontré qu'il devait être debout..... à quoi, bien loin de satisfaire, le dit sieur abbé s'est assis au bout de la table et a dit qu'il ne voulait pas déroger aux privilèges que le Roi donnait aux Ecclésiastiques qui avaient droit de parler assis et couverts. Sur quoi le gouverneur lui ayant remontré qu'il fallait faire la distinction entre Ecclésiastiques mandés pour avoir des éclaircissements ..... et ceux qui étaient mandés pour crimes dont ils étaient accusés, le sieur de Fénélon lui a répondu, en enfonçant son chapeau sur sa tête et se promenant le long de la chambre, que son prétendu crime, n'était que dans la tête du gouverneur, à quoi le gouverneur lui a pour une troisième fois dit que le conseil ne prétendait point blesser les privilèges des Ecclésiastiques tels qu'ils les avaient en France, mais qu'il ne devait pas lui perdre le respect à la tête du conseil, comme il le faisait. Sur quoi l'abbé de Fénélon, remettant son chapeau qu'il avait ôté, et l'enfonçant et le retroussant tout de nouveau, il a répliqué que le gouverneur ne devait pas perdre aussi le respect qu'il devait à son caractère."

Le conseil ordonna à l'abbé de Fénélon de sortir et en vint à la conclusion de déclarer qu'il devait répondre deux jours après, sous peine de la saisie de son temporel. Il enjoignit au premier huissier Roger de le garder prisonnier à la brasserie, de ne lui permettre de sortir

seulement le dimanche et les jours de fêtes pour aller dire la messe en telle église qu'il lui plairait.

L'abbé de Fénélon demandait à être jugé par l'official qui était le grand vicaire de Mgr. de Laval, M. de Bernières. Celui-ci ne voulut se présenter au conseil, que comme représentant de son évêque, et ayant droit d'occuper la première place après le gouverneur.

La discussion à ce sujet traîna en longueur jusqu'à l'automne où le comte de Frontonac fit embarquer Perrot et l'abbé de Fénélon pour la France.

La résistance de Perrot à l'autorité du gouverneur fut blâmée par le roi. " Pour l'en punir, écrivait Louis XIV, je l'ai fait mettre à la Bastille pour quelque temps, en sorte qu'en retournant dans ce pays-là, non-seulement cette punition le rendra plus circonspect sur ce qui concerne son devoir, mais il servira encore d'exemple pour retenir les autres. Mais, continue-t-il, pour vous instruire de mes sentiments, après avoir donné cette satisfaction à mon autorité, qui a été violée dans votre personne, je vous dirai que, sans une nécessité absolue, vous ne deviez point faire exécuter des ordres dans l'étendue d'un gouvernement particulier, sans en avoir donné part au gouverneur..... J'ai blâmé l'action de l'abbé de Fénélon et je lui ai ordonné de ne plus retourner en Canada, mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire contre lui une procédure criminelle, ou d'obliger les prêtres de Saint-Sulpice qui sont à Montréal, de déposer contre lui. Il fallait le remettre entre les mains de son évêque ou du grand vicaire, pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou l'arrêter et le faire ensuite repasser en France par le premier vaisseau."

Les mœurs se sont-elles ressenties du licenciement des troupes, ou du régiment de Sallières, question à laquelle l'abbé Faillon, a répondu dans l'affirmative, mais c'est une opinion à laquelle je ne puis me ranger, car, si l'on tient compte de l'augmentation extraordinaire de la population qui de 3,215 hommes qu'elle était en 1665, se montait à 7,832 en 1675, la criminalité n'avait pas considérablement augmentée.

Néanmoins, la présence de ces militaires, donna lieu à quelques actes de soldatesque dont je veux citer un exemple.

La Fredière, noveu du colonel de Sallières et major du régiment de Carignan, se trouvait en garnison à Ville-Marie et y commandait aux habitants aussi bien qu'aux soldats (1).

“ Cet homme déjà disgracié au physique par la perte d'un œil, cachait sous cet extérieur repoussant une âme asservie aux passions les plus avilissantes. Au mois de juillet 1670, les habitants de Montréal devaient fournir trois journées de travail pour la construction des redoutes. L'un des colons nommé Claude Jaudoin, charpentier, se présenta pour accomplir l'ordre qui lui était intimé, et après ses trois journées voulut se retirer afin d'aller serrer du blé qui était encore sur sa terre et qui ne pouvait souffrir de retard. La Fredière s'y opposa et abusant de son autorité, le retint malgré lui, prétendant qu'il n'y avait pas à Ville-Marie de plus habile charpentier pour ces sortes d'ouvrages. La Fredière l'obligea de travailler à ces redoutes pendant dix-neuf jours, sans lui donner aucun salaire pour les seize journées, malgré la grande gêne de Jaudoin qui lui était parfaitement connue.

“ Une conduite si dure et si injuste était inspirée à La Fredière par un motif détestable..... Jaudoin avait épousé depuis peu une fille âgée de dix-neuf ans, arrivée tout récemment de France, et La Fredière voulait le garder au travail, afin de le tenir éloigné de sa femme, pour laquelle ce misérable avait conçu la plus infâme passion. Ce que l'on a honte d'écrire, il ne craignait pas d'aller se mettre en embuscade dans les lieux où il prévoyait qu'elle aurait à passer. La farine manquait alors à Ville-Marie, et cet indigne officier osa bien, pour venir à bout de ses desseins pervers, profiter du besoin extrême où se trouvait alors cette jeune femme pour la réduire à manquer elle-même de farine, si elle s'obstinait davantage à se refuser à ses iniques desseins.

“ Ce triste dénouement jeta Jaudoin dans un si violent excès de désespoir, que s'étant d'abord séparé d'avec elle, et étant allé en guerre dans l'expédition contre les Iroquois, il avait formé le dessein de désertir l'armée et de se donner à l'ennemi, ce qu'il eut fait, dit-il lui-même,

(1) L'abbé Faillon.

dans sa déclaration, si Dieu ne l'eut mieux conseillé. Il revint en effet à Montréal, et comme il avait une affection sincère pour sa femme, et qu'il savait tous les combats violents qu'elle avait eu à soutenir, il se remit avec elle et ils furent depuis très unis."

Enfin par d'autres semblables actes, La Frédière s'était fait pendant son séjour à Montréal, une telle réputation d'infamie et de brutalité, que non seulement les femmes l'évitaient et le fuyaient avec horreur, mais que les hommes eux-mêmes le redoutaient, comme un tyran de qui ils avaient tout à craindre.

Je termine par le souvenir d'un événement qui marque dans les fastes de l'histoire de l'Eglise du Canada, je veux parler de l'érection canonique de l'évêché de Québec.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis que Mgr. de Laval était venu en Canada comme missionnaire apostolique. Des négociations interminables avaient eu lieu entre la cour de France et Rome, pour obtenir l'érection de l'évêché de Québec. Louis XIV persistait à vouloir que le titulaire relevât de l'archidiocèse de Rouen ou de celui de Paris, mais, comme le dit si bien l'abbé Ferland, le grand souverain s'occupait du royaume de France, et le Pape Clément X songeait aux intérêts du monde catholique. La petite colonie française grandirait avec le temps ; séparée de la mère-patrie par l'océan, elle pouvait être arrachée à la France par l'Angleterre si puissante déjà en Amérique ; que serait alors devenu l'Eglise de Québec, si elle avait été accoutumée à s'appuyer sur celle de Rouen et à en dépendre ? Mieux valait établir de suite des rapports immédiats entre l'évêque de Québec et le chef suprême de l'Eglise catholique, mieux valait établir des liens qui ne pourraient être brisés ni par le temps ni par la force ; et Québec pouvait ainsi devenir un jour la métropole des diocèses qui seraient tirés de son sein.

La cour de Rome, dans sa suprême sagesse parvint à éviter tous les obstacles, et le 1er octobre 1674, Mgr. de Laval était nommé premier évêque de Québec.

Tout le monde se rappelle la fête commémorative du deuxième centenaire de cet événement, fête dont la pompe et l'éclat n'avaient jamais eu de parallèle en Amérique, et dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui en furent témoins. Depuis ces

deux siècles écoulés, l'Eglise de Québec a grandi s'est développé, et soixante-trois rameaux détachés de ce tronc vigoureux attestent sa vitalité, et témoignent de la force d'expansion de l'Eglise catholique, tant pour le passé que pour l'avenir.

## DEUXIÈME CONFÉRENCE

Le 9 mars 1880

Dans la dernière conférence, nous avons vu que le comte de Frontenac avait été blâmé pour avoir voulu faire subir un procès à l'abbé de Fénélon, devant le conseil souverain. Dans la même lettre, qui est en date du 22 avril 1675, le roi faisait encore d'autres reproches au gouverneur. " On dit ici, lui écrivait-il, que vous ne voulez pas permettre que les ecclésiastiques pussent vaquer à leurs missions et à leurs fonctions, ni sortir des lieux de leur demeure sans passeport, même pour aller de Montréal à Québec, que vous les fassiez venir souvent pour des causes très-légères, que vous interceptiez leurs lettres, et ne leurs laissiez point la liberté d'écrire, que vous n'aviez pas voulu laisser repasser en France un valet de M. l'abbé d'Urfé avec son maître, ni permettre que le grand vicaire de l'évêque de Petrée prit sa place au conseil souverain, suivant le règlement du mois d'avril 1663. Si une partie de ces choses ou le tout est véritable (Frontenac dans sa correspondance ultérieure n'en a jamais contesté la vérité), vous devez vous en corriger, et pour cela faire exécuter le règlement du conseil, tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire; laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et servir par tout le Canada sans les obliger à prendre aucun passeport.....Je désire que vous oubliiez tout ce qui a eu lieu. Travaillez donc avec soin à réunir à vous tous les esprits que ces différends peuvent avoir divisés, et faites en sorte que chacun travaille avec paix, amitié et concorde au bien qu'il doit produire. "

Mais non content de donner au comte de Frontenac ces conseils de modération, le roi en vint à la résolution d'envoyer en la Nouvelle-France un intendant, car il n'y en avait pas eu depuis Talon, qui était parti en 1672, afin de contrebalancer le pouvoir et l'influence du gouverneur, et de mettre un frein à ses emportements. Il choisit pour remplir cette charge Jacques Duchesneau, lequel, d'après ce qu'on lit dans sa commission, avait été président des trésoriers de la généralité de Tours, et s'était acquitté de ses fonctions à l'entière satisfaction de ses supérieurs ; ses instructions et ses pouvoirs sont à peu près les mêmes que ceux donnés à l'intendant Talon, il est intitulé lui aussi intendant de justice, police et finances, et en cette qualité il doit présider au conseil en l'absence du gouverneur, voir à ce que la justice soit bien administrée, juger seul et en dernier ressort en matière civile ; enfin il avait la direction des travaux de fortifications, et la distribution des derniers, vivres et munitions.

Des arrangements administratifs avaient été faits en 1674, par la cour de France, pour rentrer dans les droits qu'elle avait cédés en 1664 à la compagnie des Indes occidentales, savoir, du droit exclusif de faire le commerce dans les possessions françaises en Amérique et en Afrique. D'après le rapport des commissaires nommés par la France et l'Angleterre, il appert que cette compagnie avait mis dans l'entreprise 3,529,000 livres ; les commissaires croyaient qu'en déduisant leurs profits il leur était dû la somme de 1,297,185 livres que le roi leur remboursa, et toutes les terres concédées à la compagnie furent réunies au domaine royal.

En 1675, il se passa au conseil souverain une affaire qui mit encore une fois aux prises l'autorité civile et l'autorité religieuse ; mais pour bien la comprendre, il faut savoir que le 26 mars de la même année, le conseil avait passé une ordonnance par laquelle il était enjoint aux marguilliers de rendre certains honneurs aux officiers de justice ; les habitants de Lauzon s'étaient opposés par la violence à la publication et affiche de cette ordonnance ; il s'en était suivi une bagarre, l'huissier Genable, chargé de la publication de l'ordonnance, avait dressé procès-verbal, et sur la déposition de Guillaume

Couturo, juge sénéchal et capitaine de la seigneurie de la côte de Lauzon, un nommé Maré, qui avait été arrêté, emprisonné à Québec, et M. Thomas Morel, prêtre, exerçant les fonctions curiales à la côte de Lauzon, avaient été assignés à comparaître comme impliqué lui aussi dans cette affaire; par un déclinatoire il recusa le conseil comme son juge, et prétendit devoir être renvoyé devant le grand vicaire Henry de Bernières qu'il disait être déjà saisi de l'affaire. Le conseil rejeta son déclinatoire et lui ordonna de comparaître devant Peyras, conseiller commissaire, nommé pour s'enquérir de cette affaire, enjoignant au sieur de Bernières, de l'y obliger et même de remettre au greffe du conseil les interrogatoires et informations par lui faites.

Ceci se passait le 27 mai; le 15 juin suivant, grande délibération au conseil, chacun émet son opinion séparément sur le refus de MM. Morel et de Bernières d'obéir, et ces opinions sont consignées par écrit, M. de Peyras veut qu'on blâme le procureur-général de ses tendances cléricales, " attendu, dit-il, l'uniformité qui paraît être entre ses conclusions et les réponses des ecclésiastiques." M. de Tilly veut que M. Morel soit réassigné à comparaître dans trois jours; à cet avis se rangent les plus exaltés, entre autres le gouverneur et de Peyras, et ordre est donné en conséquence.

Cinq jours après, voyant que le curé Morel ne comparait pas, il fut d'abord ordonné à Romain Bécquet, greffier de l'officialité prétendue, de rapporter au greffe les pièces de l'information faite par M. de Bernières; quand à M. Morel, ordre fut donné de l'arrêter, les huis-siers devant pour cela observer les instructions suivantes: " Il leur est ordonné de se transporter au Séminaire de Québec, lieu de sa résidence, de lui faire commandement de les suivre, et s'il obéit de le conduire avec moins de scandale que faire se pourra, dans une chambre du château, afin qu'il soit en lieu plus décent que les prisons. Si le dit sieur Morel refuse d'obéir, ils dresseront procès-verbal; s'il ne se présente pas et qu'on dise qu'il soit absent, ils demanderont de faire perquisition au Séminaire, et si on leur refuse cette demande, ils dresseront procès-verbal.

M. Morel se trouvait au Séminaire; il fut arrêté et

conduit au château Saint-Louis, c'est alors qu'intervint M. Dudouyt, prêtre du Séminaire qui, prenant le titre de promoteur de l'officialité, demanda que M. Morel fut rendu à son juge ecclésiastique, " avec les informations et autres procédures faites par le sieur de Peyras, pour être, s'il y a cas privilégié, par le juge ecclésiastique et le sieur de Peyras, procédé conjointement par le tribunal ecclésiastique à l'instruction encommencée." Cette demande fut rejetée mais le conseil tint compte de la qualité de promoteur de l'officialité que prenait M. Dudouyt, et le 1er juillet, il rendait un arrêt enjoignant aux sieurs de Bernières et Dudouyt de remettre au greffe les titres de leur prétendue juridiction ecclésiastique, ce qu'ils firent, et après la production de leurs titres il fut surcis à prononcer sur ces titres, et M. Thomas Morel, qui s'était opposé avec plusieurs de ses paroissiens à la publication de l'ordonnance sur les honneurs à rendre aux officiers de justice dans les églises, fut rendu à la liberté sur la caution de MM. de Bernières et Dudouyt.

Mgr. de Laval était arrivé à Québec en 1675 avec M. Duchesneau, après avoir réussi à obtenir le titre d'évêque, comme on l'a vu, et avoir uni son séminaire à celui des Missions étrangères de Paris, union qui fut confirmée par le roi par ses lettres patentes du mois d'avril 1676. Voyant que, malgré les ordres donnés par la cour et les soins du clergé, la traite de l'eau-de-vie continuait toujours et avec des résultats désastreux pour les sauvages, le digne prélat envoya en France un de ses grands vicaires, M. Dudouyt, pour obtenir le renouvellement des défenses à ce sujet (1). M. Duchesneau écrivit en même temps à Colbert, dit l'abbé Ferland, pour appuyer le sentiment de l'évêque, du clergé séculier et des missionnaires qui se plaignaient unanimement des désordres causés par le mépris des règlements sur cette matière.

On avait réussi à persuader le conseil du roi que ce commerce était nécessaire pour retenir les naturels du pays; que les abus étaient bien moindres que ne les

(1) On trouve au séminaire la lettre de M. Dudouyt dans laquelle il rend compte de son entrevue avec Colbert. Cette lettre est longue, mais elle mérite d'être publiée à cause des curieux détails qu'il donne sur le caractère du grand homme d'Etat.

représentaient les ecclésiastiques qui se servaient de ce prétexte pour soutenir leur autorité et étendre leur domination sur les consciences ; car le 18 mai 1677, il écrivait à l'intendant : " Je vois, M. le comte de Frontenac, de l'avis que le commerce des boissons qu'on appelle en ce pays-là enivrantes, avec les sauvages, ne cause point les grands et effroyables maux sur lesquels Mgr. de Québec fait un cas réservé, et même qu'il est nécessaire pour le commerce, et je vous vois d'un sentiment contraire au sien. Sur cette matière, avant que de vous ranger au sentiment de M. l'Évêque, vous devriez vous informer fort exactement du nombre des meurtres, d'assassinats, d'incendies et d'autres excès causés par l'eau-de-vie, et m'en envoyer la preuve. En cas que ces faits eussent été constatés, Sa Majesté aurait fait une très-sévère et très-vigoureuse défense à tous ses sujets de faire ce trafic, mais au défaut de cette preuve, et voyant de plus le contraire par le témoignage et le rapport de ceux qui ont été le plus longtemps dans ce pays, il n'est pas juste et la police générale d'un Etat résiste en cela aux sentiments d'un évêque qui pour empêcher les abus que quelque petit nombre de particuliers peuvent faire d'une chose qui est bonne en soi, veut abolir le commerce d'une denrée qui sert beaucoup à attirer le commerce et les sauvages mêmes parmi les chrétiens orthodoxes."

Colbert allait plus loin encore, il prétendait que dans la Nouvelle-Angleterre il y avait liberté de commerce de boissons, les Anglais et Hollendais attiraient chez eux les sauvages au moyen de ce trafic, et leur faisaient changer de religion en les gagnant au protestantisme, et que, sous ces circonstances, pour éviter ces apostasies, il fallait permettre la traite des boissons. Mais ainsi que me l'écrivait Mgr. Taschereau, ce raisonnement insidieux tombe à plat devant le principe élémentaire de la morale chrétienne, qu'il n'est pas permis de commettre le mal pour éviter un plus grand mal. Et notons que Mgr. de Laval avait encore une fois consulté les théologiens de la Sorbonne ; les conclusions de cette consultation, qui est datée du 8 mars 1675, allaient à dire que l'évêque pouvait et même était obligé en conscience de s'opposer à ce commerce en prenant les moyens qu'il

avait en mains, comme par exemple, en faire un cas réservé. Cette consultation fut communiquée au roi, et le 18 mai 1677, Colbert écrivait au comte de Frontenac : “ Monsieur l'évêque de Québec m'a fait remettre ici par son grand vicaire une consultation qu'il a faite en Sorbonne ; l'intention de Sa Majesté est que si tous les faits contenus en cette consultation sont véritables en général .....il est juste que vous preniez les moyens d'empêcher qu'on ne porte aux sauvages de ces boissons ; mais si ces désordres sont seulement commis par quelques particuliers et que les sauvages soient seulement un peu plus sujets à s'ennivrer que les Allemands et ici on rance les Bretons, Sa Majesté veut que vous employez son autorité pour empêcher. ....que l'épiscopat n'entreprene rien au dehors de l'Eglise, en une matière qui est purement civile.”

Le roi voulant se renseigner parfaitement ordonna au comte de Frontenac de choisir dans la colonie vingt-quatre personnes qui seraient chargés d'examiner les inconvénients de la traite de l'eau-de-vie, mais ceux qui furent appelés à cette assemblée étaient engagés dans le commerce avec les sauvages, aussi la plupart se déclarèrent en faveur de la liberté du trafic de l'eau-de-vie, sous le prétexte que les Hollandais, en donnant des boissons aux Iroquois attireraient le commerce des castors à Orange et à Manathe, (Albany et New-York). Quelques-uns des membres qui s'opposaient à ce trafic firent valoir des raisons d'un ordre plus relevé, dit l'abbé Ferland : “ Le sieur Bourdon de Dombourg présenta en peu de mots un résumé des arguments apportés au soutien de l'opinion de ce derniers.” Si la traite des boissons enivrantes est défendue, dit-il, les sauvages vivront en paix, on ne réussira pas à attraper leurs pelleteries pour un peu de boisson. “ Puis M. Ferland cite le reste de la déclaration de M. de Dombourg, qui dit : ” Au contraire, si la traite est permise, le pays déchoira, bien loin d'augmenter ; Dieu sera très-mal servi, parce que les sauvages ne boivent que pour s'cnivrer, et lorsqu'ils sont ivres, ils commettent beaucoup de crimes et d'incestes ; les enfants tuent leur pères, violent leurs sœurs, les mères tuent leurs enfants, et les femmes se prostituent pour quelques verres d'eau-de-vie. Si la liberté de cette traite est accordée, les coureurs de

bois se multiplieront, et pour quelques sous d'eau-de-vie enlèveront aux sauvages pour six ou sept francs de castor. On sait que les sauvages, lorsqu'ils ont bu, vendent ce qu'il ont, et donnent quelque fois un fusil pour un demi-septier (demiard) d'eau-de-vie. Non content de réclamer les droits de la morale outragée, par son envoyé, Mgr. de Laval se rendit encore en France pour soutenir par des preuves les faits allégués dans son mémoire. Louis XIV fit examiner la question par son confesseur le Père La Chaise, et par l'archevêque de Paris, et de concert avec Mgr. de Laval, ils furent d'avis que le roi devait défendre très-sévèrement aux Français de porter des boissons enivrantes dans les bois et dans les habitations des sauvages ; un édit fut rédigé en conséquence et envoyé au gouverneur pour sa publication.

Si j'ai parlé un peu longuement de cette question, c'est que des historiens peu scrupuleux ont représenté Mgr. de Laval comme voulant interposer son autorité contre celle de l'autorité civile, tandis qu'il ne travaillait en réalité que pour le bien-être des sauvages et le salut de leurs âmes. J'ai vu à ce sujet les témoignages de Charles Lemoine, de Du Lhut et autres, et les scènes d'horreur et de crimes qu'ils racontent, comme étant la conséquence de l'abus de l'eau-de-vie parmi les sauvages, sont épouvantables, ce sont des scènes d'enfer, à faire dresser les cheveux.

Pendant que les négociations relatives à la traite de l'eau-de-vie se poursuivaient en France, les choses se gâtaient ici entre les deux représentants de l'autorité, le gouverneur et l'intendant.

Comme on a pu le voir, Frontenac avait un caractère altier et dominateur ; de son côté Duchesneau était prétentieux, il voulait être traité sur un pied d'égalité avec le gouverneur, surtout par rapport aux honneurs.

La première querelle qui eut lieu entre le comte de Frontenac et l'intendant Duchesneau, fut par rapport aux honneurs à rendre dans les églises à ces deux hauts fonctionnaires. Voici comment M. Parkman parle de cette première difficulté, et les citations de la correspondance qui eut lieu sur cette question :

“ La question en litige alors était celle des honneurs et de la préséance dans les églises et aux cérémonies reli-

gieuses, matière d'une importance assez considérable sous le règne des Bourbons. Colbert intervint et ordonna à Duchesneau de traiter Frontenac avec la déférence convenable, tandis qu'en même temps il exhortait Frontenac à vivre en harmonie avec l'intendant. La dispute continua jusqu'à ce qu'enfin le roi perdit patience.

“ Dans tout mon royaume, écrit-il au gouverneur, je n'entends pas parler d'autant de difficulté à ce sujet (les honneurs ecclésiastiques) qu'il en existe dans l'Eglise de Québec.” Et il l'engage à se conformer à la pratique établie dans la ville d'Amiens et à ne rien exiger de plus, “ attendu, continue-t-il, que vous devez être satisfait d'être le représentant de ma personne, dans un pays où je vous ai placé pour commander.”

De son côté, Colbert réprimandait l'intendant: “ On a mis en mes mains, écrit-il, un mémoire touchant divers honneurs ecclésiastiques, d'où il appert d'une grande prétention de votre part et de celle de l'évêque de Québec en votre faveur, celle d'établir l'égalité entre le gouverneur et vous. Je pense que je vous en ai déjà assez dit pour vous apprendre à vous connaître vous-même, et pour comprendre la différence qu'il y a entre un gouverneur et un intendant.”

En vertu d'un édit royal du 5 juin 1675, confirmant et réglant l'établissement du conseil souverain du Canada, le roi prenait sur lui la nomination des conseillers, et réglait l'ordre des préséances. Les conseillers nommés par le roi furent au nombre de sept au lieu de cinq qu'il y avait auparavant; c'était MM. Louis Rouer de Villeray, Charles le Gardeur de Tilly, Mathieu Damours, Nicolas Dupont, René-Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peras et Charles Denis de Vitré; Joseph Ruette d'Auteuil était procureur-général, et Gilles Ragecot, greffier, mais ce dernier fut nommé par un malentendu, c'était Peuvret de Mesnu qui avait été recommandé et qui fut nommé l'année suivante.

Par ce même édit, le roi ordonne que, bien que l'intendant ait la troisième place comme président du conseil, le gouverneur et l'évêque ayant les deux premières, il doit demander les avis, recueillir les voix, prononcer les arrêts, et avoir en un mot les mêmes fonctions que les premiers présidents des cours en France.

Or au mois de janvier 1679, il s'éleva entre le gouverneur et l'intendant, dit Ferland, une discussion sur les intitulations insérées dans les procès-verbaux des assemblées du conseil souverain. M. de Frontenac exigeait qu'on lui donnât le titre de chef et *président* du Conseil; M. Duchesneau chargé d'exercer les fonctions de président, ne regardait le gouverneur que comme chef du conseil. Le sieur de Peuvret, greffier, reçut de M. de Frontenac l'ordre de changer la formule adoptée depuis l'arrivée de M. Duchesneau; ce dernier s'y opposa. Au mois de mars suivant, sur la proposition du procureur-général d'Auteuil, le conseil députa deux de ses membres, afin d'engager MM. de Frontenac et Duchesneau à laisser de côté leurs prétentions respectives jusqu'à ce que le roi eut décidé la question. L'intendant consentit à cet arrangement, mais le gouverneur ne voulut entendre aucun accommodement, et il donna ordre au greffier, au nom du roi, de le qualifier à l'avenir de chef et président du conseil dans toutes les intitulations des assemblées où il assistera, il ne l'empêchait pas cependant de donner à l'intendant la qualité de *président*. Le collègue suivant eut lieu :

L'INTENDANT.—J'ai lieu de m'étonner que le gouverneur n'acquiesce pas à deux arrêts du conseil et qu'il ne se serve de son autorité que pour mépriser les prières qu'on lui fait par les dits arrêts et en empêcher l'exécution, s'il est ordonné au conseil d'obéir au gouverneur, ce n'est qu'au cas de guerre et pour le salut du pays, vouloir se servir de son autorité, c'est faire violence au conseil, détruire entièrement la justice et violer les ordres du roi contenus dans l'édit de 1675. C'est pourquoi je m'oppose à ce que le gouverneur vient d'ordonner; je demande l'exécution des arrêts avec défense au greffier de rien écrire sur le registre, sans l'ordre exprès du conseil, à peine d'interdiction de sa charge.

LE GOUVERNEUR.—Ce que vous venez de dire ne tend qu'à exciter le trouble dans un pays où vous êtes obligé de conserver la paix, et à anéantir dans tous les esprits l'autorité que le roi m'a mise en main. Je me réserve de rendre compte de votre conduite au roi, et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit.

Du 27 mars au 3 juillet, le temps se passa en discus-

sion oisense, le gouverneur et l'intendant persistant toujours dans leurs prétentions. Le 3 juillet 1679, l'intendant consentit à se retirer du conseil, mais en donnant au greffier l'ordre de ne rien écrire de ce que voulait le gouverneur. Ce dernier lui donna un contre ordre, en priant l'intendant de demander au conseil de travailler aux affaires des particuliers, et qu'à son refus, il allait assumer ses fonctions.

L'INTENDANT.—Je parle seulement au conseil et non pas à vous ; quand il aura opiné sur les réquisitoires du procureur-général, je ferai ce que je dois.

LE GOUVERNEUR.—En ôtant son chapeau, réitère sa demande à l'intendant, ce dernier garde son chapeau, et lui dit en branlant la tête d'une manière menaçante qu'il n'avait rien à lui dire.

LE GOUVERNEUR.—Je suis fâché de voir la désobéissance générale de la compagnie, il n'y a que Sa Majesté qui puisse apporter le remède à un si grand désordre. Cependant j'aviserai aux moyens les plus convenables pour conserver et maintenir l'autorité que Sa Majesté m'a remise entre les mains.

Ce fut le lendemain de cette séance orageuse que le comte de Frontenac, voulant, sans doute, imiter son royal maître qui exilait dans leurs terres ceux qui avaient encouru sa disgrâce, exila de la ville de Québec deux conseillers et le procureur-général.

Au sieur de Villeray, il donna l'ordre de se retirer à l'île d'Orléans, chez le comte de Saint-Laurent, au sieur de Tilly, de s'en aller demeurer à Beauport, chez le sieur de Saint-Denis, et au procureur-général, de s'en aller résider à sa terre à Monceaux, située à Sillery, et ce, deux fois vingt-quatre heures après avoir reçu ses ordres. Ils devaient y attendre l'ordre de passer en France, pour rendre compte au roi de leur conduite, défense leur était faite de venir à la ville de Québec. Le 5 juillet, le conseil se tint à Monceaux, deux conseillers, Damours et de la Martinières, furent députés vers le gouverneur, pour lui demander de révoquer ses ordres concernant de Tilly, de Villeray et du procureur-général D'auteuil, mais il ne voulut rien entendre.

Cette état de chose dura jusqu'au 16 octobre de la même année ; à cette date le conseil, moins les trois exilés,

adopta une résolution par laquelle il était dit que le gouverneur et l'intendant seraient priés d'avoir pour agréable, que personne ne fut nommé dans l'entête des procès-verbaux du conseil, mais que le greffier mettrait seulement "le Conseil assemblé," en mentionnant les noms des absents ; tous deux y consentirent, les conseillers et le procureur-général furent rappelés, le conseil se mit à l'œuvre pour expédier les affaires qui avaient souffert de ces retards et de ces querelles, et tout parut rentrer dans l'ordre.

Le procureur général D'auveuil déjà malade s'en vint mourir à l'Hotel-Dieu le 17 novembre, "accablé, comme il l'écrivait au ministre," des chagrins et des incommodités de son exil.

Mais de Villeray, qui, par deux fois avait encouru la disgrâce des gouverneurs ne voulut pas laisser là l'affaire, et il passa en France pour exp'iquer sa conduite au ministre. Il trouva des protecteurs dévoués qui firent valoir sa cause ou plutôt celle du Canada qui se trouvait déchiré par les dissensions des chefs de la colonie. Dans l'été de 1680, M. de Villeray fut envoyé à Québec par le ministre, et sur un ordre de Louis XIV rétabli dans ses fonctions de conseiller. Il était porteur de lettres fort sévères adressées à M. de Frontenac "Tous les corps et presque tous les particuliers, écrivait le roi, se plaignent avec des circonstances si claires, que je ne puis douter de beaucoup de mauvais traitements, qui sont entièrement contraires à la modération que vous devez avoir. Vous avez voulu que dans les registres du Conseil Souverain, vous fussiez qualifié de chef et *président* de ce Conseil, ce qui est entièrement contraire à mon édit concernant cet établissement, en date du 5 juin 1675 ; et je suis d'autant plus surpris de cette prétention, que je suis assuré qu'il n'y a que vous dans mon royaume qui étant honoré du titre de gouverneur et lieutenant général dans un pays, eut désiré d'être qualifié chef et président d'un Conseil pareil à celui du Canada. Je désire donc que vous abandonniez cette prétention mal fondée, et que vous vous contentiez du titre de gouverneur et mon lieutenant-général..... Au surplus, l'abus que vous avez fait de l'autorité que je vous ai commise, en exilant deux conseillers et le

procurour-général pour une cause aussi légère que celle-là ne me plait guère, et n'était l'assurance précise que vos amis m'ont donnée que vous agiriez avec plus de modération à l'avenir, j'aurais pris la résolution de vous faire revenir."

Mais la verte leçon donnée par le roi au comte de Frontenac ne lui profita guère, car l'année suivante il recommença ses plaintes contre de Villeray et le jeune D'Auteuil qui avait succédé à son père comme procurour-général, bien qu'il n'eut pas l'âge de majorité, qui était alors de vingt-cinq ans. Sa haine contre Duchesneau se manifesta par des voies de faits contre son fils, jeune homme de quinze à seize ans, et voici ce qui y donna lieu.

Par une belle après-midi du mois de mars 1681, le jeune Duchesneau était assis sur la palissade qu'il y avait le long de la côte de la Basse-Ville, en compagnie d'un domestique du nom de Vaultier. Le jeune homme, qu'on appelait je ne sais pourquoi le chevalier, chantait pour se divertir un air sans parole. Passe par là Boisseau, agent des fermiers du roi, grand ami de Frontenac, avec un des gardes de ce dernier; tous les deux se mirent à dire des injures infâmes au jeune Duchesneau, Boisseau menaçant de lui donner des coups de canne, ainsi qu'à son père. Passez votre chemin, leur dit le chevalier, je ne veux pas m'arrêter à des gens de votre sorte, et si vous ne vous taisez pas, je vous ferai donner les coups dont vous me menacez. Vaultier en entendant les injures qu'on adressait à son maître, se mit de la partie, injuria Boisseau, lui reprochant la bassesse de sa naissance, et d'avoir été employé à des services bas et ravalés.

L'intendant, pour témoigner au gouverneur qu'il voulait la paix, avait ordonné à son fils et à Vaultier de l'aller trouver pour lui raconter ce qui s'était passé et lui expliquer comme quoi il avait lieu de se plaindre de l'insolence de Boisseau et du gardo. Le chevalier se rendit en effet au Château accompagné de son précepteur, du secrétaire de l'intendant et de Vaultier.

Quand le jeune Duchesneau fut rendu au Château, le gouverneur le fit entrer dans son cabinet avec ceux qui l'accompagnaient, et là, sans lui laisser le temps de parler, il se jette sur lui, le prenant par le bras, le frappe et le maltraite en lui disant beaucoup d'injures, il lui déchira la manche de son justaucorps. Les deux

secrétaires du gouverneur intervinrent et le prièrent de se modérer, mais tout paraissait inutile, quand l'un d'eux ouvrit la porte du cabinet d'où le chevalier sortit avec ceux qui l'accompagnaient, Frontenac le suivait en continuant de le maltraiter. En même temps Vautier était maltraité dans la salle des gardes, l'un d'eux chercha une hallebarde pour le blesser. Le 27 du même mois, Frontenac, furieux de voir que le jeune homme avait échappé à sa colère, envoya le major Provost demander à l'intendant de lui envoyer son fils, sous prétexte qu'il lui avait manqué de respect dans son cabinet, et qu'il avait menacé de donner des coups de bâton à ses gardes. L'intendant, comme bien on pense, ne voulut pas y consentir. Mon fils, répondit-il au major, ayant déjà été maltraité et frappé par le sieur de Frontenac, je ne veux pas l'exposer au même traitement. Mgr. de Laval qui avait jugé à propos d'intervention dans cette querelle qui causait un grand scandale dans la ville, après avoir voyagé du Château au Séminaire, et du Séminaire au Château, avec une grande patience, après avoir enduré les injures de Frontenac, qui lui avait dit qu'il ne s'entendait pas aussi bien dans ses affaires que sur la théologie et les cas de conscience, l'évêque, dis-je, proposa à l'intendant d'envoyer son fils au gouverneur, pourvu que ce dernier lui parlât en sa présence, ainsi qu'en celle de quelques-uns de ses amis qui l'accompagneraient. Il n'y a rien que je ne fasse, répondit l'intendant à l'évêque, pourvu que mon fils soit en sûreté, afin d'empêcher M. de Frontenac d'exécuter son dessein de venir le prendre de force dans ma maison.

La proposition fut agréée par le gouverneur, mais en même temps il voulait absolument qu'il mit Vautier à sa discrétion, ce que voyant l'intendant, il fit mettre son domestique en prison afin de le soustraire à la vengeance du gouverneur, et le rendre justiciable du conseil, mais pour tenir la parole qu'il avait donnée à l'évêque, il envoya son fils au Séminaire, d'où il devait se rendre au Château avec le prélat, mais arriva le major entre les mains duquel il remit le jeune Duchesneau qui fut conduit chez le gouverneur, lequel le fit arrêter et mettre dans une chambre du Château où il demeura quelques jours prisonnier.

Mais pour nous reposer de la narration fastidieuse de ces querelles sans fin, voyons quelques autres faits généraux et quelques traits de mœurs judiciaires.

On m'a demandé souvent. Quels furent les premiers comtes et les premiers barons canadiens.

La première seigneurie à laquelle fut attaché un titre de noblesse fut la seigneurie des Islets comprise dans ce qui forme aujourd'hui la paroisse de Charlebourg, et composée entre autre de Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon, défrichés et établis avec les deniers du roi, sous les ordres de l'intendant Talon, entre les années 1666 et 1670.

Louis XIV, pour récompenser le zèle et la bonne administration de cet intendant, lui donna cette seigneurie, et l'érigea en baronnie des Islets, en sa faveur, en 1671, puis en 1675, il éleva cette baronnie à la qualité et dignité de comté, en faveur du même Jean Talon, sous le nom de comté d'Orsainville.

La seconde seigneurie, l'île d'Orléans, qui appartenait à Mgr. de Laval, fut échangée entre ce dernier et M. François Berthelot, conseiller commissaire général de l'artillerie poudre et salpêtre de France, pour l'île Jésus que M. Berthelot possédait, par acte passé à Paris, par Carnot et collègue, notaire, le 24 avril 1675. Un an après, au mois d'avril 1676 l'île d'Orléans fut érigée en comté sous le nom de comté de Saint-Laurent, en faveur de son possesseur M. Berthelot.

A l'époque de cette érection, le comté de Saint-Laurent était peuplé de plus de mille personnes, composant quatre paroisses avec deux églises et deux autres en construction.

Enfin René Robineau de Bécancour, officier du régiment de Turenne, chevalier de Saint-Michel, grandvoyer de la Nouvelle-France, possesseur de la seigneurie de Portneuf, fut créé baron de Portneuf; son titre qui est du mois de mars 1681, lui permet, ainsi qu'à ceux de sa famille, d'ajouter dans leurs armes et celles de leurs ancêtres qui sont d'azur à la cotisse d'or accompagné de six étoiles de même *une fleur de lys* posée sur une face de gueule, faveur très-honorable et très-rarement accordée à ceux auxquels le roi conférait un titre nobiliaire.

M. Charles LeMoine, père du premier baron de Lon-

gueuil, avait, dès 1668, reçu des lettres de noblesse que Louis XIV lui accorda à cause des nombreux et signalés services qu'il avait rendus à la colonie.

Dans le partage des terres que le roi fit en 1672, au Canada, pour en hâter le défrichement, M. LeMoynes reçut toutes les terres non concédées sur le bord du fleuve, depuis Varennes jusqu'à Laprairie. Quatre ans plus tard, M. Duchesneau, alors intendant, voulant lui témoigner de plus en plus la satisfaction du roi, réunit toutes ces concessions en un seul fief sous le nom de Longueuil, qui resta depuis à l'aîné de la famille.

M. LeMoynes étant mort en 1683, son fils Charles, l'aîné de la famille, lui succéda dans sa seigneurie de Longueuil, laquelle fut érigée en baronnie en 1700

Ces seigneuries nobiliaires appartiennent aujourd'hui aux personnes suivantes : le comté d'Orsainville aux religieuses de l'Hôpital-Général, le comté de Saint-Laurent à différents seigneurs, la baronnie de Portneuf à la marquise de Bassano, et la baronnie de Longueuil à M. Grant, descendant de la dernière baronne de Longueuil. M. Grant fait actuellement des démarches auprès du gouvernement anglais pour faire reconnaître en sa faveur le titre de baron de Longueuil.

Si de la noblesse nous passons au commerce, nous voyons, malgré l'édit du roi défendant d'aller traiter chez les sauvages, les coureurs de bois augmenter en nombre, tellement qu'en 1679, d'après une lettre de D'Auteuil, il y en avait alors plus de cinq cents, nous voyons encore que la liberté de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages dans les bourgades françaises, causait toujours de graves désordres, malgré les efforts du clergé et sa sévérité contre les traiteurs. Voici un exemple de cette sévérité :

En 1677, un nommé François LeNoir dit Rolland, négociant à Lachine, près de Montréal, faisait la traite de ses marchandises et aussi des boissons avec les sauvages, ainsi que le permettait les ordonnances. Au temps de Pâques, il alla se confesser au sieur Guyotte, son curé, qui après avoir entendu sa confession lui dit qu'il ne pouvait pas l'absoudre et qu'il fallait attendre Monsieur l'évêque qui devait monter à Montréal, et qu'alors ils lui parleraient ensemble, ce qu'ils firent en effet, et l'évêque, après

leur avoir parlé permit au dit sieur Guyotte de l'absoudre. LeNoir cependant ayant appris que M. Guyotte s'informait sous main de ce qui se passait à son logis, et l'ayant un jour rencontré lui dit : " Monsieur, vous ne devez pas être surpris que je n'aie pas à confesse à vous, car je sais que vous tâchez à me surprendre et que vous vous informez trop de ce qui se passe chez moi ; cola causerait que je n'aurais pas le cœur assez ouvert pour vous déclarer ingénument tout ce que j'ai dans l'intérieur à vous dire."

Peu après LeNoir fut averti qu'il allait être nommé en chaire comme n'ayant pas fait ses Pâques, alors il voulut se confesser au curé de Montréal qui ne voulut pas l'entendre parce que, dit-il, il traitait de l'eau-de-vie avec excès, ce que voyant, il se rendit à Laprairie et se confessa au Père Firmin, jésuite, qui lui dit qu'il pouvait traiter de l'eau-de-vie avec les sauvages, pourvu qu'il ne les enivrât pas ; il lui donna trois mois de terme pour l'absoudre, et lui remit un billet pour M. Guyotte, lequel lui dit : voilà qui est fort bien. Cela n'empêcha pas le curé Guyotte, le dimanche suivant, de le dénoncer dans l'église comme n'ayant pas fait ses Pâques, que, comme tel, il était exclu des prières de l'Eglise, quo quand on l'y verrait on eut à l'avertir et qu'il cesserait le service. L'intendant se trouvait à Montréal, LeNoir se plaignit à lui et il intervint en sa faveur, en sorte que LeNoir put continuer de fréquenter l'église ; mais un jour le curé Guyotte lui dit d'aller, de nouveau, trouver le Père Firmin, avec un billet où il était dit de l'entendre, sans pourtant lui administrer la communion. LeNoir ne pouvant pas se rendre de suite près du Père Firmin, ne fit aucune difficulté, le dimanche suivant, de se rendre à l'église ; personne ne lui dit rien, mais seulement il entendit dire que le curé était fort mécontent, et que s'il y retournait il lui ferait un affront dont il ne se releverait jamais. Le dimanche suivant, qui était le dernier dimanche de novembre, il se présenta à l'église, mais le curé qui était déjà à l'autel, l'ayant aperçu, lui dit de sortir, qu'étant exclu de l'Eglise, il ne devait pas y entrer.

" Monsieur, lui répondit LeNoir, vous m'avez toujours dit que je n'étais pas exclu de l'Eglise, vous avez oui ma

confession à Pâques, ainsi je ne dois pas sortir d'un lieu qui est pour tous les chrétiens."

Alors M. Guyotte demanda main forte à l'assistance pour le mettre dehors ; c'est alors que Milot, marguillier et quelques autres, se jetèrent sur lui, après que le dit Milot eut dit qu'il était procureur du dit sieur Guyotte, et ils le traînèrent par les cheveux comme un excommunié.

M. Guyotte et ceux qui avaient participé à l'expulsion de LeNoir, furent sévèrement blâmés par le conseil pour leur conduite dans cette circonstance.

Si le clergé se montrait sévère à l'égard des négociants en l'eau-de-vie, les tribunaux, de leur côté, se montraient inexorables pour tous ceux, femmes ou hommes, qui causaient du scandale par le dérèglement de leurs mœurs. J'en veux citer un exemple :

En 1676, vivait à la Basse-Ville de Québec, rue Sault-au-Matelot, un marchand du nom de Jean de Fay, lequel avait un fils âgé de dix-neuf ans nommé Jacques. Non loin de la demeure de Jean de Fay, restait une femme nommée Anne Bauge, épouse de Guillaume Corruble, matelot, absent de la ville. Cette femme était sous le coup d'une accusation criminelle à cause de la vie scandaleuse qu'elle menait avec le jeune de Fay, mais loin de changer de conduite elle continuait ses désordres, allant presque tous les soirs souper et passer la soirée à la Haute-Ville, chez la femme de Jean Giron, qui était de la même humeur que la Corruble, dit le texte, dont le mari était aussi absent, où se réunissaient d'autres jeunes gens venus récemment de France qui s'y débauchaient, au grand scandale des voisins. Le désordre était tellement notoire qu'un des conseillers, Dupont de Neuville, ne crut rien faire de mieux que de la faire mettre en prison au secret. Comme dans le cours de son procès on voulait s'assurer si elle avait parlé à quelqu'un, le géolier fut interrogé et voici ce qu'il raconta.

"A ma connaissance, non ; mais je suis allé samedi matin la visiter en prison, je l'entendis sangloter comme si elle eut suffoqué, je lui demandai ce qu'elle avait à se plaindre ainsi, après avoir paru si résolu auparavant, que quand elle serait sur le point d'être conduite au supplice elle ne serait pas plus désolée : elle répondit : encore si

je savais ce que l'on me veut faire. Que pourrait-on vous faire, lui répondis-je ; vous avez peut-être dit quelque parole contre Monsieur Dupont et on vous veut mortifier ; à quoi elle répondit, cela pourrait bien être, car de Fay m'a dit que je ne serais pas ici vingt-quatre heures. Mais comment, lui dis-je, pouvez-vous l'avoir vu et lui avoir parlé ? Vraiment, dit-elle, le pauvre garçon il a passé toute la nuit à la fenêtre de ma prison, enveloppé dans son manteau. Le lendemain matin, continu le géolier, Jacques de Fay se présenta à la conciergerie pour voir l'écreu de la Corruble, on lui répondit qu'elle n'en avait pas encore, mais la drôlesse avait entendu la voix de son amant ; elle se mit à gémir et à pleurer ; alors de Fay s'approcha de la cloison de la prison et lui dit : qu'as-tu donc ma mie ? elle redoubla ses gémissements et s'écria ah ! ah ! mon fils !”

Il paraît que les tendres rapports de ce fils âgé de dix-neuf ans, avec une mère de vingt-six ans, ne furent pas du goût du conseil, car de Fay fut condamné à cent livres d'amende, et la Corruble au bannissement ; mais comme ces événements se passaient au commencement d'août, et que les vaisseaux qui devaient la conduire en France, ne devaient partir que tard en automne, quo son état ne lui permettait pas d'habiter la prison qui était malsaine, elle fut envoyée à l'Isle d'Orléans, et confiée à une famille respectable à laquelle il fut fait défense de la laisser sortir, excepté le dimanche pour aller à la messe.

Cet exemple et bien d'autres que je pourrais citer, nous prouvent que les lois criminelles étaient beaucoup plus sévères au dix-septième siècle à l'égard des femmes infidèles, qu'elles ne le sont de nos jours.

Ces procédures à l'égard du châtement imposé à la Corruble nous paraissent étranges.

Voici une autre procédure non moins étrange : deux soldats accusés d'un crime abominable, subirent leur procès à huis-clos, ils furent condamnés aux galères ; mais ce n'est pas tout, pour que les pièces du procès et les témoignages pris à l'enquête ne fussent pas communiqués aux curieux et aux amateurs de scandale, le conseil fit renfermer tous les documents dans un sac, mettre dessus le sceau du conseil, et défense fut faite d'ouvrir ce sac sans un arrêt formel de ce même conseil. Qu'il

y a loin de cette conduite à celle de nos tribunaux qui permottent aux jeunes gens même d'assister aux procès les plus scandaleux.

Aujourd'hui, j'ai consulté mes notes pour voir quel était l'état de la colonie, ce qui s'y passait de plus remarquable en cette année.

J'ai trouvé qu'elle était en paix avec les sauvages, que c'était une année d'abondance.

Le pays était habité par 9,719 âmes, au lieu de 3,215 en 1665, c'est-à-dire que dans quinze ans, la population avait triplé; le commerce avec les Antilles et avec la mère-patrie était considérable; on y exportait des grains et des bois. 24,827 arpents de terre en culture, 94 chevaux, 6,948 bêtes à cornes et 573 moutons, composaient la richesse agricole.

Parmi les faits qui avaient le privilège d'exciter la curiosité de la bonne ville de Québec, peuplée alors de 1,345 personnes, était le procès de Jean Rathier, accusé du meurtre de Jeanne Couc, jeune fille de dix-huit ans. Le procès de ce meurtrier avait eu lieu aux Trois-Rivières, et Rathier avait été condamné à avoir les jambes rompues avec une barre de fer et à être pendu ensuite. Cette sentence avait été confirmée. Mais voici l'embarras; le bourreau en titre était mort; comment pendre Rathier? Les officiers de justice tranchèrent la question en lui offrant la position peu enviable d'exécuteur des hautes œuvres, ce qu'il accepta.

Quelques années après, la femme et la fille de Rathier furent accusées et convaincues de complicité dans un vol, et condamnées comme réceleuses, la fille à être fouettée en secret à l'Hôpital-Général, par la religieuse, maîtresse de discipline; et la mère à être aussi fouettée, mais en public, aux carrefours de la ville, en sorte que l'on vit le spectacle étrange et risible d'un mari fouettant sa femme en public, sans que la populace put intervenir, puisque c'était par autorité de justice.

Mais revenons aux faits et gestes du comte de Frontenac.

Au mois d'août 1681, une nouvelle contestation s'éleva et envenima les esprits. Comme on avait informé la cour qu'un grand nombre de ceux qui faisaient furtivement le commerce avec les sauvages désiraient retourner chez

eux, mais ne l'osaient à cause des peines décrétées contre eux, le roi accorda une amnistie complète aux habitants de la Nouvelle-France qui, sans permission, avaient fait le commerce avec les sauvages. Au moment où le conseil assemblé allait procéder à l'enregistrement de ces lettres, Madame Damours entra dans la salle et mit sur le bureau un paquet cacheté. M. Damours, dit l'abbé Ferland, paraît avoir été un homme paisible, beaucoup plus occupé du soin d'élever sa nombreuse famille que des contestations du conseil. Suivant les ordres du gouverneur, il avait dû, au printemps, obtenir la permission d'envoyer un canot à sa terre de Matane, pour y faire commerce de la pêche ; un peu plus tard, il avait fait partir sa barque pour le même lieu, sans songer à demander un nouveau congé qui semblait déjà accordé. Le gouverneur eut vent de ce départ et il le fit emprisonner dans une chambre du château. Or, le paquet que Madame Damours avait laissé sur le bureau était une requête de son mari, demandant au conseil d'informer sur les accusations qui pouvaient peser sur lui. Voici comment il racontait dans sa requête l'entrevue qui eut lieu entre le gouverneur et lui :

M. DAMOURS.—J'avais crû que je n'avais pas besoin d'un second congé pour envoyer ma barque à Matane.

LE GOUVERNEUR.—Le congé que je vous ai donné était pour le canot et non pas pour la barque.

M. DAMOURS.—Monsieur, je vous demande excuse, je ne croyais pas qu'il fut nécessaire d'en prendre un autre, comme c'était pour aller à une habitation qu'il a plu au roi de me donner. Je crois que les intentions du roi sent que l'on aille fort librement sur nos terres.

LE GOUVERNEUR.—S'emportant d'un coup de colère : allez, vous les apprendrez les intentions du roi, et vous demeurerez en prison jusqu'à ce que vous les sachiez. En même temps il appela ses gardes et le fit conduire dans une chambre du Château, près de la salle des délibérations.

Le gouverneur ne voulut pas consentir à ce que le paquet fut ouvert et la requête de Damours lue au conseil sous prétexte qu'il fallait d'abord délibérer sur l'enregistrement de l'édit d'amnistie ; il ajoutait que la manière dont Madame Damours s'était adressé au conseil

était sans exemple et paraissait concerté avec l'intendant pour faire naître de nouveaux incidents et de nouveaux troubles.

Le procureur général soutient que le papier cacheté mis sur le bureau, venant d'un conseiller, on doit croire qu'il ne peut rien contenir de préjudiciable à l'autorité du gouverneur, qui étant présent peut, après en avoir entendu la lecture, faire savoir ses intentions à la compagnie qui doit être au complet, et il conclut à la lecture de la requête, ce qui fut accordé.

Il s'ensuit une longue discussion, le conseil se lève, et l'intendant veut sortir avec le greffier, et demander au gouverneur de le laisser aller chez lui pour parcourir les écrits du greffier et les signer; le gouverneur refuse et se plantant devant la porte dit à l'intendant: vous ne sortirez pas que vous n'avez signé ici même. L'intendant refuse de signer et fait des efforts pour sortir, le gouverneur se met de nouveau devant la porte et dit qu'il servirait plutôt d'huissier pour empêcher qu'il ne l'ouvrit, l'intendant refusant toujours; vous sortirez par la fenêtre, dit le gouverneur, ou bien vous aller rester toute la journée ici. Finalement il lui permit de se rendre dans son cabinet pour examiner les écritures du greffier et les signer.

A partir de cette date, le gouverneur sembla oublier toutes les règles de la modération et du savoir-vivre, il rebutait et maltraitait de paroles les députations qui lui étaient envoyées de la part du conseil pour le prier de venir aux séances, à tel point que c'était à qui des conseillers n'irait pas. Le procureur général surtout s'y refusait formellement, et le 4 novembre, il suppliait le conseil de l'exempter d'aller dorénavant en députation par devers le gouverneur à cause des injures, mauvais traitements et menaces qu'il lui fait, alors qu'il a cet honneur, ce qui est arrivé tout récemment. Quatre jours plus tard et comme le gouverneur l'accusait d'avoir dit des faussetés, il précisa et dit qu'en présence de Dupont et du greffier au témoignage desquels il en appela, le gouverneur s'était emporté contre lui, disant que tout ce qu'il avait rapporté, était des mensonges qu'il avait de quoi le prouver, qu'il le ferait punir lui, le dit procureur-général, qu'il lui ferait couper le poing, qu'il avait déjà pensé à le faire mettre en sureté.

Il va sans dire que les accusations réciproques du gouverneur et de l'intendant se croisaient au ministère des colonies. Duchesneau accusait en particulier le gouverneur de faire fie des édits royaux, de protéger une multitude de coureurs de bois qui étaient ligués avec lui, de correspondre avec le célèbre Du Lhut, leur chef, de partager ses gains illicites, et d'être la cause de tous les désordres qui affligeaient la colonie. De son côté, Frontenac accusait Duchesneau des mêmes fautes, affirmant que la maison seigneuriale de son associé, Aubert de la Chesnaye, était le refuge des coureurs de bois, que lui et ses associés avaient des magasins à Montréal, à l'Île St. Paul et à la Rivière-du-Loup. En terminant, il ajoutait : "si je suis sorti de ma réserve habituelle à l'égard de l'intendant, et si j'ai osé demander justice à Votre Majesté des insultes que j'ai eu à subir, ce n'est que pour garder votre autorité, je n'ai jamais tant souffert que lorsqu'il m'a fallu paraître un homme de violence et un perturbateur pour les officiers de justice ; car je me suis toujours renfermé dans ce que Votre Majesté m'a prescrit." Le roi ne se laissa pas prendre à ces vagues protestations et il lui écrivit entre autres choses : soyez persuadé que ce que je vous écris ne vient pas des mauvais offices de l'intendant.

"Cela résulte de ce que je connais entièrement et tous les rapports qui me reviennent du Canada, prouvent trop bien ce que vous y faites. L'évêque, les ecclésiastiques, les Pères Jésuites, le conseil souverain, en un mot chacun se plaint de vous ; mais je veux bien croire que vous changerez votre conduite, et que vous agirez avec la modération nécessaire à la colonie."

Enfin la cour, fatiguée des querelles sans fin et des récriminations continuelles du gouverneur et de l'intendant, les rappela tous deux le 1er mai 1682. Mais ce ne fut pas sans que le gouverneur eut été puissamment défendu par son ami, le maréchal de Bellefonds, et chose presque incroyable par la comtesse sa femme. En effet, on voit par une lettre qu'il écrivit au marquis de Seignelay, fils de Colbert, et qui avait succédé à son père au ministère des colonies, que le marquis avait permis au gouverneur, l'année précédente, *que sa femme et ses amis justifiasent sa conduite à la cour.*

Bien que la comtesse de Frontenac ne voulut jamais vivre avec son mari, excepté pendant deux ans, néanmoins, elle ne laissait pas de le protéger auprès du roi et des ministres, et j'ai été assez heureux pour constater d'une manière irréfutable qu'un mémoire que l'on trouve aux archives du ministère des affaires étrangères, et intitulé : "Défense du comte de Frontenac par un de ses amis," est rédigé par la comtesse elle-même. Pour être juste, je vais en donner une partie. Dans cette défense on lit ce qui suit :

" Sur ce qui regarde le fils de M. Duchesneau, la détention du Sr. Damours, conseiller au Conseil Souverain, et l'ordre donné au Sr. Dautueil de Monceau, procureur-général du dit Conseil, de venir rendre compte de ses actions ; il y a trois ans que M. Duchesneau écrivit ici que M. de Frontenac avait pris comme sur lui, cette accusation vérifiée fautive par Mr. Colbert même, servira au moins à faire connaître que quand il se plaint qu'il a battu son fils, ce n'est pas la première fois qu'il est tombé dans des égarements de cette nature. Comme Mr. de Frontenac ne s'était pas pu imaginer avoir besoin de se justifier des choses dans lesquelles il n'est pas capable de tomber, et dont il ne pouvait pas soupçonner qu'on le dût accuser, il était demeuré dans la sécurité de son innocence, sans croire être obligé de l'appuyer par des actes et des pièces justificatives."

" Mais la témérité des premières accusations m'ayant obligé par le conseil de ses amis, de lui mander d'envoyer les preuves de ce qui se passerait en Canada, il doit espérer que celles qu'il ajoute à son journal touchant le fils du Sr Duchesneau, ne laisseront aucun doute sur la fausseté avec laquelle il a osé avancer que son fils a été battu par Mr. de Frontenac ; que ce jeune homme méritait un châ-timent exemplaire, et que le soulèvement en armes des domestiques du père et les baricades de sa maison, sont encore moins excusables ; la plainte de Mr. Duchesneau, du prétendu mauvais traitement fait à son fils, n'a de fondement que la liberté qu'il se donne d'écrire qu'il a été battu, et quoiqu'il dût suffire à Mr. de Frontenac d'assurer que cette plainte est inventée, pour espérer qu'il en serait cru, il a jugé à propos d'envoyer les preuves du contraire outre les preuves qui étaient dans le cabinet

et dans la chambre de Mr. de Frontenac, *lesquels* rapportent ce qui s'est passé lorsque le Sieur Duchesneau, fils, y est venu, celles qui étaient chez le Sieur Duchesneau, père, au retour du fils, rendent témoignage qu'il ne s'est point plaint d'avoir été battu, il ne s'est avisé de le dire que depuis pour éluder la satisfaction pour laquelle Mr. de Frontenac l'avait renvoyé à son père même, sur les insolences dont il avait usé, jusqu'à lui dire, à lui-même, qu'il donnerait des coups de bâton à ses gardes."

" Le désintéressement de Mr. de Frontenac, et la religion avec laquelle il s'est attaché à l'exécution des ordres du Roi, et l'avantage de la colonie, ne pouvant pas s'accorder aux intérêts du dit Sr. Duchesneau, ni des autres personnes qui avaient leur autorité diminuée, ils ont, à défaut d'autres prétextes, essayé de persuader que Mr. de Frontenac était sujet à de grands emportements, et ils ne se sont portés à des extrémités avec lui que pour l'obliger à en venir aussi à la violence avec eux, et que dans la pensée de justifier tout ce qu'ils ont avancé contre lui. Quand Mr. de Frontenac ne serait pas connu pour un homme assez modéré, ce qui s'est passé cette année en Canada, doit suffire pour persuader sa modération, si Monsieur le Marquis voulait jeter les yeux sur les pièces qui justifient la lecture faite par le dit Sr. Duchesneau d'un libel injurieux contre Mr. de Frontenac en plein Conseil, et sur la déclaration du Sr. de la Vallière, contenant ce qui s'est passé entre Mr. Duchesneau et Mr. de Frontenac le 15 octobre dernier, il verrait un échantillon des égarements du premier et de la patience de l'autre. Il n'y a que Mr. de Frontenac qui se fut contenté de tenir en arrêt pendant quelques jours le Sr. D'amours, conseiller en Conseil Souverain, après les insolences avec lesquelles il avait répondu à une simple réprimande qui lui avait faite, à cause d'une contravention aux ordres du Roi, pour avoir envoyé une barque en traito sans permission, Mr. de Frontenac aurait appréhendé qu'on n'eut trouvé à redire à sa modération, s'il ne s'était cru en droit de mépriser le procès du dit Sr. D'amours en ce qui le regardait personnellement, et de ne le pas traiter à la rigueur par une première faute, à cause de son caractère de conseiller."

" Le Sr. de Monceaux, procureur-général, ainsi que lo

dit Sr. Damours, et la plupart des autres officiers du Conseil, n'a fait que suivre les mouvements et l'exemple de Mr. Duchesneau, et il paraît que Mr. de Frontenac aurait été beaucoup répréhensible s'il n'avait pas envoyé le dit Sr. de Monceaux à la cour pour répondre sur vingt-un procès verbaux fait contre Mr. de Frontenac, la conséquence n'en serait pas moins dangereuse quand ils ne seraient pas pleins de faussetés et de choses de néant comme ils paraissent. Mr. de Frontenac ne s'est pas imaginer de moyen plus doux pour arrêter le cours d'une entreprise si scandaleuse."

"Monsieur le marquis jugera s'il lui plaît de la peine qu'elle mérite et de ce qu'on peut attendre d'un homme de l'âge du dit Sr. de Monceaux qui a été établi Procureur général avant vingt deux ans."

Comme on le voit, cette défense est passablement boiteuse, car il n'est question ni de commerce que le comte faisait, contrairement aux défenses du roi, ni de l'exil des deux conseillers et de D'Auteuil, père.

Maintenant si on me demande qui des deux, du gouverneur et de l'intendant, avait tort, je répondrai avec les historiens impartiaux ; tous les deux.

Si, d'un côté, les prétentions exagérées et illégales de Frontenac, provoquèrent la révolte de Duchesneau, ce dernier se montra par la suite insolent, opiniâtre et vindicatif.

De l'autre côté, Frontenac avait une idée exagérée de sa puissance, qu'il voulait voir souveraine dans la colonie, comme celle de son royal maître l'était en France.

De plus il était excessivement altier, ne voulant pas souffrir aucune autorité à côté de la sienne, et la colère, sa passion dominante, rendait les relations des officiers avec lui très désagréables.

Cependant il était religieux et même dévot, mais à sa manière ; de plus il avait un excellent cœur, et il ne se montrait pas toujours aussi sévère qu'on serait tenté de le croire.

Un jour, une femme lui présenta une requête en langage burlesque, moitié vers, moitié prose ; le gouverneur y répondit sur le même ton. Il s'agissait d'un procès avec les RR. PP. Jésuites ; contestation de propriété. La femme eut la malice de glisser la requête et la

réponse parmi les pièces du procès. Qu'on juge du scandale ! M. de Frontenac la fit condamner à une amende de 10 francs, mais ayant appris que cette femme était pauvre, il fit donner la somme à ses enfants.

Si l'on jugeait le comte de Frontenac d'après les faits que nous venons de raconter, on porterait assurément sur lui un jugement faux. Car il faut non-seulement examiner sa conduite comme chef de la colonie, mais encore et surtout ses hautes qualités militaires, son dévouement absolu à son souverain, la noblesse et la dignité qu'il apportait dans ses relations avec les sauvages, et qui lui donnaient un ascendant et une autorité extraordinaires sur ces enfants de la forêt.

De plus, quand nous aurons examiné sa conduite pendant sa dernière administration, quand nous l'aurons vu tromper par d'habiles manœuvres, l'amiral Phips, lors du siège de Québec, en 1690, faire à son envoyé cette hautaine mais noble réponse : allez dire à votre maître que je vais lui répondre par la bouche de mes canons.

Enfin, quand on l'aura vu, vieillard de soixante-seize ans, à la santé ruinée plus encore par les fatigues de la guerre que par les années, partir à la tête des troupes de la colonie, pour aller porter la guerre au loin chez les Iroquois, dans leur pays même, et revenir victorieux, après avoir humilié l'orgueil de cette nation indomptable ; on pourra, avec raison, reconnaître et proclamer le comte de Frontenac comme un des personnages les plus remarquables, une des figures les plus brillantes de notre histoire.

LA  
CHARITÉ CATHOLIQUE  
A QUÉBEC

—  
DÉTAIL STATISTIQUE DE SES ŒUVRES

---

ETUDE

Par ERNEST MYRAND

Dans une précédente *Etude* (*La Société de St. Vincent de Paul.*—“*Statistique universelle de ses aumônes.*”) nous avons reconnu, d'un commun accord, la vérité incontestable de l'admission de faits suivante :

- Il existe à Québec et ailleurs une classe pauvre ;
- Cette classe pauvre s'identifie infailliblement avec les grandes familles ouvrières des villes ;
- Ces grandes familles ouvrières, au point de vue matériel, sont dans un dénuement absolu ;
- Elles manquent de travail ;
- Elles manquent de pain ;
- Ces mêmes grandes familles ouvrières sont plongées dans la plus affreuse misère, au point de vue de l'intelligence et de l'âme ;
- Elles manquent de livres et d'écoles ;
- Elles manquent de catéchisme et d'églises.

Nous avons admis de plus :

Qu'il existait en ce monde une association de philanthropie, dite Société de St. Vincent de Paul, essentiellement catholique par le principe, ayant pour objet *immédiat* de rencontrer cette double nécessité matérielle et morale au moyen d'une double aumône spirituelle et monétaire ;

Que cette société (fondée à Paris en 1833) fut établie à Québec, le 12 novembre 1846, par M. le Dr. Edouard Painchaud, junior, mort en Orégon ;

Que la raison *primordiale* de l'œuvre est de *travailler au bien spirituel de ses membres par l'exercice de la charité* ;

Que le but *secondaire* de cette même association est de *tâcher de faire un peu de bien spirituel et temporel à quelques pauvres visités au nom de Jésus-Christ*.

Nous avons en outre constaté, avec une merveilleuse surabondance de preuve, que cette magnifique association avait honorablement rencontré ses *obligations* de bienfaisance envers les indigents, qu'elle en avait même rompu le parfait équilibre en tenant beaucoup plus encore qu'elle n'avait promis. Dans le cours de cette première *Etude*, nous avons alors insisté sur ce fait essentiel que le secours donné à ses pauvres n'était qu'*immédiat* et, de sa nature, uniquement *temporaire*, tout comme la mendicité des neuf-dixièmes des nécessiteux qu'elle assiste. Il est bon de revenir sur cette pensée, car sa contre-partie est à la fois le point de départ et la raison de cette seconde *Etude*.

Un accident est nécessairement la cause de cette *misère temporaire*. Ainsi, l'incendie d'une manufacture, le chômage d'une usine, la faillite d'une maison de commerce, l'abandon soudain d'une exploitation industrielle, la fracture d'un membre du corps et mille autres fâcheuses éventualités de ce genre, constituent, à proprement parler, l'*indigence temporaire* des individus comme des familles.

Or (poursuivant toujours à travers un même exemple le sens général de cette idée première) supposez que ce malheur imprévu soit irréparable ou vienne seulement à se prolonger, voilà que la *mendicité temporaire* de cet homme sera *permanente* à l'avenir. L'événement est très ordinaire, car, pour le provoquer, il ne suffirait

quo de rendre *stationnaire* la position désastreuse faite à cet ouvrier par cette catastrophe imprévue. Ne pas rebâtir la manufacture, ne pas rouvrir l'usine, liquider les dettes de ce banqueroutier auquel il sera enjoint, de par la loi, d'avoir à tenir fermé son comptoir ou sa boutique, laisser se perdre absolument l'exploitation de telle ou telle industrie, laquelle n'était hier que provisoirement suspendue, perdre l'usage d'un membre, contracter une maladie chronique, demeurer enfin un invalide incurable, voilà autant de raisons diverses à une même misère, laquelle va demeurer nécessairement *permanente* aussi longtemps que ses causes.

Nous avons précédemment établi, en dehors de toute contradiction possible, que la Société de St. Vincent de Paul était la théorie idéale aussi bien que le modèle pratique de la philanthropie véritablement chrétienne. Nous avons constaté de plus que cette œuvre était le *moyen humain* choisi de privilège par la Providence pour exécuter dans le monde ses actes bienfaisants. Par elle nous avons prouvé le *moyen immédiat* de la charité catholique. Un travail identique m'incombe aujourd'hui. Et de même que nous avons trouvé dans les Conférences de la Société de St. Vincent de Paul le secours *immédiat* apporté par la main bénie d'Ozanam à la pauvreté *temporaire* de notre frère souffrant, de même chercherons-nous à découvrir, dans nos institutions religieuses de charité catholique, les moyens *permanents* de secours apportés à la misère *permanente* de l'ignorant, de l'orphelin, de l'infirme, proscrits de tous les bonheurs et parias de toutes les sociétés mondaines.

Sans établir, par des corollaires tirés d'événements les plus quotidiens de la vie commune, l'évidente inégalité morale et sociale des pauvres et des riches, il convient de chercher sans retard qui rétablira, devant les hommes, l'égalité absolue de ces mêmes pauvres et de ces mêmes riches au tribunal éternel du Juge Incorruptible. Dieu a prêté ici-bas à la faiblesse humaine une force surnaturelle d'équilibre capable, une fois bien dirigée, de contre-peser les plus révoltantes injustices, l'ignorance par le savoir, l'erreur par la vérité, la faim par la nourriture, la nudité par le vêtement, le mépris par l'estime, le déshonneur par la gloire, l'indigence par

la richesse, le corps par l'âme, l'athéisme par la foi. Cette force merveilleuse du monde chrétien se nomme Charité Catholique. Le levier d'Archimède aurait soulevé une étoile, celui de la charité catholique trouverait léger le poids de l'iniquité même; c'est vous donner seulement la mesure comparée de sa puissance. Et comme la charité catholique appliquée par ses partisans jurés de la vie religieuse à un même individu se distingue, bien que toujours UNE, en charité *intellectuelle* et charité *corporelle*, ainsi les institutions qui la prodiguent se divisent-elles en deux classes spéciales, suivant le pain qu'elles donnent à l'intelligence ou au corps. Seulement, quelques-unes d'elles, plus ingénieuses ou plus dévouées que leurs émules, ayant en leur pouvoir et possession cette double aumône, la répandent à profusion sur les plaies vives de l'âme et du cœur des misérables qu'elles assistent.

M. l'abbé Raymond Casgrain, le père de notre jeune littérature canadienne-française, a écrit quelque part : *Le style c'est le substantif*. Je crois pouvoir dire en imitant le laconisme de cet axiôme : "*Le chiffre c'est la persuasion*." Or, comme l'éloquence est le moyen par excellence de la persuasion, nous en concluons, en droite logique, que le chiffre est le dernier mot de l'éloquence.

Je crois devoir adopter aujourd'hui, dans cette seconde *Etude*, un plan identique à celui que je m'étais moi-même tracé dans le précédent travail. Cette méthode quasi-socratique, vous paraîtra, vû sa précision, pleine de clarté; elle est concise en elle-même et je vais tâcher de la rendre encore plus brève, si possible, en la dégageant de vaines périphrases, en éliminant de mes tableaux les commentaires fastidieux. En fait de raisonnement, il est de logique élémentaire d'accepter toutes les conséquences d'un aphorisme reconnu vrai à l'encontre de toute négation possible. Aussi, cette maxime (*le chiffre c'est la persuasion*) nous sera d'autant plus facile à admettre que ses résultats pratiques rencontreront à la fois les désirs mutuels du lecteur et de l'auteur de cette *Etude*. Ainsi je vous concède (dans l'acception la plus large du mot) le droit et la satisfaction personnelle de rédiger vos notes, exprimer votre opinion, formuler vos propres commentaires, tirer vos conclusions, établir des

parallèles entre les ressources de nos différentes communautés religieuses ou faire soutenir à leurs bienfaiteurs résultats d'intéressants corollaires. Vous y trouverez en même temps l'occasion de calculer la mesure et déterminer le caractère de leurs diverses efficacités.

D'autre part, cela me gardera de fatigantes redites, ennuyeuses à moi-même comme à mes lecteurs ; sans compter l'incalculable exemption de devenir, vis-à-vis de mes modèles, un complimenteur banal, un faiseur de réclames, d'éloges de convention et autres fades ritournelles inconvenantes à l'égal d'une flatterie directe ou de platitudes galantes lancées à brûle-pourpoint.

Ce mot d'explication donné, je passe, sans avant propos ni préambule, à mon sujet. Adoptant de préférence la méthode socratique, je me vois contraint, pour demeurer logique avec ses principes, à faire alterner, sauf à causer ennui, un nombre considérable de *questions* et de *réponses*. La lucidité, la précision, la rapidité de cette *Étude* nécessairement prolixe et complexe sont à ce prix. Il en est souvent des bonnes vieilles méthodes classiques comme de nos bons vieux *chemins du roi* : elles sont longues, très lentes, monotones peut-être, mais, en revanche, de sécurité parfaites.

Quelles sont nos institutions catholiques de bienfaisance ? (1)

Les Ursulines de Québec, (1639). Fondatrice : Madame de la Peltrie.

L'Hôtel-Dieu de Québec, (1639). Fondateurs : Le Cardinal de Richelieu et Madame la Duchesse d'Aiguillon.

Le Séminaire de Québec, (1663). Fondateur : Mgr. François Laval de Montmorency, premier évêque du Canada.

L'Hôpital-Général de Québec, (1693). Fondateur : Mgr. de Saint-Valier, second évêque du Canada.

(1) Par institutions catholiques de bienfaisance, j'entends nos communautés religieuses qui font la charité, mais ne la reçoivent point.

L'Université Laval, (1852). Fondateurs : Les prêtres du Séminaire des Missions Etrangères à Québec.

La Congrégation Notre-Dame, (1843). Fondateur : M. le curé Charest.

Quelles sont nos institutions catholiques *de charité* ?  
L'Hospice des Sœurs de la Charité, (1849). Fondateur : Mgr. l'Archevêque de Québec, Pierre Flavien Turgeon.

L'Asilo des Religieuses du Bon Pasteur, (1850). Fondatrice : La Société de St. Vincent de Paul à Québec.

L'Hôpital du Sacré-Cœur, (1873). Fondateur : Mgr. Elzéar Alexandre Taschereau, archevêque de Québec.

L'Asile de Ste. Brigitte, (1856). Incorporé en 1860. Fondateurs : Les membres du Comité de l'Eglise St. Patrice.

La Confrérie des Enfants de Marie, (1867). Fondateurs : M. le curé Charest en la paroisse St. Roch, et à la Haute-Ville (1876) les Rév. Pères Jésuites.

La Société de St. Vincent de Paul, (1846). Fondateur : Joseph Painchaud, jr., Ecr., M. D.

L'Œuvre du Patronage, (1861). Fondateurs : M. le Grand Vicair Th. Et. Hamel et La Société de St. Vincent de Paul.

L'Œuvre du Réfectoire, (1875). Fondatrice : La Société de St. Vincent de Paul.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne, (1843). Fondateur : Mgr. l'Archevêque Baillargeon. Nombre de maisons à Québec, trois ; nombre d'écoles, six. Personnel des maisons de Québec, 45 Frères. Etablissements dans le diocèse de Québec : St. Marie de la Beauce et l'Islet, plus 20 maisons par toute la Province.

L'Académie Commerciale des Frères de la Doctrine Chrétienne, (1861) 7 classes. Fondateur : M. le Grand Vicair Joseph Auclair, curé de Québec.

L'Œuvre du Vestiaire, (1871). Fondateurs : M. le Grand Vicair Hamel, et Madame Anaclot Bélanger, du faubourg St. Jean-Baptiste.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi, (1836, 28 décembre). Fondateur : Mgr. Signay, évêque de Québec.

L'Œuvre de la Sainte Enfance, (1852). Fondatrice : Madame Vital Tétu.

¶ L'Hospice de la Miséricorde, (*La Maternité*) (1852).  
Fondateurs: M. le Grand Vicaire Auclair et le Séminaire de Québec. Première fondatrice: Mademoiselle Marie Métivier.

Le Dispensaire, (1866). Fondateurs: Le Séminaire de Québec et M. le Grand Vicaire Auclair.

L'Association des Dames Charitables, (1826). Fondatrice: Madame Montizambert.

L'Œuvre de l'Ouvroir, (1877). Fondatrice Madame veuve Louis Massue.

—

Lesquelles de ces institutions catholiques donnent à notre population de Québec une *aumône intellectuelle* ?

Réponse.—Le Séminaire de Québec; Les Ursulines de Québec; L'Université Laval; La Congrégation de Notre-Dame; L'Hospice des Sœurs de la Charité; L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur; L'Œuvre du Patronage; Les Frères de la Doctrine Chrétienne; L'Œuvre de la Propagation de la Foi; L'Œuvre de la Sainte Enfance; L'École Modèle Laval (annexo de l'École Normale Laval); Les Rév. Pères Oblats.

—

Lesquelles de ces institutions catholiques donnent à notre population de Québec une *aumône corporelle* ?

Réponse.—L'Hospice des Sœurs de la Charité; L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur; L'Hôpital du Sacré-Cœur; La Société de St. Vincent de Paul; L'Hôtel-Dieu de Québec; L'Hôpital-Général de Québec; L'Hospice de la Miséricorde; L'Œuvre du Réfectoire; L'Œuvre de l'Ouvroir; L'Œuvre du Vestiaire; L'Œuvre de la Sainte Enfance; La Confrérie des "Enfants de Marie"; Le Dispensaire; L'Asile Ste. Brigitte; Les Rév. Pères Oblats; L'Association des Dames Charitables.

Lesquelles de nos institutions catholiques donnent, à la fois, à notre population de Québec une aumône *intellectuelle et corporelle* ?

Réponse.—Le Séminaire de Québec ; L'Hospice des Sœurs de la Charité ; L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur ; L'Hôpital-Général de Québec, (jusqu'en 1868) ; La Société de St. Vincent de Paul ; L'Œuvre de la Ste. Enfance ; Les Rév. Pères Oblats.

Avons-nous, au milieu de nous, des institutions de charité catholique donnant l'aumône *intellectuelle et corporelle* aux pays étrangers ?

Réponse.—L'Œuvre du Denier de St. Pierre, établie à Québec, en 1862, par Mgr. l'Archevêque Baillargeon.

L'Œuvre de la Sainte Enfance, établie à Québec, en 1852, par Madame Vital Têtu.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi, établie à Québec le 28 décembre 1836, par Mgr. Signay, évêque de Québec.

L'Œuvre des Vieux Papiers, (1869). Fondateur : M. le chevalier Vincelette.

Étant donné l'existence de ces maisons charitables, nous allons constater ensemble, avec rigueur et justice, conscience et impartialité :

1<sup>o</sup> L'objet particulier de chacune d'elles ;

2<sup>o</sup> Les résultats obtenus par chacune d'elles.

Plus que cela, nous leur demanderons un compte sévère de l'emploi de nos aumônes, de notre argent, de notre travail, de nos efforts à concourir au succès de leurs entreprises quasi *personnelles*. Leurs œuvres vont constituer la matière du jugement *favorable* ou *contraire* que nous allons rendre. Aux fins donc de cette enquête, intolérante à l'égal des inquisitions espagnoles, nous allons rechercher dans la vie et les actes de chacune de nos *obligées* les multiples caractères essentiels et inhérents à toutes les institutions permanentes, savoir : Le *discernement dans le choix des pauvres* ; l'*économie* dans la répartition des secours ; l'*efficacité* des moyens em-

ployés, la *ferveur* apportée à l'accomplissement de la tâche; l'*industrie* dans l'exploitation des ressources disponibles, le *progrès* dans les bienfaits; le *développement* des œuvres, l'*ingéniosité* des expédients, la *noblesse* et la *générosité* magnanime de la mission, l'*élévation* du but à atteindre. Les vertus de privilège comme les talents de vocation se saisissent à *première vue* pour peu qu'on les regarde fixement. Ainsi, en admirant un beau visage, sait-on remarquer, *à la fois et en même temps*, la fraîcheur du teint, la richesse de la chevelure, l'harmonie du profil, la couleur et la vivacité de l'œil. Les objets, pour la vision, sont instantanément présents, de même les perfections intellectuelles et morales, pour les yeux de l'esprit, chez un individu ou une institution quelconque. La *durée* n'existe que dans le langage, moyen très lent pour celui qui a vu d'exprimer les apparences de l'objet aperçu et les impressions qu'il en a ressenties. La *lenteur* de la parole se fait *longueur* dans le style; et voilà pourquoi ma méthode laconique de questions et réponses vous paraîtra encore prolixie en dépit même de sa concision.

Nous nous sommes demandés tout à l'heure :

1° *Quel est l'objet particulier de chacune de nos institutions catholiques de charité ?*

2° *Quels sont les résultats obtenus par chacune d'elles ?*

La *réponse* à cette double interrogation sera concluante au possible si nous plaçons-en regard, pour chacune de nos communautés religieuses, le *résultat* et le *but*.

Réponse.—Les Ursulines de Québec. But : *Education classique* des jeunes filles. Résultat : 16,145 écolières instruites (statistique de 25 années) (1856 à 1880).

L'Hôtel-Dieu de Québec. But ; *Soigner gratuitement* les malades. Résultat : 23,800 malades secourus depuis 25 ans (1856 à 1880).

Le Séminaire de Québec. But : *Education classique* des jeunes gens. Résultat : 10,330 écoliers instruits, (statistique de 25 années) (1856 à 1880).

L'Hôpital-Général de Québec. But : *Service gratuit* des malades invalides. Résultat : 2,567 infirmes secourus depuis 25 ans (1856 à 1880).

L'Université Laval. But : *Enseignement à la jeunesse* instruite des arts libéraux. Résultat : 3,250 jeunes gens

(depuis 25 ans) (1856 à 1880) ont étudié la théologie, le droit, la médecine et le notariat.

L'Hospice des Sœurs de la Charité. But : Service des pauvres. Résultats : (statistique de 32 ans) (1849-1880). 915 orphelins, 3,652 orphelines, 980 vieilles femmes recueillies, 23,181 écolières instruites et 113,043 mourants assistés.

L'Asile des Religieuses du Bon Pasteur. But : Réhabilitation des femmes perdues ; éducation des petits enfants délaissés. Résultats : (statistique de 31 ans) (1850 à 1880), 2,202 filles repenties, 613 jeunes enfants placés à l'école de la Réforme, et 10,100 écolières.

L'Hôpital du Sacré-Cœur. But : Recueillir les enfants-trouvés ; soigner les maladies contagieuses et incurables. Résultats : (statistique de 8 ans) (1873 à 1880), 1,058 enfants-trouvés, 803 malades et épileptiques, 13,605 malades visités à domicile.

La Congrégation Notre Dame. But : Education chrétienne des jeunes filles. Résultat : (25 ans, 1856 à 1880), 22,000 élèves instruites.

L'Asile de Ste. Brigitte. But : Secourir les vieillards, les orphelins, les infirmes. (statistique de 1868 à 1879), 12 ans. Résultat : 1067 personnes assistées.

La Société de St. Vincent de Paul. But : Edification mutuelle des membres ; secourir *immédiatement* les pauvres. Résultats : (statistique de 33 ans) 18,616 familles secourues ; 29,020 adultes ; 42,990 enfants ; 72,010 personnes ; de ce nombre 3,208 veuves, 6,213 orphelins, 3,308 malades visités, 674 morts ensevelis aux frais des Conférences. (Voir première *Etude*).

L'Œuvre du Réfectoire. But : Donner à diner aux petits enfants pauvres qui fréquentent l'école du Patronage. Résultat : (statistique de 6 ans) 360 petits écoliers servis d'un repas. (Voir première *Etude*).

L'Œuvre du Patronage. But : Education chrétienne des enfants pauvres. Résultats : (statistique de 20 années) (1861-1880) 2,632 écoliers instruits et 674 premières communions dirigées. (Voir première *Etude*).

Les Frères de la Doctrine Chrétienne. But : Education des enfants du peuple. Résultat : (statistique de 38 ans), 47,760 enfants instruits.

L'Œuvre du Vestiaire. But : Habiller les enfants

pauvres qui fréquentent l'école du Patronage. Résultat : 1,000 petits pauvres vêtus.

L'Œuvre de l'Ouvroir. But : Habiller les petites orphelines des Sœurs de la Charité. (Statistique de 3 années, 1878-1880.) Résultat : \$2,152.50 d'aumônes.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi. But : Évangélisation des infidèles. Résultat : (statistique de 44 ans) 1836 à 1880—\$76,684.08 recueillies à Québec seulement.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance. But : Acheter et baptiser les petits enfants chinois. Résultat : (statistique de 29 années) 1852 à 1880—\$43,200.00 recueillies dans la province de Québec.

Le Dispensaire. But : Procurer gratuitement aux pauvres de notre ville, sans distinction de croyance ou d'origine, les secours et les remèdes que réclame leur état. Résultat : en 15 années, (1866-1880) 72,450 malades fournis de remèdes représentant une valeur de \$9,750 00.

L'Œuvre de la Miséricorde. But : Secourir les filles enceintes. Pour résumer tout ce qui peut se dire à ce triste propos, il suffit de vous donner la *moyenne annuelle* des personnes assistées dans cet établissement. Cette approximation est bien humiliante ; elle donne une moyenne annuelle minimum de 248 *pensionnaires* ! Deux cent quarante-huit, je l'écris, pour qu'il ne se glisse pas d'erreur typographique. Il convient cependant d'ajouter, pour l'honneur de Québec, que plusieurs de ces malheureuses femmes séduites appartiennent à des districts ruraux et ne se recrutent pas uniquement dans notre ville.

L'objet à atteindre et les résultats obtenus de nos diverses institutions charitables une fois maintenus en parallèle, il importe de nous enquerir si ces mêmes résultats sont réellement satisfaisants, et s'ils portent bien la marque du discernement dans le choix des pauvres, de l'efficacité des secours prodigués à leurs nécessités urgentes, de la ferveur enfin apportée dans l'accomplissement de la tâche vaillamment entreprise.

Cette sagacité, cette bienfaisance, ce zèle, sont on ne

saurait plus facile à prouver ; il suffit de vous donner le détail intime des aumônes réparties, des pauvres secourus, du personnel constituant la petite armée permanente de la charité catholique à Québec, je veux parler des femmes héroïques de nos monastères et de nos couvents sans oublier la vaillante cohorte de nos prêtres et de nos religieux dévoués à l'enseignement élémentaire ou classique.

Cette statistique, la voici, aussi complète que j'ai su la faire :

« *Œuvre de la Propagation de la Foi.* La *moyenne* statistique de l'argent recueilli à Québec en faveur de cette admirable association est de \$1,742.82. Or, en multipliant ce montant par 44, (nombre d'années écoulées depuis son établissement à Québec, du 28 décembre 1836 à 1880) nous réalisons une somme égale à \$76,684.08 ( $1,742.82 \times 44 = 76,684.08$ ). On se fera une idée de la prodigalité proverbiale de nos populations catholiques en sachant que dans la *seule* année 1878 les paroisses des diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi ont versé dans la sébile des missionnaires \$7,502.44.

« L'Hôtel-Dieu de Québec. Personnel : 3 postulantes, 5 novices, 13 sœurs converses, et 48 religieuses de chœur, en tout, 69 personnes. En 1825 : 20 lits ; de 1825 à 1836 (onze ans) 34 lits ; de 1837 à 1847 (onze ans) 48 lits ; de 1847 à 1857 (onze ans) 62 lits. En 1858, une nouvelle salle de 18 lits est ouverte aux malades. Ce nombre (18) additionné avec les 62 lits déjà disponibles donne un total de 80. Ce chiffre est demeuré stationnaire jusqu'aujourd'hui (1880). Or, en supposant que chacun de ces lits (lesquels sont toujours occupés) reçoive, par année, 12 malades (ce qui donne *un* malade par mois), nous arrivons pour une année à la statistique suivante :  $80 \times 12 = 960$  malades assistés. Multipliant encore ce chiffre par le nombre d'années écoulées depuis l'ouverture des 80 lits à l'Hôtel-Dieu, nous obtenons le

recensement suivant, lequel pourrait servir, par involontaire méprise, à une statistique d'armée.

(De 1858 à 1880 inclusivement, 23 ans). Or  $960 \times 23 = 22,080$  malades.

Hôpital-Général de Québec. Personnel : 63 religieuses professes, et 8 novices. De 1856 à 1880 inclusivement, 825 hommes invalides y ont trouvé un refuge et un secours à leur misère. Cette statistique de 25 années a été très facile à établir vu que le chiffre annuel des hommes infirmes n'a pas varié depuis 1856 à 1880. Il s'est maintenu à 33. Or  $33 \times 25 = 825$ .

Pour la même période de temps (1856 à 1880—25 années) la statistique des femmes invalides est la suivante : 40, 36, 39, 61, 64, 65, 69, 75, 78, 87, 81, 85, 105, 109, 125, 125, 126, 136, 136, 132, 136, 134, 134, 132, 133. = 2,442 femmes invalides secourues par cet établissement durant un quart de siècle. La progression dans les bonnes œuvres est saisissante. Le chiffre total d'invalides secourus (hommes et femmes), à l'Hôpital-Général, de 1856 à 1880, s'élève donc à  $(825 + 2,442 = 3,267)$  3,267 personnes. De ce nombre il convient de retrancher 700 malades, lesquels sont à la charge et aux frais du gouvernement, car celui-ci paie *annuellement*, depuis 1815, l'entretien de 28 infirmes ( $28 \times 25 = 700$ ). Les malades placés depuis vingt-cinq ans sous le contrôle direct des religieuses s'élève donc à 2,567. ( $3,267 - 700 = 2,567$ ). L'Hôpital-Général a cessé d'être une maison d'enseignement en 1868. On verra ailleurs et plus loin dans cette *Etude*, la statistique et la progression de ses élèves pensionnaires de 1844 à 1868 inclusivement.

Œuvre de la Sainte-Enfance. L'Œuvre de la Sainte-Enfance a été établie à Québec, en 1852, à la sollicitation de Madame Vital Têtu qui en a été la zélée protectrice jusqu'à sa mort. De Québec, l'œuvre se répandit dans les campagnes où elle n'a pas cessé de recueillir de riches souscriptions. Le bureau central de

cette pieuse association se tient à Québec sous la direction d'un comité de dames présidé par M. le Grand Vicaire Auclair, curé de la Basilique. L'Œuvre de la Sainte-Enfance de Québec a envoyé à Paris, siège du bureau général de l'Institution, la somme de \$43,200. Sur ce montant notre ville de Québec figure pour près de \$12,000. La balance a été fournie par les paroisses de l'Archidiocèse de Québec, et aussi par celles qui aujourd'hui forment les Diocèses de Rimouski et de Chicoutimi. La moyenne des souscriptions annuelles est de \$1,489.65. Soit  $\$1,489.65 \times 29 \text{ ans (1852 à 1880)} = 43,199.85$ .

Le recensement de la population catholique des diocèses de Québec, Rimouski et Chicoutimi, donne la statistique suivante : Québec, 380,000 ; Rimouski, 80,000 ; Chicoutimi, 40,000 ; total : 500,000 hommes. La population catholique de la ville de Québec est de 50,000 hommes. Or, 50,000 est le dixième de la population entière de ces quatre diocèses. Ces quatre diocèses devaient donc contribuer à l'Œuvre de la Sainte-Enfance dix fois plus que la ville de Québec. Or, ils n'ont donné que trois fois et demie plus. Québec couvre donc six fois et demie leur aumône collective.

#### ASSOCIATION DES DAMES CHARITABLES.

Cette œuvre qui a pour objet l'assistance des femmes pauvres dans leurs accouchements, fut fondée à Québec par Madame Montizambert. La présidente actuelle de l'Œuvre est Madame Docteur Pierre Baillargeon. La moyenne approximative des personnes assistées depuis 25 ans (1856-1880) varie entre les chiffres 70 et 80. Chaque femme secourue reçoit, en remèdes et assistances, une aumône égale à \$4.00, évaluation *minimum*. En ne considérant que le plus petit de nos chiffres statistiques, soit 70, nous établirons donc irréfutablement que l'Association des Dames Charitables a donné aux pauvres de Québec \$7,000.00, car  $70 \times 25 = 1750$  et  $1750 \times \$4.00 = \$7,000.00$ . Comme on le voit, ma preuve se réduit à une petite multiplication simple.

## L'Œuvre du Denier de Saint Pierre (Statistiques de 17 années—1862 à 1879).

		Progression.		
1862	\$1,521 75	De 1862 à 1867	\$6,793 58	+
1863	1,388 18	" 1868 à 1873	4,158 15	}
1864	1,033 83	" 1874 à 1879	4,147 68	}
1865-66	907 19			.....
1866-67	907 63			.....
1867-68	1,005 00		\$15,099 41	.....
1868-69	782 95			.....
1869-70	1,054 45			.....
1871	611 80			.....
1872	693 75			.....
1873	1,015 20			.....
1874	890 25			.....
1875	613 00			.....
1876	709 15			.....
1877	665 20			.....
1878	657 38			.....
1879	612 70			.....
	<b>\$15,099 41</b>			<b>2,645 90</b>

L'on remarquera que de toutes les œuvres dont j'ai constaté les résultats progressifs, celle-ci est la seule qui donne un résultat négatif.

Ainsi, dans le cas où cette rétrogression demeurât stationnaire nous obtiendrions pour les 18 prochaines années (1880 à 1897), un déficit de \$2,645.90, soit \$15,099.41—2,645.90=12,453.51.

OEUVRES DE CHARITÉ INTELLECTUELLE.

Chiffres-statistiques des jeunes filles et jeunes gens instruits par nos Séminaires et nos Communautés Religieuses Catholiques.

ANNÉES.	Ursulines de Québec.														
	Séminaire de Québec.	Université Laval.	Elèves pensionnaires.	Elèves demi-pensionnaires.	Elèves externes.	Total des élèves.	Hôpital Général.	Sœurs de la Charité.	Asile du Bon Pasteur.	Le Patronage.	Les Frères de la Doctrine Chrétienne.	L'Académie Commerciale.	Congrégation Notre-Dame.	Enfants patronés par les Oblats dans les écoles.	École Modèle Laval.
	C. E.	C. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. E.	C. E.	C. A.	C. E.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.	C. A.
1843	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1844	.....	.....	.....	.....	.....	.....	32	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1845	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1846	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1847	.....	.....	.....	.....	.....	.....	83	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1848	.....	.....	.....	.....	.....	.....	63	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1849	.....	.....	.....	.....	.....	.....	56	250	.....	24	.....	.....	.....	.....	.....
1850	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	260	160	.....	.....	.....	.....	.....	.....



**ŒUVRES DE CHARITÉ INTELLECTUELLE. — Suite.**  
 Chiffres-statistiques des jeunes filles et jeunes gens instruits par nos Séminaires et nos  
 Communautés Religieuses Catholiques. — Suite.

ANNÉES.	Séminaire de Québec.		Université Laval.		Ursulines de Québec.						Hôpital Général.	Sœurs de la Charité.	Asile du Bon Pasteur.	Le Patronage.	Les Frères de la Doctrine Chrétienne.	L'Académie Commerciale.	Congrégation Notre-Dame.		Enfants patronés par les Oblats dans les écoles.	Ecole Montée Laval.
	C. E.	E. E.	C. E.	E. E.	Elèves externes et pensionnaires.	Elèves pensionnaires.	Elèves externes.	Elèves externes.	Elèves externes.	Elèves externes.							Elèves externes.	Elèves externes.		
1870	424	130	251	153	315	315	315	315	315	315	945	450	117	1,800	150	300	300	300	300	33
1871	422	138	251	153	315	315	315	315	315	842	450	148	1,900	150	300	300	300	300	33	33
1872	406	163	251	153	315	315	315	315	3,395	860	450	168	1,900	150	300	300	300	300	33	33
1873	427	180	231	153	315	315	315	315	.....	908	450	159	1,900	150	300	300	300	300	33	33
1874	449	184	251	153	315	315	315	315	.....	920	450	158	2,000	150	300	300	300	300	33	33
1875	423	152	270	152	281	281	281	281	.....	950	450	163	2,000	220	200	200	200	200	33	33
1876	467	157	270	152	281	281	281	281	.....	930	450	158	2,100	220	200	200	200	200	33	33
1877	515	154	270	152	281	281	281	3,515	.....	960	450	154	2,200	220	200	200	200	200	33	33



REMARQUES.—Chaque année, depuis au moins quarante ans, le Séminaire de Québec consacre \$5,000 à l'instruction des écoliers pauvres (internes). Cette somme est divisée en 50 bourses de 100 piastres chacune. Soit  $\$5,000 \times 40 = \$200,000.00$ .

Chaque hiver, le Séminaire de Québec donne aux pauvres de la ville \$200.00 en argent. Cette aumône date d'au-delà 40 ans; ce qui fait, en multipliant cette largesse par le nombre d'années connu, une somme égale à \$8,000.00.

Le Séminaire de Québec donne encore dix piastres à chaque bazar autorisé par l'Archevêque.

Le tiers des élèves externes reçoit *gratis* l'instruction classique. Les externes représentent, en moyenne, la moitié des élèves fréquentant les classes. La contribution d'un élève externe est de \$12.50 par année. C'est donc une aumône pour l'année 1879-80 égale à \$1,162.50. Soit 93 tiers de 281 moitié de 563 (effectif des écoliers pour 1879-80), c'est-à-dire  $93 \times 12,50 = \$1,162.50$ .

A l'Université Laval, le nombre des demi-bourses est de 20. Chaque demi-bourse est de \$60.00. Soit  $60 \times 20 = \$1,200.00$ .

Chacun des collèges affiliés à l'Université-Laval, (soit 14) a le droit à *cinq* demi-bourses, lesquelles 5 demi-bourses sont généreusement payées par le Séminaire de Québec. Soit  $5 \times 60 = 300$  piastres  $\times 14 = \$4,200.00$  par année.

Voici la liste des collèges affiliés à l'Université Laval :

Le Séminaire de Nicolet, le Collège de Ste. Anne, le Petit Séminaire de Ste. Thérèse, le Séminaire des Trois-Rivières, le Petit Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, le Petit Séminaire de Chicoutimi, le Petit Séminaire de Sherbrooke, le Collège de Lévis, le Petit Séminaire de St. Hyacinthe, le Petit Séminaire de Monnoir, le Collège du Sacré-Cœur, le Collège de l'Assomption, le Collège Joliette, le Collège St. Laurent.

Les 23,181 élèves du Convent des Sœurs de la Charité ont reçu leur éducation *gratis*.

Il en est de même des écolières de l'Asile du Bon Pasteur; ces 10,100 petites filles ont été instruites aussi gratuitement (1).

(1) Au convent des Sœurs de la Charité comme à celui du Bon Pasteur, les élèves externes *doivent* payer 1.00 par année. Or, les neuf-dixième

Il appert, par le tableau statistique des œuvres de charité intellectuelle, que les Frères de la Doctrine Chrétienne ont instruit, à Québec, 47.760 enfants. En retranchant de ce total le nombre d'étudiants à l'Académie Commerciale (soit 3,060) nous constatons que ces hommes dévoués donnent à 44,700 enfants l'aumône complète de leur temps et de leur savoir, soit \$44,700, évaluation *minimum* de l'instruction en ce pays.

Les Dames Religieuses de la Congrégation Notre-Dame, à Saint-Roch, ont instruit à leur couvent 15,000 élèves externes de cette paroisse. La contribution annuelle de chaque élève externe est de \$2.00 Or, d'après les renseignements puisés aux sources officielles, il apparaît que sur ces 15,000 élèves externes un dixième seulement a payé l'émolument exigé, soit 2,500 élèves. En supposant (cette hypothèse est de première impossibilité) que toutes les élèves du couvent, pensionnaires et demi-pensionnaires, aient soldé en entier la note respective de leur pension comme le mémoire de leurs études, nous constatons que 12,500 filles ont reçu gratuitement leur éducation dans cette sainte maison. La valeur réelle de l'aumône faite égale donc \$25,000.00 pour les vingt-cinq ans écoulés.

Les Révérends Pères Oblats de Saint-Sauveur sont demeurés parmi nous les initiateurs, les fondateurs et les continuateurs d'œuvres charitables excellentes.

Ainsi, le Patronage des enfants pauvres dans les écoles en est une preuve éclatante. Comme il appert au tableau statistique des Aumônes intellectuelles, nous avons obtenu, pour 15 années, une moyenne approximative de 4,600 enfants instruits *gratis* dans les écoles communes et soumis à une surveillance très attentive et toute spéciale. Pour se convaincre que leur sollicitudo n'est pas idéale et superficielle, mais bien et réellement pratique, il suffit de vous déclarer que chacun de ces enfants patronés dans les écoles coûte aux Pères Oblats \$3.50 par année. Multipliez cet item  $\$3.50 \times 4.600$  (l'effectif de leurs petits protégés,) et vous constaterez, avec une

de ces élèves ne savent pas même qu'elles le doivent. Inutile après cela de se demander si elles paient. C'est une aumône réelle de \$29,952.00 (Sœurs de la Charité \$20,862.00, Bon Pasteur \$9,090.00) que ces deux communautés ont faite à la cause de l'éducation.

admiration égale à votre étonnement, que pendant quinze années ces prêtres dévoués à la religion comme à la patrie, ont su trouver dans leur pauvre cassette \$16,100 pour l'instruction élémentaire des petits mendiants de leur paroisse.

Les Révérends Père Oblats sont encore les auteurs des fondations d'œuvres suivantes, lesquelles continuent d'être florissantes en magnifiques résultats de bienfaisance :

1° Une société, placée sous le vocable très original de *Notre-Dame de la Couture*, établie en 1867 par le Rev. Père Durocher, comptant 50 à 60 membres, se réunit une fois par semaine à la sacristie de Saint-Sauveur, durant les dix mois de l'année scolaire. Cette association s'occupe à la confection de hardes pour les pauvres. Environ 300 personnes sont pourvues d'habits, chaque année, par cette société. Chacune de ces personnes reçoit, en vêtement, une valeur moyenne de quatre piastres. Multiplions maintenant cette moyenne approximative de personnes, 300, par le nombre d'années écoulées de 1867 à 1880, soit  $14 = 4,200$  et ce total de  $4,200 \times 4$  nous obtient donc une statistique moyenne exacte de \$16,800 données aux pauvres de la paroisse Saint-Sauveur par cette institution quasi ignorée jusqu'aujourd'hui. Je lui demande pardon de trahir ainsi son humilité qui cachait si bien dans ses ombres les miracles de sa charité.

2° L'Union Saint-Joseph, fondée par le Révérend Père Durocher en 1866. Personnel 300 membres. Objet de l'Œuvre : Venir en aide à la famille de chaque ouvrier défunt ou infirme.

3° L'Union de Prières établie à Saint-Sauveur depuis plusieurs années. Personnel, 2000 membres. But primordial de l'Œuvre : *Prier pour le repos des âmes du Purgatoire* ; but secondaire : *procurer des funérailles convenables aux membres de l'Association.*

L'École Modèle Laval, (fondée en 1857) annexe de l'École Normale-Laval, est fréquentée par des élèves externes de la ville. La *moyenne annuelle* de ces écoliers est de 100 pour les 21 premières années 1857-1877. De ce nombre 33 sont *gratis*, c'est-à-dire un tiers. A partir de l'année 1878 cette *moyenne approximative* grandit et s'élève à 120. De ce nombre 80 sont *gratis*, c'est-à-dire les deux tiers. En évaluant à sa plus misérable expression la

valeur réelle de l'instruction élémentaire donnée à chacun de ces enfants, (soit \$1.00 par année) nous trouverons que pour les vingt-quatre années écoulées l'École Modèle Laval a donné aux écoliers pauvres de notre ville une aumône intellectuelle égale à \$933.00.

Les aumônes annuelles régulières des Religieuses Ursulines de Québec aux pauvres de la cité et autres œuvres charitables, s'élevé à \$650.00.

Leurs contributions annuelles pour les bazars de la ville, s'évaluent à \$100.00.

Aux paroisses indigentes, aux missionnaires pauvres, etc., etc., en argent ou en effets, elles donnent *au moins* \$1,000.00 par année.

De fait, pour les derniers douze mois, le montant de ces aumônes s'est élevé à \$1,252.00.

Ainsi que l'Archevêché et le Séminaire, elles prennent une large part aux contributions qui se font à l'occasion d'incendies ou autres calamités, ou pour les œuvres religieuses et nationales du diocèse.

Ces 25 dernières années, les élèves pensionnaires payent annuellement \$70; les élèves demi-pensionnaires, moitié prix. Nombre de pensions sont données gratuitement.

Nous divisons ce quart de siècle par périodes de cinq années, donnant le chiffre de l'année où le nombre des élèves a été le plus considérable.

Années.	Pensions.	Demi-Pensions.	Externes.
De 1856 à 1860.....	135	95	312
De 1860 à 1865.....	163	123	325
De 1865 à 1870.....	176	127	351
De 1870 à 1875.....	251	153	315
De 1875 à 1880.....	270	152	281

Dans ce nombre ne sont pas comprises les élèves-institutrices pensionnaires de l'École Normale Laval, dont le chiffre s'est élevé de 38 à 64.

Les élèves de l'Externat payent annuellement \$1.50 *si elles en sont capables.*

Au couvent des Dames Religieuses Ursulines les neuf-dixièmes des externes ne paient pas. Or, les *neuf-dixièmes* de 7,920=7,128. Sept mille cent vingt-huit, tel est, pour 25 ans, la *moyenne approximative* des élèves recevant une

éducation *gratis* dans cette institution. Or, chaque externe qui en est capable paie \$1.50. L'aumône intellectuelle faite à ces jeunes filles par les Religieuses Ursulines a donc une valeur réelle équivalente à \$10,692.00 (soit \$1.50 × 7,128).

Il n'est que justice de mettre en évidence la générosité du fait suivant. La pension des élèves internes au couvent des Ursulines est de \$70.00 par année. Ce prix est demeuré fixe; il n'a pas augmenté d'un centin depuis vingt ans. Et cependant, l'on voit que la dureté des temps a nécessité chez la plupart de nos communautés une hausse considérable dans la contribution annuelle. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, le Séminaire de Québec est passé de \$70.00 à 100 piastres: ce qui donne une augmentation nette de \$25.00. Par contre, les Ursulines sont demeurées, en dépit de la dépression des affaires, fidèles à leur ancien tarif. C'est donc en réalité une aumône de \$107,500.00 qu'elles ont faite, en vingt ans, à la cause sacrée de l'éducation. Multipliez \$25.00 par 4,300 (statistique des élèves pensionnaires au Couvent des Ursulines de Québec durant 20 ans) et vous arriverez comme moi à constater la glorieuse réalité de cette magnifique largesse. Le cadeau est princier; il trahit l'origine de la bienfaitrice.

#### HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.

Fondateur à Québec: Mgr. l'Archevêque Turgeon.  
Date de la fondation, 1849.

Personnel: Religieuses, 106; Dames pensionnaires, 6; Garçons et filles pensionnaires, 80; Franciscaïnes, 56; Serviteurs, 7; Résidences dépendantes de Québec, 16; Personnel de ces résidences: religieuses, 97; Résidences indépendantes de Québec, 3.

Noms des résidences et dates de leur fondation:

Cacouna, fondée en août 1857; Lévis, fondée en octobre 1858; Deschambault, fondée en septembre 1861; Somerset, fondée en octobre 1861; Stc. Anne Lapocatière, fondée en novembre 1862; Carleton, fondée en août 1867; St. Nicolas, fondée en septembre 1870; Rimouski, fondée en septembre 1871; St. Ferdinand, fondée en août 1872; St. Joseph (Beauce), fondée en août

1872 ; Malbaie, fondée en septembre 1876 ; Asile Ste. Brigitte, fondée en mars 1877 ; St. Anselme, fondée en août 1877 ; Ste. Anne de Beaupré, fondée en mai 1872 ; St. Charles, fondée en août 1878 ; Charlottetown, fondée en septembre 1879.

Années.	Orphelins.	Orphelines.	Vieilles femmes infirmes.	Elèves externes.	Mourants assistés.	Montants approximatifs des dépenses générales de l'année.		Bazars publics.	Bazars de la Rév. Sr. de la Nativité.	
						\$	cts.		\$	cts.
1849...	25	83	.....	250	820					
1850...	.....	101	.....	260	663					
1851...	.....	103	.....	265	1,462	3,400.00	652.00			
1852...	.....	96	12	270	1,891	3,200.00				
1853...	.....	99	13	300	4,418	3,100.00	240.00			
1854...	.....	120	17	420	1,338	5,100 00	152.00			
1855...	.....	100	20	450	2,229	4,950.00				
1856...	.....	114	22	480	3,225	4,780 00				
1857...	.....	108	22	480	2,240	6,900.00				
1858...	.....	110	24	581	2,143	9,900.00	152.00			
1859...	.....	109	24	595	2,855	13,000.00				
1860...	.....	112	26	600	2,475	10,700.00	884.00			
1861...	18	105	28	778	1,972	6,750.00	600.00			
1862...	20	120	30	780	4,392	7,850.00	.....	125.00		
1863...	22	126	31	800	4,673	5,300.00	1,171.00	130.00		
1864...	25	130	33	850	2,580	7,400.00	416.00	140.00		
1865...	26	135	30	860	1,357	14,508 00	538.00	150.00		
1866...	28	141	31	900	1,462	12,576.00	141.00	180.00		
1867...	30	150	32	930	2,773	13,200.00	524.00	200.00		
1868...	34	160	36	940	2,459	18,400.00	894.00	250.00		
1869...	35	140	36	950	3,933	17,400.00	.....	230.00		
1870...	36	121	38	945	3,428	33,300.00				
1871...	39	110	38	842	6,452	20,160.00	2,300.00	235 00		
1872...	40	99	39	860	2,291	21,500.00	2,071.00	200.00		
1873...	42	80	40	908	4,697	20,000 00	2,049 00	240.00		
1874...	44	66	41	920	4,271	21,000.00	1,600.00	225.00		
1875...	62	80	48	950	5,994	32,000.00	2,324.00	198.00		
1876...	73	105	46	930	6,437	29,000.00	1,896.09			
1877...	72	138	50	960	6,478	32,300.00	2,098.00	200.00		
1878...	75	133	52	980	7,308	28,000.00	1,493.00	230.00		
1879...	83	123	61	1,026	7,127	25,600.00	1,800.00	250.00		
1880...	86	135	60	1,121	7,200	22,900.00	1,571.00	232.00		
						23,502.91				
Total..	915	3,652	980	23,181	113,043	\$477,676.91	25,546.00	3,415.00		

Ce total énorme (\$477,676.91) n'a cependant rien de

fabuleux ; au contraire, il est d'une réalité désespérante pour celles qui ont eu à rencontrer ce montant. Il comprend et les dépenses d'entretien, la *nourriture*, le *vêtement*, le *combustible*, etc., etc., et les dépenses d'administration, la *paie du domestique* de la maison, les frais de *correspondance*, de *voyage*, de *réparation* ou *agrandissement* de bâtisses, le *paiement des intérêts* sur les capitaux empruntés, etc., etc. L'on me saura gré de ne donner ici que le *montant en bloc des dépenses générales annuelles*, car le détail de cette statistique eût nécessité la préparation d'un tableau de 24 colonnes représentant chacune un *item* de la dépense générale. Ce tableau, pour être complet, aurait dû fournir le détail de ces 24 items pour 32 années. On devine la somme de travail nécessaire pour semblable *bagatelle*. Qu'il me suffise de vous dire ici que la rente sur la dette contractée par l'Hospice s'élève annuellement à \$1,400.00. Voilà pour un détail ! *Ab uno disce omnes*. Nous verrons, plus loin dans cette *Etude*, le *coût positif* de la nourriture et du vêtement dans cette admirable communauté.

#### ŒUVRE DU VESTIAIRE.

Cette institution charitable fut fondée, en 1871, par M. le grand-vicaire Hamel et Madame Anaclet Bélanger, du faubourg Saint-Jean-Baptiste. Le but de l'œuvre est de confectionner des vêtements aux enfants pauvres écoliers du Patronage. Le costume de chacun de ces écoliers est estimé à \$14.00 ; le nombre régulier d'enfants vêtus est de 100 par année. Or,  $100 \times 10$  (nombre d'années écoulées de 1871 à 1880) =  $1000 \times 14$  (valeur en argent des vêtements donnés) = \$14,000.00. Ces quatorze mille piastres sont incluses dans les \$25,859.31 de la dépense totale de l'Œuvre du Patronage. Jusqu'aujourd'hui (et il en sera de même pour l'avenir) le travail des femmes dévouées qui préparent ces habits a été compté pour rien. Mais, en ma qualité de *réaliste*, je me permets de lui donner une *valeur réelle* de \$1.50 pour la *façon* (terme de mode) de chaque habillement complet. Or,  $\$1.50 \times 1000 = \$1,500.00$ . C'est bien là le *maximum minimum* qu'un évaluateur consciencieux puisse donner à la valeur humaine d'une œuvre divine.

## ASILE DE SAINTE BRIGITTE.

PERSONNEL : SIX RELIGIEUSES.

Années.	Nombre de personnes secourues dans l'année.	Recettes.	Dépenses.
	Infirmes, malades et orphelins.		
		\$ cts.	\$ cts.
1868.....	92	4,540 60	8,676 21
1869.....	70	6,432 59	6,589 95
1870.....	79	5,310 24	5,345 42
1871.....	80	2,223 00	2,697 97
1872.....	78	2,134 00	4,696 17
1873.....	78	4,910 40	4,605 61
1874.....	86	3,855 35	3,553 45
1875.....	68	2,208 44	3,065 12
1876.....	93	4,854 88	5,537 56
1877.....	99	3,123 75	3,886 36
1878.....	109	6,424 00	6,131 22
1879.. ..	126	\$5,503 15	\$5,846 89
	1067	\$51,519 90	\$60,631 93

On remarquera au premier coup d'œil que les dépenses de l'Œuvre excèdent les recettes de \$9,112.03. Ce déficit est largement couvert par les bazars annuels tenus en faveur de l'Asile depuis 1870. La recette régulière de ces onze bazars est de 2,500; évaluation *minimum*. L'on a donc en réalité un excédant de \$18,387.97 au lieu d'un déficit de 9,112.03. Il est bon d'ajouter que ce surplus est affecté au paiement de la dette sur la nouvelle bâtisse de l'Institution, laquelle représente aujourd'hui avec son ancienne dépendance une valeur foncière de \$25,400.

Il m'a été impossible de me procurer la statistique des sept premières années, (de 1861 à 1867) les rapports officiels ayant été envoyés au Département des Archives, à Outaouais.

**ASILE DU BON PASTEUR.**

**FONDATRICE :** La Société de St. Vincent de Paul à Québec. — Dato de la fondation, 1850.  
**BIENFAITEUR insigne :** M. le Chevalier G. A. Muir.  
**PERSONNEL de la maison :** 117 religieuses professes ; 8 novices ; 18 postulantes.  
**FONDATEURS DE LA COMMUNAUTÉ :** Notre-Dame des Laurentides, Château-Richer, Chicoutimi, St. Laurent (île d'Orléans), Rivière-du-Loup (en bas), l'Islet, Lotbinière, St. Sylvestre, et Champlain.  
**DESSERTES :** Ecole de la Réforme et Hospice de la Miséricorde.

Années.	Filles repenties.	Ecole de la Réforme. Hospice St. Charles. Fondé en 1876.	Petites écolières.	Estimés des dépenses générales annuelles.	Bazars publics.
1850	20		160	\$2,000 00	
1851	26		160	2,500 00	
1852	32		160	3,000 00	
1853	34		160	3,250 00	
1854	32		160	3,100 00	
1855	35	Enfants	160	3,700 00	
1856	37	Enfants	160	4,232 00	
1857	40	placés à la charge	160	4,374 00	
1858	48		160	4,550 00	
1859	55		160	5,708 00	\$1,500 00

Chiffres approximatifs.

Année	63	du Gouvernement	de la Commu- nauté.	Total.	Chiffres exacts.	
1860					10,648 00	
1861	65			350	9,761 00	2,926 00
1862	64			350	7,598 00	907 00
1863	67			350	6,886 00	
1864	70			350	9,591 00	1,205 00
1865	73			350	10,400 00	
1866	74			350	20,142 00	
1867	80			350	19,381 00	
1868	87			350	14,185 00	386 00
1869	90			350	14,633 00	
1870	91	40	13	53	16,290 00	
1871	95	40	13	53	12,735 00	
1872	97	40	13	53	16,332 00	2,984 00
1873	98	40	13	53	15,840 00	
1874	97	40	13	53	18,858 00	
1875	100	40	13	53	33,506 00	2,325 00
1876	105	40	13	53	31,557 00	
1877	105	40	13	53	23,662 00	1,320 00
1878	103	50	13	63	24,045 00	
1879	107	50	13	63	22,300 00	2,090 00
1880	112	50	13	63	25,325 00	
<b>Total</b>	<b>2,202</b>	<b>470</b>	<b>143</b>	<b>613</b>	<b>\$382,549 00</b>	<b>\$15,643 00</b>

Plus : statistique approximative de 1850 à 1855..... 17,550 00  
 \$400,099 00

### HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR.

Fondateur : Mgr. Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec. Date de la fondation, 1873.  
 Personnel de la Communauté : 19 religieuses professes, 9 novices, 5 postulantes et 6 petites sœurs des pauvres.

Années.	Enfants-trouvés.	Épileptiques et malades passants.	Malades visités à domicile.	Dépenses exactes.		Octrois du gouvernement.		Bazars publics.	
				\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1873.....	5	6							
1874.....	59	40	26	44,037	63	2,000	00	2,500	00
1875.....	80	118	87	11,080	30	1,000	00	2,187	00
1876.....	99	108	131	5,448	95	1,000	00	3,101	00
1877.....	79	115	237	7,408	86	1,200	00	1,386	00
1878.....	232	116	928	18,293	74	1,200	00	1,284	00
1879.....	255	129	3,112	27,425	88	Pas d'octroi.		2,697	00
1880.....	249	171	9,084	8,342	67	1,400	00	3,272	65
	1,058	803	13,605	\$122,038	03	\$7,800	00	\$16,427	65
				80,000	00	Valeur foncière de l'édifice.			
				\$42,038	03	Recettes accumulées des bazars publics.			
				16,427	65				
				\$25,610	38	Sept rentes annuelles de \$1,400 en moyenne.			
				9,800	00				
				\$15,810	38	Octrois du gouvernement.			
				7,800	00				
				\$8,010	38				

REMARQUES.—Les dépenses exactes comprennent les déboursés encourus pour la construction de bâtisses, plus les dépenses nécessitées pour l'entretien du personnel de la maison.

La dette passive de l'Hôpital du Sacré-Cœur est actuellement de \$18,800.00.

Une grande partie de l'argent portée à l'acquit des dépenses exactes est affectée au paiement des intérêts sur la dette capitale de l'établissement. Cette rente annuelle est de 1,400 piastres. Dans les dépenses annuelles se trouvent compris encore le coût absolu des bâtisses (soit \$80,000.00) qu'il nous faut soustraire du total des dépenses exactes avec la recette des sept bazars aussi comprise et les octrois du gouvernement. L'on obtiendra de cette manière la véritable dépense exacte d'entretien et d'administration laquelle s'élève à \$8,610.38. La modicité étonnante de ce chiffre constitue la meilleure preuve de l'économie pratiquée dans cette maison.

### ŒUVRE DES VIEUX PAPIERS.

On connaît l'objet magnifique de cette récente fondation : *procurer un secours pécuniaire au Pape*. L'auteur comme le propagateur de cette noble et généreuse idée est M. le Chevalier Vincelotte, zélé et dévoué de toutes les œuvres consacrées à la cause du Souverain Pontife. De juillet 1869 à juillet 1880, les membres actifs du Cercle Catholique (lesquels ont pris cette ingénieuse industrie charitable sous leur patronage) ont réalisé avec la seule vente des timbres de poste, timbres de loi oblitérés, vieux papiers de toutes sortes, la jolie somme de \$1,512.12.

### CONFRÉRIÉ DES ENFANTS DE MARIE.

Cette pieuse association établie en la paroisse de Saint-Roch par M. le curé Charest, en 1867, et en la paroisse Notre-Dame de Québec, le 2 février 1876, par les Révérends Pères Jésuites, s'occupe en particulier du vêtement des pauvres. Ainsi, depuis 14 ans, (1867-1880) les membres de cette magnifique association ont habillé 2,100 petits garçons et 1,750 petites filles. De ce nombre 1,050 premiers communiant et 1,120 premières communiantes. Voici, pour les personnes désireuses de vérifier l'exactitude de cette statistique, les *moyennes approximatives* de chiffres *minimum* que l'on m'a procurées pour servir de base à mes calculs.

Chaque année, les jeunes demoiselles *Enfants de Marie* vêtent 150 petits garçons ; la moitié (soit 75) de ce nombre est choisie de préférence parmi les premiers communiantes.

Chaque année, ces mêmes jeunes personnes si dévouées habillent 125 petites filles ; les deux tiers (soit 80) de ce nombre sont choisis de préférence parmi les premières communiantes.

Cette proportion représente la moyenne *minimum* des bienfaits accomplis.

Nous en arrivons donc à conclure que la Confrérie des Enfants de Marie a réellement vêtu 3,850 petits pauvres ; dont 2,170 premiers et premières communiantes.

Chaque petit garçon vêtu coûte 5 piastres, moyenne minimum. Or,  $\$5,00 \times 2,100.00 = 10,500.00$ .

Chaque petite fille vêtue coûte trois piastres et cinquante centins. Or,  $\$3.50 \times 1750 = \$6,125.00$ . Donc,  $\$10,500.00 + \$6,125.00 = \$16,625.00$ . *Seize mille six cent vingt-cinq piastres*, telle est la *valeur réelle* de la charité généreuse exercée par les jeunes demoiselles de la paroisse Saint-Roch, à Québec. Si la magnificence de cette œuvre étonne, demandons-nous, chrétiens, pour en demeurer encore plus stupéfaits d'admiration, quelle en sera un jour la *valeur divine*? La réponse n'est pas de ce monde.

À la Haute-Ville, (paroisse Notre-Dame de Québec) les réunions des Enfants de Marie ont lieu tous les mardis au couvent des Ursulines. Le Chapelain de la communauté est, *ipso facto*, le directeur de l'association, laquelle compte actuellement 80 membres actifs. La *moyenne* des *recettes* pour les cinq dernières années, (1876-1880) est de \$175.00. L'approximation de la *dépense* pour cette même période temps s'évalue à \$160.00. Les hardes confectionnées par les membres de la section Notre-Dame sont transmises aux associées de la section Saint-Roch qui les distribuent aux enfants pauvres qu'elles protègent. Mademoiselle Hectorine Langevin est la présidente actuelle "des Enfants de Marie" à la Haute-Ville, (section N. D. de Québec) et Mademoiselle Adéline Gingras est la présidente actuelle de cette même confrérie pour la section Saint-Roch.

#### L'OUVROIR.

Cette œuvre, établie en décembre 1877, eut pour fondatrice Madame veuve Louis Massue. Le but de cette association charitable est d'aider les Révérendes Sœurs de la Charité à vêtir leurs orphelines. En décembre 1878 le nombre de membres était de 111; il s'est élevé en 1879 et 1880 à 142. La contribution annuelle est de \$0.50, soit \$61.00 pour 1880, \$61.00 pour 1879 et \$55.50 en 1880. Total: \$177.50. En supposant que *toutes* les Dames travaillassent régulièrement chaque mercredi de l'année à leur séance ordinaire, elles vêtiraient chacune, *deux* orphelines; soit, pour 1880, 274 enfants.

*La façon d'un vêtement complet pour l'une des petites orphelines est évaluée à \$2.50; car il ne faut pas compter les étoffes qui sont fournies par la communauté.*

Le travail des Dames de l'Ouvroir représenterait donc, pour les trois dernières années, une *valeur réelle* de \$1,975.00, en supposant toujours que chacune des membres ait assisté et travaillé à chaque séance de la semaine. Si à cette somme nous ajoutons la contribution des trois dernières années, (soit \$177.50) nous constatons que l'Ouvroir a donné aux orphelines des Sœurs de la Charité une aumône égale à \$2.152.50.

L'*habileté* dans l'exploitation et la multiplication des ressources, la *bonne administration* des finances, l'équilibre toujours maintenu entre la valeur réelle du bienfait et la nécessité positive du misérable qui l'accepte, l'équation fixe établie entre la charité catholique d'une part et l'indigence humaine universelle de l'autre vous sont-ils maintenant irrécusables d'évidence? Les chiffres statistiques détaillés que j'ai eu le bonheur de vous procurer suffisent, il me semble, à l'exigence des plus ombreux caractères pour établir, sans arrière-pensée de contradiction, la vérité de cette preuve la plus écrasante.

Et l'*efficacité* de nos corporations catholiques, qui l'établira devant vous? Leur excellence ne se lit-elle pas à la face même de cet énorme dossier, de ce factum glorieux que ces mêmes communautés religieuses ne craignent pas de remettre aux mains de leurs accusateurs ou de leurs juges. Celui que possèdent leurs amis est un mémoire identique, et vous savez maintenant, lecteur, de quels bienfaits il surabonde.

Va-t-on m'obliger, après une telle nomenclature, à prouver *la ferveur, l'abnégation, le zèle enthousiaste* apportés par l'instituteur et la religieuse dans l'exécution de leurs sublimes engagements?

“ Mais, objectera le Protestantisme, ce porte-ténèbres officiel du mauvais progrès en notre siècle de fausse lumière, mais, dira-t-il, si vos institutions catholiques ne sont pas *rétrogrades* elles demeurent au moins *stationnaires*. Je vous défie de nous convaincre qu'elles *marchent*. Pour réfléchir les rayons du soleil les eaux d'un étang n'en sont pas moins stagnantes.”

Prouvons lui donc à ce Protestantisme, à ce Père de la *Taxe des Pauvres*, que s'il existe *quelque part* des mares fétides où se traînent abreuver les incurables des *Work Houses* et des *Poor Houses* de Londres, il est, au Canada comme partout ailleurs le monde catholique, des sources vives de charité lesquelles s'en vont, creusant leurs lits et débordant leurs rives, entraîner la douleur et la honte vers les joies et les gloires de l'éternité.

PROGRESSIONS DANS LES BONNES ŒUVRES.

J'ai préparé ces progressions sur les statistiques positives à moi fournies par nos diverses communautés religieuses. On comprendra facilement qu'un progrès réel ne peut se constater et se présumer que par le moyen de chiffres exacts. Une moyenne approximative ne conduit qu'à l'hypothèse, résultat plus que médiocre d'un travail sérieux.

J'ai partagé l'ordre chronologique de mes progressions en périodes de cinq années.

HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.

Orphelins, de 1861 à 1880.			Bazars de Sr. de la Nativité.		
20 ans.			De 1861 à 1879 (moins 1869 et 1875).		
Année.	Nombre.	Progression.	Ans.	Recettes.	Progression.
	111	+ —		\$ cts. 725 00	+ —
	163	52		1,115 00	\$390 00
	227	64			22 00
	389	162		1,093 00	
1849.....	25		1878..	250 00	390 00
			1879..	232 00	22 00
	915	278		\$3,415 00	368 00

HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.—(Suite.)

Orphelines, de 1849 à 1878.			Ecolières du couvent, de 1849 à 1878.		
30 ans.			30 ans.		
Années.	Nombre.	Progression.	Ans.	Nombre.	Progression.
	482	+		1,345	+
	552	70		2,411	1,066
	572	20		3,553	1,142
	716	144		4,480	927
	550	..... 166		4,505	25
	522	..... 28		4,740	235
1879.....	123	22	1879..	1,026	
1880.....	135		1880..	1,121	95
		256		23,181	3,490
		— 194			
		62			

Vieilles femmes infirmes. de 1852 à 1880.			Mourants assistés, de 1849 à 1878.		
29 ans			30 ans.		
—	Nombre.	Progression.	Ans.	Nombre.	Progression.
	84	+		9,254	+
	124	40		11,175	1,921
	155	31		16,367	5,192
	180	25		10,631	..... 5,736
	214	34		20,811	10,170
	223	9		30,484	9,687
	980	139	1879..	7,127	
			1880..	7,200	73
				113,043	27,043
					— 5,736
					21,307

HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ.—(Suite.)

Dépenses encourues, de 1850 à 1879 30 ans.		Augmentation dans ces dépenses.	
An: 6).	Chiffres.	Progression.	
	\$19,750 00	+	-
	45,280 00	\$25,530 00	
	41,808 00		\$3,472 00
	94,876 00	53,068 00	
	114,660 00	19,784 00	
	137,200 00	22,540 00	
1880.....	23,502 91		
	\$477,676 41	\$120,922 00	
		- 3,472 00	
		\$117,450 00	

HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR,

Huit années.	Enfants trouvés.	Progression.		Malades, épileptiques.	Progression.	
1873	5	+	-	6	+	-
1874	59	54		40	34	
1875	80	21		118	78	
1876	99	19		108		10
1877	79		20	115	7	
1878	232	153		116	1	
1879	255	23		129	13	
1880	249		6	171	47	
	1,058	270	26	803	180	10
		- 26			- 10	
		144			170	

**ASILE DU BON PASTEUR.**

Filles repenties. De 1850 à 1879 (30 ans).			Dépenses encourues. De 1851 à 1880 (30 ans).	
Année.	Nombre.	Progression.	Chiffres.	Progression.
	144	+	\$17,550 00	+
	215	71	29,512 00	\$11,962 00
	329	115	44,246 00	14,734 00
	404	75	84,631 00	40,385 00
	478	74	97,271 00	12,640 00
	520	42	126,889 00	29,618 00
1880	112	.....	.....	.....
	2,202	376	\$400,099 00	\$97,377 00

**HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC.**

Elèves pensionnaires instruites. De 1844 à 1868 (25 ans).			Femmes invalides assistées. De 1855 à 1880 (25 ans).		
—	Nombre.	Progression.	Nombre.	Progression.	—
	298	+ —	240	+ —	
	322	24	374	134	
	362	40	504	130	
	383	21	635	151	
	352	..... 31	669	14	
	1,717	85 — 31 31	2,442	429	
		54			

**SÉMINAIRE DE QUÉBEC.**

Elèves instruits.—De 1856 à 1880 (25 ans).

—	Nombre.	Progression.
	1,633	+
	1,922	289
	2,028	106
	2,127	99
	2,620	493
	10,330	987

**UNIVERSITÉ LAVAL.**

Elèves instruits.—De 1856 à 1880 (25 ans).

—	Nombre.	Progression.
	322	+
	558	236
	711	153
	817	106
	842	25
	3,250	520

**ÉCOLE DU PATRONAGE.**

Petits écoliers pauvres instruits.—De 1861 à 1880 (20 ans)

—	Nombre.	Progression.
	194	+
	484	290
	796	312
	750	..... 46
Plus les 408 écoliers patronés dans les } écoles, avant 1861, par la Société } de Saint-Vincent-de-Paul..... }	408	
	2,632	602
		45
		556

Admettant donc que la progression respective dans les bonnes œuvres de nos corporations religieuses catholiques demeurât STATIONNAIRE pour 30 ans à venir, (ce qui est de toute impossibilité et d'un pessimisme excessif) nous arriverons, après VINGT-CINQ ou TRENTE ans révolus, aux progrès suivants constatés dans leurs résultats de charité bienfaisante :

L'Hospice des Sœurs de la Charité abritera en 1901 (vingt-un ans à venir) 1,193 orphelins ; en 1909 (vingt-neuf ans à venir) 1,119 vieilles femmes infirmes ; en 1912 (trente-deux ans) 3,714 orphelines. La même communauté comptera en 1912 (trente-deux ans) 26,671 écolières et 134,350 mourants assistés. Les dépenses générales de cette sainte maison s'élèveront, en 1911 (trente-un ans) à \$595,126.91, plus d'un demi million. Le bazar de la Révérende Sœur de la Nativité, demeuré immortel comme la mémoire vénérée de sa fondatrice, aura réalisé en bel argent sonnante, au 1er janvier 1898, (dix sept ans) \$3,783.00 ; ce qui allègera d'autant la misère des pauvres de ma ville.

L'Asile du Bon Pasteur, en 1911, (trente-un ans) servira de refuge à 2,578 filles repenties, et la dépense générale, pour les trente-un ans écoulés, s'élèvera au chiffre imposant de \$497,476.00.

L'Hôpital du Sacré-Cœur, aura reçu en 1888, (huit ans d'ici) 1,202 enfants-trouvés et 973 malades et épileptiques.

L'Hôpital-Général de Québec, en 1905, aura reçu 2,871 femmes infirmes ou invalides.

Le Séminaire de Québec, en 1905, (un quart de siècle) aura vu passer dans ses classes 11,317 écoliers.

D'autre part, l'Université Laval aura, en 1905, donné ses cours à 3,770 étudiants.

Enfin, l'École du Patronage, en 1900 (vingt ans) aura fait apprendre le catéchisme et la langue française à 3,188 petits enfants pauvres.

Bref, pour me servir d'un mot tout parlementaire, la statistique de 1905, comme son aînée de 1880, *rapportera progrès*. Le public n'aura plus qu'à voter confiance dans son gouvernement catholique.

Nos institutions religieuses de charité, par le moyen de leurs industries particulières, subviennent-elles à leurs

dépenses ? Bien naïve serait la crédulité de quiconque oserait répondre "oui." Ainsi, pour ne donner à cet optimiste que trois faits concluants de réplique, je lui avouerai sans périphrases : 1<sup>o</sup> que les aumônes multipliées de la population catholique de Québec entrent pour un tiers dans le déboursé annuel de l'Asile du Bon Pasteur, (\$400,099.00 = les dépenses du budget total de la communauté.  $\$133,366.33 \times 3 = 400,098.99$ ) soit donc \$133,366.33 ; 2<sup>o</sup> que ces mêmes largesses forment les deux tiers dans les dépenses de l'Hospice des Sœurs de la Charité, (\$477,876.91 — \$159,225.60, un tiers) = \$318,451.31 ; 3<sup>o</sup> enfin, que ces mêmes contributions soutiennent entièrement et constituent le montant absolu dans les recettes et dépenses de l'Hôpital du Sacré-Cœur, soit \$8,010.38.

Cette gradation dans les nécessités de nos œuvres s'explique d'elle-même. Ainsi, le Bon Pasteur, la moins onéreuse de nos institutions, possède des ateliers de broderie, de peinture, de typographie, de reliure, de cordonnerie, etc., qu'il exploite, par le moyen de ses filles repenties et des religieuses elles-mêmes, au bénéfice de la maison. L'Hospice des Sœurs de la Charité n'a *pour toute industrie* que son esprit de miraculeuse économie. Toutes les ressources mises à portée de l'Asile du Bon Pasteur lui échappent. Aucun atelier, aucun métier, aucun commerce, nuls ouvrages pratiques, à part certains travaux de fleuriste. Leurs petits protégés ne leur sont d'aucun secours, car orphelins et orphelines sortent de la maison à douze ans, c'est-à-dire à l'âge même où ils allaient commencer d'être utiles à la communauté. Parlerai-je de leurs pauvres femmes infirmes ? Certes, je ne les accuserai pas d'être un perpétuel embarras, seulement elle ne font que porter bonheur à la maison. Et c'est déjà beaucoup ; assez même pour ne jamais songer à les renvoyer de la demeure. Mais, (toujours au point de vue pratique) l'on avouera que cet avantage est un des plus négatifs qu'il soit possible d'imaginer.

Enfin, l'Hôpital du Sacré-Cœur avec ses 1,058 enfants-trouvés et ses 803 malades épileptiques est littéralement à la merci de notre charité. C'est bien lui qui pourrait, avec une poignante vérité, nous adresser par la

bouche des héroïques religieuses qui l'habitent cette sublime parole de Vincent de Paul :

« Or donc, Mesdames, s'écrierait-il, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés, voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et au contraire ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. »

Disons-le hautement à l'honneur de Québec, l'Hôpital du Sacré-Cœur ne sera jamais à la peine de répéter aux cœurs ardents de la généreuse paroisse Saint-Roch la sublime harangue du philanthrope immortel.

Cette démonstration, toute positive, basée sur des faits d'aveuglante évidence et de première actualité, suffit, à mon sens, à établir absolument que les aumônes directes de la ville de Québec à ses institutions charitables sont insuffisantes à rencontrer leurs besoins les plus impérieux. Par conséquence immédiate l'on sait quelles parts doivent être faites aux industries personnelles de chacune de nos corporations religieuses.

Nos communautés catholiques sont-elles administrées avec économie ?

La réponse à cette question m'est d'un intérêt capital, car, en somme, il y va de mon argent comme du vôtre, lequel argent nous leur prodiguons en aumônes avec une largesse qui n'a d'égale que la sécurité de notre placement. Cette réponse ne m'effraie pas, au contraire elle me persuade et me rassure de toute la magnificence de sa plénitude, intégrale au possible. Je suis anxieux de vous la transmettre. Encore et toujours cette réponse consistera en un exposé statistique de faits et de chiffres à l'appui desquels je n'apporterai ni commentaires ni réclames.

En 32 ans, (1849-1880) à l'Hospice des Sœurs de la Charité, 5,716 personnes ont été nourries, vêtues, logées et chauffées avec \$477,676.91 cts. Chaque personne a donc coûté, pour son entretien, \$83.56, plus une fraction de centin.

Mieux que cela, en 1880, cette année, dans la même communauté, les dépenses encourues, pour la nourriture seulement, s'élèvent à \$9,716.20 ; pour le vêtement, à \$2,539.21 ; le combustible, à \$1,571.37. Or le personnel actuel de la maison, (les dames, les garçons et les filles pensionnaires exceptés bien entendu) est de 450. En répétant mes calculs l'on trouvera donc que chacune de ces 450 personnes a été nourrie, toute l'année, avec \$21.37, plus une fraction de centin (1). Chacune de ces 450 mêmes personnes a été vêtue et chauffée, dans les douze mois écoulés, moyennant \$5,64, plus une fraction de centin.

Depuis 8 ans (1873-1880), à l'Hôpital du Sacré-Cœur, 1,900 personnes ont été nourries, vêtues, logées, chauffées et soignées avec \$15,810.38. (Ce montant comprend les octrois du gouvernement : soit 8,010.38 dépense réelle + 7,800.00, octrois du gouvernement = \$15,810.38). Chacune de ces dix-neuf cents personnes a donc coûté, en nourriture et entretien, \$8.32, plus une fraction de centin.

Depuis 31 ans, (1850-1880) à l'Asile des Religieuses du Bon Pasteur, 2,488 personnes ont été nourries, vêtues, logées et chauffées avec \$400,099.00. Chacune de ces 2,488 personnes a donc coûté, en nourriture et entretien, \$160.81, plus une fraction de centin.

Mais, dira quelqu'un, qui nous prouvera l'urgence de leurs nécessités *prétendues indispensables* ?

Voici, lecteur, une simple statistique à vous transmise sans commentaires. J'ai la prétention de croire qu'elle contient assez de lumières pour éclairer les municipalités de villes assises dans les ténèbres de la banqueroute. Les aveugles volontaires y verront peut-être clair cette fois. Puisse ce miracle advenir, le triomphe de ma cause serait infailliblement assuré.

Hospice des Sœurs de la Charité. Détail de la dépense encourue pour l'année 1880 :

Par jour : 25 livres de lard, 100 livres de viande, 427 livres de pain ; 30 minots de patates par semaine ; 500 pains de 6 livres par semaine, et 500 cordes de bois par année. Soit donc, en douze mois, 9,125 livres de lard, 36,500 livres de viande, et 26,000 pains, soit 156,000 livres. *Ab uno disce omnes !!!*

(1) Quotidiennement, quinze à vingt pauvres de la ville reçoivent à diner à l'Hospice des Sœurs de la Charité. Je n'ai pas évalué ces vingt repas. Je ne fais que signaler cette magnifique aumône.

Etant reconnu que nos contributions particulières et publiques sont insuffisantes à rencontrer les nécessités urgentes de nos corporations religieuses, quel est le moyen par excellence de suppléer à la pénurie des ressources ?

Le bazar.

Combien donc en avons nous eu depuis 30 ans, à Québec, de ces *chers* bazars ? Devinez ? Quatre-vingt-quinze!!! Rien que cela ! Trois, en moyenne, par année, et l'on viendra me chanter que l'on nous vole !! Quelle médisance ! Voici, pour les incrédules de mon quartier, une statistique-bazar (style Hugo) capable de persuader tous les saints Thomas présents et futurs.

Années.	Bazars du Patronage.	Bazars des Révds. Pères Oblats.	Bazars de l'Asile Ste. Brigitte.	Bazars de la Maternité St. Joseph.
	C. E.	C. A.	C. A.	C. E.
1857.....				\$208 15
1858.....				264 13
1859.....				126 20
1860.....				178 72
1861.....				238 57
1862.....				306 28
1863.....				381 47
1864.....		2,000		333 85
1865.....				265 33
1866.....				206 87
1867.....				245 06
1868.....		2,000		262 28
1869.....				270 88
1870.....				300 52
1871.....			2,500	282 34
1872.....		2,000	2,500	278 45
1873.....	691 72		2,500	366 32
1874.....			2,500	288 62
1875.....		2,000	2,500	301 83
1876.....	959 74		2,500	258 66
1877.....	563 25		2,500	.....
1878.....	466 10		2,500	.....
1879.....	1,199 15		2,500	.....
1880.....			2,500	.....
	3,879 96	8,000	27,500	\$5,364 53

Cette somme est déjà incluse au total des recettes (\$24,921.89) de l'Œuvre du Patronage. (Voir première *Étude*).

Ces montants ne représentent que les profits nets de chaque bazar. Pour avoir

Si l'on ajoute à cette nomenclature les 22 bazars des Sœurs de la Charité, (recettes \$25,546.00) les 17 bazars de la Révérende Sœur de la Nativité, (recettes \$3,415.00), les 9 bazars de l'Asile du Bon Pasteur, (recettes \$15,643.00) sans oublier les 7 bazars de l'Hôpital du Sacré-Cœur, (recettes \$16,427.65) et le plus exigeant de mes lecteurs aura comme moi la satisfaction personnelle de constater qu'il a 95 fois manqué l'occasion d'aller au bazar. Qu'il se console, il y a lieu de se rattraper à Québec.

J'allais oublier de vous dire que la recette accumulée de ces 95 bazars s'élève à \$103,496.18.

On remarquera sans doute avec un certain étonnement que la progression des aumônes à ces bazars est en raison directe de la dépression des affaires. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, en 1875, (l'année la plus désastreuse de notre crise commerciale et industrielle) nous avons eu à Québec six bazars, celui des Sœurs de la Charité, du bon Pasteur, de l'Hôpital du Sacré-Cœur, des Pères Oblats, de la Maternité St. Joseph et de l'Asile St. Brigitte, lesquels ont donné un montant collectif de \$11,209.83 ! Il suffira à mon lecteur de référer aux tableaux statistiques particuliers à chacune de ces œuvres pour établir la preuve de mon assertion. Quand on en est rendu à ce genre d'évaluation dans l'estimé des œuvres bienfaisantes, la charité quotidienne d'une ville touche de bien près à l'héroïsme.

Quel est, apprécié en argent, le traitement de nos religieuses consacrées aux œuvres de la charité catholique ? Quels sont, d'autre part, les honoraires assignés aux personnes dévouées aux travaux de l'enseignement ?

Le Frère de la Doctrine Chrétienne, professeur à Québec, reçoit de la commission des écoles \$200.00 par année. Cette somme ne lui appartient pas personnellement, elle est le bien propre de sa communauté. Ainsi, dans les trois maisons de Québec, nous comptons 45 *ignorantins*. Disons le mot pour faire plaisir aux polis-

un chiffre exact des recettes perçues pour chaque bazar il faudrait ajouter \$80.00 de dépenses urgentes nécessitées par le seul préparatif de chacun de ces bazars. Cette dépense urgente a toujours été couverte par le patronage de notre public charitable. Il faut donc ajouter \$1,600.00 ( $80 \times 20 = 1,600$ ) aux \$5,364.53 etc., soit \$6,964.53 pour obtenir la recette réelle et complète des bazars de la Maternité St. Joseph.

sons de la ville. Soit donc  $200 \times 45 = \$9,000.00$ . Quel est le fournisseur qui acceptera une *soumission* de \$9,000.00 pour loger, nourrir, vêtir, chauffer, entretenir *annuellement* 45 personnes. Si, par miracle, il restait une balance à ce courageux maître de pension nous lui pardonnerons de la garder pour son bénéfice et d'oublier *absolument* qu'il lui reste en outre les services intellectuels de ses hôtes à payer. Il en est plus d'un en ce monde qui vous ont de ces distractions.

2° Le prêtre *auxiliaire*, professeur au Séminaire de Québec, reçoit un salaire annuel de \$100.00. L'*ecclésiastique auxiliaire*, professeur au Séminaire de Québec, reçoit un salaire annuel de 55 piastres ! Je connais nombre de domestiques de seconde capacité qui se vantent de gagner plus !

3° Le prêtre *agrégé*, professeur au Séminaire de Québec, reçoit un salaire annuel de vingt piastres. Un recteur d'Université payé au-dessous du prix alloué à nos petits porteurs de gazette ! Quelle aubaine ! Et comme cela enrichit un homme que d'aller trois ou quatre années en Europe étudier la physique, l'astronomie, les mathématiques, la rhétorique, et revenir au Canada détailler son savoir de maître ès-arts ou de docteur ès-lettres moyennant DIX CENTINS par leçon ! (1)

Il est encore heureux qu'il se trouve à Québec certains esprits lucides n'estimant pas la valeur d'un homme aux proportions de son salaire, autrement il vaudrait mieux être né sous-messager que recteur. Les temps ne sont peut-être pas éloignés où il faudra employer le microscope dans l'analyse d'un mérite réelle.

La Sœur de Charité, la Sœur du Bon Pasteur, la religieuse de la Congrégation Notre-Dame, l'hospitalière de l'Hôtel-Dieu, la religieuse de l'Hôpital-Général ; la religieuse de Ste. Brigitte, la religieuse de l'Hôpital du Sacré-Cœur, la religieuse de l'Hospice St. Charles, la religieuse de l'Hospice de la Miséricorde ne reçoivent absolument RIEN en retour de leurs éminents services.

Ceux d'entre mes concitoyens que pareils salaires

(1) Cette évaluation est rigoureuse quant aux sciences exactes, car le cours des mathématiques à l'Université Laval est de 200 leçons.

allècheraient sont respectueusement priés de se faire inscrire. Ce renfort inespéré procurera des vacances et un congé à ces factionnaires de l'aumône et de l'éducation qui meurent d'ordinaire à leurs postes avant que d'être relevés.

A part l'appui donné à ses maisons de charité, Québec a-t-il eu, depuis vingt ans par exemple, l'occasion de faire l'aumône ?

L'on remarquera d'abord que sur les 52 dimanches de l'année et ses 9 fêtes d'obligation, il n'est pas dans nos églises vingt quêtes régulières qui ne soient pas destinées à quelque œuvre de bienfaisance urgente.

Voici, maintenant, en preuve supplémentaire, une petite nomenclature chronologique, assez incomplète, des événements qui depuis vingt ans ont provoqué la générosité extraordinaire de notre prodigue ville de Québec. Les statistiques de quelques-unes des sommes données paraîtront sans doute à ceux qui s'en rappellent infiniment au-dessous de leur véritable largesse. En voici la raison. Dans chacune de ces occasions, (les calamités publiques, nos incendies particulièrement) il est bon de se souvenir que la population protestante de la cité ayant contribué libéralement avec nous, il n'est que juste de déduire du total de ces offrandes la contribution cordiale de nos frères séparés, et de ne la point porter au crédit des souscriptions catholiques. Ce mot d'explication sera sans doute suffisant à prévenir tout malentendu. Voici cette liste ; je passe peut-être des items, et qui pire est, des meilleurs, mais il est en preuve que ce n'est pas un mal irréparable de se trouver, en matière de services rendus, en deçà de la vérité. Car il est des caractères ingrats auxquels il ne sied pas rappeler toutes les bienfaitsances qui les ont eus pour objet.

1867.—Collecte pour les Zouaves Pontificaux.	\$1,917 92
1871.—Collecte pour les blessés de la guerre Franco-prussienne .....	3,321 00
1877.—Contribution de la ville de Québec à l'envoi extraordinaire fait à Pie IX à l'occasion de ses noces d'or .....	1,138 15
14 Oct. 1866.—Incendie du faubourg St. Roch et de la paroisse St. Sauveur ; secours.....	6,000 00
1870.—Incendie du Saguenay ; secours.....	3,000 00

1876.—Incendie du faubourg St. Louis ; secours en argent .....	5,000 00
1877.—Erection d'une église à Ste. Anne de Beaupré. (Contribution de Québec)...	4,000 00
1879.—Collecte pour les affamés d'Irlande (\$6,789.47) chiffres exacts de la contribution catholique et protestante ; moyenne approximative de la contribution catholique .....	5,000 00
OEuvres diverses : les églises historiées de Pie IX, les quêtes pour les missionnaires de l'Oré-gan, du Groeland, de la Chine, évangélisation des Esquimaux, etc., etc. etc.....	5,000 00
Quêtes pour la colonisation.....	1,500 00
OEuvre de l'Orphelinat. ....	1,000 00
	<hr/>
	\$36,877 07

**RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES AUMONES INTELLEC-TUELLES ET CORPORELLES DE LA VILLE DE QUÉBEC.**

LEUR ÉVALUATION EN ARGENT.

Les Ursulines de Québec (25 ans) .....	\$159,442 00
Le Séminaire de Québec (25 ans).....	233,000 00
L'Université Laval (25 ans).....	42,600 00
L'Hospice des Sœurs de la Charité (32 ans) .....	498,538 91
L'Asile du Bon Pasteur (31 ans).....	409,189 00
(1) L'Hôpital du Sacré-Cœur (8 ans).....	25,610 38
La Congrégation Notre-Dame (25 ans).....	25,000 00
L'Asile de Ste. Brigitte (12 ans).....	60,631 93
La Société de St. Vincent de Paul (33 ans).....	137,069 68
L'OEuvre du Patronage (20 ans) .....	25,859 31
L'OEuvre du Vestiaire (10 ans).....	1,500 00
Les Frères de la Doctrine Chrétienne (38 ans).....	44,700 00
L'OEuvre de la Sainte Enfance (29 ans).....	12,000 00
L'OEuvre du Denier de St. Pierre (17 ans).....	14,486 41
L'OEuvre de la Propagation de la Foi (44 ans) .....	76,684 08
Le Dispensaire (15 ans).....	9,750 00
La Maison des Pères Oblats (15 ans).....	32,900 00
La Confrérie des Enfants de Marie (14 ans).....	16,625 00
L'Association des Dames Charitables (60 ans).....	7,000 00
L'Ouvroir (3 ans).....	2,152 50

(1) Cet estimé comprend, outre la *dépense exacte*, les octrois du gouvernement et le paiement de la rente sur le capital emprunté

L'Œuvre des Vieux Papiers (12 ans) .....	1,512 12
L'École Modèle Laval (24 ans) .....	933 00
(1) L'Hôtel-Dieu (25 ans) .....	110,400 00
(1) L'Hôpital-Général (25 ans) .....	214,398 52
Recettes collectives des bazars publics (30 ans) .....	103,496 18
Recettes collectives des aumônes extraordinaires de la ville de Québec .....	36,876 07
	<hr/>
	\$2,302,356 09

Telle est la valeur mathématique des œuvres de charité catholique accomplies par la population généreuse de ma belle ville de Québec avec le concours de ses admirables communautés religieuses.

Si nous retranchons de ce total millionnaire les \$110,400 00 de l'Hôtel-Dieu, les \$214,398 52 de l'Hôpital-Général, les \$159,442 00 des Ursulines de Québec, les \$233,000 00 du Séminaire de Québec, les \$42,600.00 de l'Université Laval, les \$25,000.00 du couvent de la Congrégation Notre-Dame à Saint-Roch, toutes institutions indépendantes de la charité publique, plus \$1,922,563, tiers de la dépense totale à l'Hospice des Sœurs de la Charité, et \$266,733, deux tiers de la dépense générale à l'Asile du Bon Pasteur, représentant (chacune de ces dernières sommes) l'argent réalisé par les industries personnelles de ces grandes communautés, soit en tout \$1,210,799 15 ;

Nous constaterons que les cinquante mille catholiques de la ville de Québec ont donné librement et généreusement à leurs pauvres..... \$1,091,556 94

Est-ce tout ? Non. J'allais oublier l'évaluation foncière des fondations de bienfaisance catholiques, car, du premier terrain d'emplacement jusqu'au paratonnerre, *tout a été absolument donné* par les catholiques aux Œuvres de Charité suivantes, lesquelles doivent à Québec la valeur intégrale des immeubles qu'elles possèdent :

(2) Hospice des Sœurs de la Charité..... \$100,000 00

(1) J'ai évalué à \$5.00 les services et les remèdes prodigués à chaque malade dans ces deux hôpitaux.

(2) Voir les *comptes et états* du trésorier de la cité de Québec, pour l'année 1778-79, à la page 2.

Asile du Bon Pasteur.....	100,000 00
Hôpital du Sacré Cœur.....	80,000 00
Hospice de la Miséricorde.....	14,000 00
Ecole de la Réforme.....	20,000 00
Le Patronage.....	12,000 00
Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne.....	38,000 00
Convent de la Congrégation de Saint-Roch.....	30,000 00
Asile Sainte-Brigitte.....	25,400 00
	<hr/>
	\$1,510,956 94

Si aux aumônes particulières de la ville de Québec à ses pauvres et à ses communautés indigentes nous ajoutons l'offrande de ses communautés riches et indépendantes.....

1,210,799 15

Nous obtiendrons.....

\$ 2,721,756 09

DEUX MILLIONS, SEPT CENT VINGT-UN MILLE, SEPT CENT CINQUANTE-SIX piastres et NEUF centins, telle est la valeur arithmétique de la *Charité Catholique à Québec*.

Qu'ajouterai-je ? Des compliments ? La louange a ses lieux communs, je les évite ; et j'estime le plus flatteur des commentaires parole vide près d'une aussi éblouissante statistique.

#### CONCLUSIONS PRATIQUES.

Elles se résument aux questions suivantes ; je vous les soumetts, lecteur. Elles constituent plutôt les *considérants* du jugement à rendre que les *Interrogatoires* sur *Faits* et *Articles* à répondre.

1° Voterez-vous confiance ou non-confiance dans vos institutions de bienfaisance et de charité catholiques ?

2° Etant reconnu et admis qu'elles possèdent votre foi la plus absolue sera-ce pour vous, catholiques, un devoir rigoureux de précepte ou tout uniquement un acte de dévotion prescriptible que de leur continuer vos aumônes quotidiennes ?

3° La progression constatée des bienfaits accomplis comportera-t-elle, pour votre générosité naturelle, un accroissement proportionnel dans la mesure de vos largesses ?

4° Par conséquence logique, souffrirez-vous jamais

que ces mêmes institutions de bienfaisance et de charité catholiques, l'honneur de votre ville, les dépositaires de vos laborieuses épargnes, les sauve-gardes enfin de votre avenir temporel, la propriété réelle de vos œuvres, soient aujourd'hui ou demain frappées de taxes municipales, impôts également vexatoires, injustes et tyranniques ?

De votre réponse, ami lecteur, dépend le résultat heureux ou négatif de cette seconde *Etude*.

ERNEST MYRAND

# L'ÉGLISE,

LE

## PROGRÈS ET LA CIVILISATION

---

Conférence donnée à l'Institut Canadien de Québec

Le 5 janvier 1880

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise de Mgr. C. F. Cazeau,  
prêlat domestique de Sa Sainteté et vicaire-général de  
l'archidiocèse de Québec

Par M. l'abbé L.-N. BÉGIN, Docteur en Théologie.

---

MESSEIGNEURS, (1)

M. LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Église continue la mission de son divin Fondateur sur la terre. Destinée à sauver les âmes, à leur procurer les biens incomparables de la vie future, elle laisse à la société civile le soin de répandre au sein de l'humanité les biens de l'ordre temporel. Semblable à l'aigle qui s'élève majestueusement vers la nue avec ses jeunes aiglons, les accoutumant ainsi à planer dans ces régions de lumière et de chaleur, ainsi l'Église, poussée par le souffle de l'Esprit-Saint, a commencé depuis dix-huit

(1) Mgr. Taschereau, archevêque de Québec et Mgr. C. F. Cazeau, prêlat domestique de Sa Sainteté.

siècles sa marche triomphante vers le ciel, emportant dans ses bras l'humanité pécheresse qu'elle ne cesse d'éclairer et de purifier. Mais cette action directe de l'Eglise dans l'ordre surnaturel ne restreint en aucune manière son influence salutaire dans le domaine de la nature ; elle vivifie les sphères de l'intelligence et du cœur, et ses bénédictions surabondantes, comme les inondations du Nil, débordent jusque sur la vie temporelle et ajoutent à la perfection de son bonheur.

Saluons donc avec amour l'Eglise catholique, dépositaire de la vérité divine ici-bas, et faisons voir, dans une esquisse rapide, qu'elle n'a jamais cessé d'être le sanctuaire intellectuel du monde, l'école du genre humain, qu'elle a toujours favorisé la vraie science, qu'elle a constamment marché à la tête de tous les progrès bien entendus et de tout ce qui constitue la véritable civilisation.

Et, MM., qu'est-ce en effet que le progrès ? Suivant la pensée de l'illustre Père Félix, c'est une marche en avant, une marche ascendante, un passage du moins parfait au plus parfait, du plus petit au plus grand. Le progrès renferme donc en soi l'idée d'expansion et de perfectionnement. Pour nous, êtres vivants et raisonnables, destinés à vivre en société, le progrès consistera dans le perfectionnement de notre intelligence par la méditation du vrai, de notre volonté par la pratique du bien, de notre âme tout entière par ses aspirations constantes vers la perfection infinie, de notre être social par des mœurs douces et polies, par une sage liberté également éloignée de la licence et de la servitude, par la culture des lettres et des beaux-arts, par un bien-être matériel suffisant aux besoins ordinaires de la vie. Une nation est plus ou moins civilisée suivant qu'elle possède d'une manière plus ou moins complète le progrès que je viens de définir. A cette véritable civilisation, MM., l'Eglise ne s'est jamais montrée hostile ; au contraire, elle l'a favorisée de toutes ses forces, elle en a imprégné peu à peu les divers peuples qu'elle avait mission de régénérer ; et même, je n'hésite pas à le dire, c'est elle et elle seule qui a introduit, maintenu, propagé dans le monde l'idée de la vraie civilisation.

Dans le langage de certains révolutionnaires modernes, le progrès consiste à saper le christianisme par sa base, à détruire l'Eglise, à abolir les ordres religieux et à s'emparer de leurs biens, à ruiner la foi et l'ordre surnaturel, à sanctionner le fait accompli, à légitimer la révolte des sujets contre leur souverain, à spolier les petits états au profit des grands, à gouverner ou plutôt à bouleverser le monde par l'action des sociétés secrètes, à bannir Dieu de l'univers pour y substituer le despotisme des Césars et la divinisation de la matière : voilà ce que certains hommes politiques ont décoré du beau nom de progrès moderne et de civilisation ; c'est ce progrès à reculons, cette marche rétrograde de l'esprit humain que Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, a flétri si énergiquement et avec lequel il a déclaré que l'Eglise ne pourrait jamais se réconcilier.

Abordons la question de plus près et voyons, à la lumière de l'Histoire, ce que l'Eglise a fait dans le monde pour le progrès moral, intellectuel et matériel, ainsi que pour le développement des sciences, des lettres et des beaux-arts. En démontrant que l'Eglise a constamment travaillé et contribué largement à tous ces progrès, j'aurai par là-même fait voir son influence civilisatrice.

\* \* \*

Le progrès *religieux et moral* a toujours été l'objet tout spécial de la sollicitude de l'Eglise.

Aussi quel contraste entre le monde païen du siècle d'Auguste et le monde chrétien des âges de foi. Dans le vieil empire romain, la religion était devenue une superstition universelle ; les divinités de l'Olympe, multipliées à l'infini, ne recueillaient plus que le mépris des sages ; " tout était Dieu, excepté Dieu lui-même," suivant l'énergique expression de Bossuet. La corruption des mœurs était excessive, elle s'affichait à tous les degrés de l'échelle sociale ; la chasteté n'avait pas d'adeptes et demeurait ignorée. L'esclavage n'était pas alors un fait isolé ou anormal, mais le résultat nécessaire du dogme religieux de la pluralité des races humaines et comme une conséquence indispensable du droit politique qui sanctionnait l'esclavage des peuples

vaincus ; les hommes libres regardaient le travail comme avilissant ; ils le réservaient aux esclaves. La condition de la femme était, comme elle l'est encore en Chine, en Turquie, dans l'Inde Orientale, abaissée à un état de servage humiliant. A côté des privilégiés de la naissance ou de la fortune, il y avait l'indigence abandonnée à elle-même, sans secours, couverte de haillons, et s'attachant comme la lèpre à la plus grande partie de la société romaine ; à côté d'une liberté sans frein, on voyait plusieurs millions d'esclaves réduits à la condition de la bête et condamnés à servir d'amusement au peuple-roi dans les jeux sanglants du cirque ou de l'amphithéâtre. Voilà ce qu'était chez les païens le monde religieux et moral.

Comment guérir des maux si profonds ? Quel remède efficace apporter à ces âmes desséchées par le souffle de l'erreur, ballottées par un scepticisme universel, émoussées par la sensualité et tous les vices jusque dans leurs replis les plus secrets ? L'Eglise se met résolument à l'œuvre ; à la multiplicité des dieux elle oppose le dogme d'un seul Dieu, créateur et rédempteur ; au flot montant de l'immoralité elle oppose une digue puissante dans les austérités de la pénitence et dans la chasteté promise à Dieu au pied des autels ; elle attire bientôt dans le désert et dans les cloîtres des milliers et des milliers de vierges, des villes presque entières ; les hontes de l'esclavage deviennent impossibles en présence du dogme de l'égalité des hommes devant Dieu ; ce dogme, l'Eglise le proclame par la bouche de ses évêques et de ses papes jusqu'à Grégoire XVI ; elle ne cesse de protester contre ce reste de paganisme ; la douceur, la persuasion, les faveurs spirituelles, les menaces, les défenses formelles, tous les moyens sont successivement employés par elle avec cette sage lenteur et avec cette énergique tenacité qui ne reculent jamais et qui aplanissent doucement les obstacles, sans produire ces commotions sociales dont les effets sont presque toujours funestes.

Qui pourra dire aussi ce que la femme chrétienne doit à l'Eglise ? qui l'a réhabilitée dans le monde ? qui l'a élevé à la même dignité que l'homme ? qui lui a rendu cette auréole de pureté virginale et de modestie qui commande le respect de tous ? qui lui a donné l'influence

prodigieuse qu'elle exerce dans la famille et dans la société ? C'est l'Eglise ; oui, MM., l'Eglise, encore à son berceau, associa la femme à son action régénératrice dans le monde ; elle l'y associa en lui inculquant l'amour et la pratique de la chasteté dans le cloître, en lui confiant une partie de l'enseignement et des bonnes œuvres, en lui inspirant la glorieuse ambition de la lutte et du martyre. La femme chrétienne se montra souvent supérieure à l'homme par le courage dans les supplices ; son héroïsme fit triompher sa cause avec celle de Dieu, et sa régénération commença, sous l'impulsion de l'Eglise, non par l'envahissement de quelques privilèges, mais par l'usurpation sublime du droit de mourir pour Jésus-Christ. Ah ! MM., les ennemis de l'Eglise ont crié bien fort contre la papauté du moyen-âge, employant le pouvoir spirituel pour faire respecter les liens du mariage, pour protéger l'épouse chrétienne, pour empêcher des souverains débauchés de se précipiter dans la polygamie par la répudiation ; gens à courte vue, emportés par le préjugé ou les mauvaises passions, qui n'ont rien compris à la mission civilisatrice qu'accomplissaient les papes en employant, pour une cause aussi sainte, les armes spirituelles que Dieu leur a confiées.

D'où nous viennent aussi, MM., ces idées de justice, de respect de l'autorité, de charité pour toutes les misères humaines, qui nous sont si familières ? Nous les tenons de l'Eglise qui les a conservées et développées dans le monde. Ces principes chrétiens ne sont pas nouveaux pour nous ; nous les avons appris sur les genoux de nos mères ; l'atmosphère qui nous environne en est, pour ainsi dire, imprégnée ; mais pour la société païenne, c'était une législation inconnue, c'était le renversement des idées reçues jusqu'alors. Qu'on veuille bien considérer un instant l'état actuel de la société en Orient, sous la loi de l'islamisme, et l'on pourra se faire une idée de ce qu'il a fallu de puissance et d'efforts à l'Eglise pour opérer cette sage et difficile rénovation. Cependant ce changement fut rapide ; un ferment divin avait été jeté au sein de l'humanité ; il produisit un immense mouvement religieux et moral ; les saints et les grands hommes se multiplièrent d'une manière prodigieuse ; le quatrième et le cinquième siècle nous apparaissent déjà

comme la brillante manifestation d'un monde nouveau : c'était l'Eglise, puissance civilisatrice par excellence, qui transformait le monde et qui exerçait son influence non plus seulement sur les individus, mais sur la société elle-même. L'esprit chrétien se faisait déjà sentir dans la législation et dans tous les rapports sociaux ; il guidait le talent, le prémunissait contre l'erreur ; il illuminait le génie de ses célestes clartés et décuplait ses forces en lui donnant pour base non plus le doute, mais le roc inébranlable d'une parole divine.

Mais voici venir les barbares. Tout un monde s'ébranle ; des nuées de guerriers, poussées comme par le vent du nord, s'abattent sur la riche Italie comme des volées de vautours. Alaric, Attila, Genséric, Odoacre viennent tour à tour prendre dans leurs griffes, flairer, bouleverser, détruire la capitale du monde chrétien et civilisé. L'univers est sillonné en tous sens par la barbarie : l'Europe est, pour ainsi dire, en fusion. On croirait que le Vésuve vient d'entr'ouvrir son cratère pour vomir des hommes ; cette lave de barbares déborde, ébranle et renverse tout sur sa route ; le monde devient un monceau de ruines. Mais sur ces ruines s'élève la croix du Christ, principe de vie, d'ordre et de fécondité.

L'Eglise qui a planté cette croix, comme autrefois Jacques-Cartier sur les bords du Saint-Laurent, au milieu des peuplades sauvages de nos contrées, l'Eglise envahit le monde de sa lumière et de sa civilisation. Debout au milieu des décombres, elle entreprend la conquête des âmes ; elle courbe sous l'eau sainte la tête de ces peuples jusque-là indomptés ; elle leur fait accepter ses enseignements ; elle dirige sur eux une action d'intelligence et de progrès ; elle les habitue peu à peu à des mœurs sévères et à la vie sociale, en un mot, elle les civilise. Quelle tâche difficile ! Quelle mission ingrate ! L'Eglise seule pouvait l'accomplir ; c'est elle qui instruit ces peuples ignorants, elle qui s'interpose entre les vainqueurs et les vaincus, elle qui arrête le fléau de Dieu dans sa marche envahissante, elle qui réprime les actes de cruauté, elle qui donne aux souverains et aux sujets les idées justes de l'autorité tempérée par la douceur et de l'obéissance respectueuse commandée par la religion. L'Eglise fut alors l'institutrice, la providence de ces

peuples barbares, parmi lesquels se trouvaient nos braves ancêtres.

Si nous avançons, Messieurs, dans les siècles du moyen-âge, une question vitale se dresse devant nous : que serait devenue l'Europe sans les croisades entreprises sous l'impulsion de l'Eglise pour arrêter l'invasion musulmane et reconquérir le Saint-Sépulcre ? On a beaucoup écrit contre les croisades ; l'injure a été lancée à la face des souverains pontifes ; les revers éprouvés dans ces expéditions lointaines leur ont été reprochés comme un crime. Le succès, on le sait, fait souvent applaudir aux plus noirs attentats ; les désastres jettent le discrédit sur les plus saintes entreprises ; mais les écrivains à vue bornée, adorateurs du succès, et qui ont bien plus d'admiration pour nos pèlerinages modernes en Californie ou à la Beauce que pour ceux de nos ancêtres à Jérusalem, ces écrivains, dis-je, n'ont pas fait attention que si chacune des croisades eut ses catastrophes, cependant ces expéditions, prises dans leur ensemble, eurent en grande partie le résultat voulu, celui d'empêcher les farouches sectateurs de Mahomet de dominer en Europe. Sans les efforts intelligents de l'Eglise, l'Europe serait devenue musulmane ; le croissant avec son fatalisme abrutissant aurait remplacé la croix et la liberté chrétienne éclosé à son ombre ; sans l'Eglise, la civilisation menacée par mille éléments de ruine aurait alors sombré sans retour. Aussi, je ne crains pas de l'affirmer, c'est à l'Eglise que l'Europe doit la civilisation dont elle se glorifie à juste titre.

Les débris de littérature, de poésie et d'art, dispersés par les flots de l'invasion barbare, sont soigneusement recueillis par de pieux et savants cénobites ; le foyer de la civilisation à cette époque, se trouve sur les pics élevés qui portent des monastères. L'Eglise transforme et fait servir au culte du vrai Dieu ces restes magnifiques d'un culte à jamais anéanti.

C'est alors que les cloîtres s'ouvrent aux études sérieuses, tout autant qu'au recueillement et à la prière, et, comme on l'a si bien dit, « l'art se fait cénobite et la poésie prend le voile. L'enseignement descend sur le peuple comme une source du haut de la colline. Tous y boivent la science, la morale et la vérité. L'Evangile

lu au milieu du bruit et du tumulte des armes, calme les haines, rapproche les cœurs, ouvre les âmes aux idées religieuses et humaines. Le culte discipline les forcés et l'action brutale ; les têtes du manant et du seigneur apprennent à se courber au même niveau devant le calice du prêtre ; la grandeur de Dieu est un abîme où vient se perdre celle des hommes."

Voilà, Messieurs, ce que fit l'Eglise, à cette époque orageuse, pour l'élément religieux et moral de la civilisation.

\* \* \*

Mais là ne se borna pas son œuvre ; elle travailla de plus en plus à la culture des *intelligences*. Les invasions multipliées des barbares avaient porté un coup mortel aux écoles séculières, et par suite, à toutes les sciences qu'on y enseignait auparavant. Dès le commencement du sixième siècle, les monuments de l'histoire font à peine mention de ces établissements. A leur place s'organisent des écoles ecclésiastiques, dont le développement régulier donnera naissance, plus tard, aux universités et aux séminaires. Dans les villes épiscopales et autres lieux importants, les évêques et les clercs inférieurs, seuls représentants du savoir à cette époque, se constituent les instituteurs de la jeunesse cléricale et laïque ; auprès de chaque cathédrale ou collégiale ils placent des écoles dans lesquelles on enseigne ce qu'on appelait alors *les sept arts libéraux*, c'est-à-dire, la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. C'est de ces institutions épiscopales que sortirent tant d'illustres prélats qui furent la gloire de l'Eglise et les sauveurs de la société.

Les conciles s'occupèrent également de fonder des écoles primaires dans chaque paroisse. Le pasteur était chargé de réunir dans sa maison de jeunes enfants, non seulement pour les former à la vertu, mais encore pour les initier aux premières connaissances utiles.

Il est évident que le clergé seul sauva alors les lettres et les arts ; lui seul sut leur assigner et leur conserver une place d'honneur parmi les éléments civilisateurs des nations.

Les monastères surtout furent comme les paisibles forteresses derrière lesquelles s'abrita et grandit dans le silence l'amour des lettres, de la philosophie et des sciences au moyen-âge. Ces milliers de moines qui peuplaient les solitudes, qui fuyaient le monde mais que le monde recherchait, qui vivaient dans l'étude et la prière, pauvres et mortifiés, chantant la nuit les louanges de Dieu, ces moines, dis-je, étaient bien propres à exercer une influence considérable et très-salutaire sur cette société inculte ; leur charité mutuelle, leur douceur, leur esprit de pénitence, leur mépris des biens de la terre étaient comme une condamnation perpétuelle des haines vigoureuses des barbares, de leur rudesse de mœurs, de leurs passions frémissantes et encore indomptées ; leur action s'exerçait lentement mais sûrement ; elle soulevait les peuples au-dessus de la matière ; elle les spiritualisait. Semblables aux abeilles industrieuses qui sont toujours en mouvement autour de la ruche, les religieux étudiaient, propageaient autant que possible le goût des lettres et des beaux-arts ; ils pacifiaient ces âmes ardentes. Les guerres presque continuelles que se livraient entre eux les mille petits princes, les nobles et les vassaux du moyen-âge, subissaient de la part des moines des entraves fort avantageuses pour le bien de la société ; le niveau de l'esprit public s'élevait graduellement et l'on pouvait apercevoir dans un horizon lointain l'aurore de jours plus calmes, plus brillants pour les peuples. Obligés par la sévérité de leur règle à un travail constant, ces bons moines consommaient souvent toute leur vie au labeur ingrat de copistes ; une tâche aussi fastidieuse exigeait une patience héroïque et ils l'avaient. C'est à ces armées monastiques que nous devons la conservation des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine, ainsi que des immortels écrits des Pères de l'Eglise ; c'est dans les couvents que s'est conservé le trésor intellectuel amassé par les siècles.

Plus influents dans leur retraite que les potentats avec les tours crénelées de leurs châteaux et leurs haies de soldats en armes, les religieux étaient, par leur supériorité intellectuelle et morale, les véritables maîtres du monde ; ils étaient le progrès, l'élément civilisateur ;

ils préparaient les matériaux qui devaient servir à la restauration des connaissances humaines ; la société écroulée se reconstruisait par leurs soins ; leurs travaux étaient comme une semence féconde qu'ils jetaient dans les âmes et qui devait produire les fruits que nous moissonnons maintenant, la civilisation chrétienne.

Ajoutons, en passant, que les moines n'étaient pas seulement des savants, mais encore des agriculteurs et des colonisateurs d'un mérite réel. Modèles d'une vie laborieuse, armés de la cognée et des instruments aratoires, ils abattaient de vastes forêts, ensemençaient des terres encore vierges, cultivaient avec intelligence et récoltaient de riches moissons. Les peuplades belliqueuses, se dépouillant de leur esprit d'aventure et de leur rudesse native, se fixaient autour des monastères, comme nos colons canadiens à l'ombre de la petite chapelle en bois. Ces pieux cénobites furent ainsi les défricheurs d'une grande partie de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre ; et à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, l'Eglise mérite de la part des nations policées de l'Europe une reconnaissance dont on me paraît être beaucoup trop avare. " Ces villes, dit le Cardinal Pacca, (*Mémoires*, t. II) aujourd'hui si peuplées et si florissantes, fertilisées par une savante culture, qu'étaient-elles jadis ? Des déserts horribles, des forêts épaisses abandonnées aux bêtes sauvages, des lagunes et des marais qui répandaient au loin des exhalaisons pestilentielles. Ce sont les moines qui ont opéré comme par enchantement cette prodigieuse et si utile métamorphose ; et les noms de maintes villes, de maintes terres seigneuriales, restent pour témoigner qu'elles doivent leur origine à des abbayes, à des monastères."

L'Eglise a donc été le pouvoir moteur d'un des principaux éléments de la civilisation, à savoir le progrès intellectuel, moral, et même matériel des peuples.

\* \* \*

A ces travaux déjà si pleins de mérite, si dignes de la reconnaissance des hommes, l'Eglise a ajouté un digne couronnement dans la fondation des universités. Personne n'ignore, MM., que le monde civilisé doit à l'initiative ou

à la protection de l'Eglise Romaine ces grandes institutions qui sont la gloire de nos sociétés modernes, institutions qui ont bien pu ici et là, dans le cours des siècles, être détournées de la véritable voie par les mauvais instincts de l'erreur, mais qui n'en constituent pas moins, en soi et lorsqu'elles sont l'écho de la vérité, un élément très-puissant de progrès et de civilisation.

Si nous remontons, en effet, à l'origine des diverses universités du monde catholique, nous retrouvons l'Eglise veillant sur leur berceau, protégeant leur enfance, leur assurant une existence prospère au moyen de dotes principales, leur conférant d'immenses privilèges et travaillant à les développer, à en faire des centres de lumières. Ces universités constituaient une véritable puissance; les élèves les fréquentaient en beaucoup plus grand nombre que maintenant; c'est dans leur sein que se formèrent bon nombre de souverains pontifes, la plupart des évêques et autres dignitaires ecclésiastiques, presque tous les hommes d'Etat. L'Eglise, leur protectrice naturelle, veillait sur elles avec la tendresse d'une mère; elles les faisait vivre de sa vie, elle leur distribuait avec un soin jaloux la nourriture des saines doctrines; à leur tête et dans l'enseignement supérieur, elle plaçait des hommes que la profondeur du savoir, unie à l'esprit de religion, rendait recommandables entre tous. Les universités étaient tellement l'œuvre de l'Eglise, l'expression au moins médiante de ses doctrines, qu'elles étaient souvent appelées à juger en première instance de l'orthodoxie des ouvrages qu'on livrait au public; c'est ce qui a fait donner à l'université de Paris, dans ses beaux jours, le glorieux titre de *Concile permanent des Gaules*. C'est la sève catholique qui fit fleurir, en France, les universités de Paris, de Montpellier, de Toulouse, d'Angers; en Italie, celles de Bologne, de Salerne, de Ravenne, de Padoue, de Naples, de Rome, de Pérouse et de Pise; en Angleterre, celles d'Oxford et de Cambridge; en Espagne, celles de Palencia, de Salamanque, de Valladolid, de Saragosse, d'Alcala et de Séville; en Portugal, celles de Coimbre et de Lisbonne; en Belgique, celle de Louvain; en Allemagne, celles de Vienne, de Cologne, de Heidelberg, de Fribourg, de Tubingue, de Mayence, de Leipsick et une foule d'autres qu'il serait

trop long d'énumérer. En vérité, quand je vois ces phares lumineux, placés par les soins maternels de l'Eglise sur les divers points de l'Europe, je me demande avec une profonde surprise, comment on a pu affirmer que l'Eglise est l'ennemie de la science, hostile aux lumières et au progrès, qu'elle favorise l'ignorance afin de maintenir le peuple dans le servage intellectuel. C'est tout le contraire qu'on devrait dire. Semblables accusations ne peuvent naître que de préjugés anti-religieux ou d'études historiques faites dans les romans.

\* \* \*

On a bien souvent dit et écrit que la protection de l'Eglise n'avait fait qu'entraver le progrès des universités anciennes ; que depuis leur émancipation de ce joug de fer, les sciences naturelles marchent à pas de géant, que l'esprit humain ne suffit plus à enregistrer les conquêtes, tandis qu'auparavant elles végétaient dans la routine et le verbiage scolastiques, et formaient des disputeurs, non pas des hommes pratiques.

MM., il y a du vrai dans ces assertions, mais il y a aussi beaucoup de faux. Ce qui est vrai, c'est que dans le domaine physique, les découvertes se sont multipliées à notre époque ; les sciences d'observation ont marché avec la rapidité du courant électrique ; la fièvre du bien-être et de l'industrie a enfanté des merveilles ; la mathématique a été cultivée avec succès ; les applications modernes de la vapeur, du gaz, de l'électricité ont produit toute une révolution dans l'ordre matériel et ont une portée immense. Ce qui est complètement faux, c'est que l'Eglise ait mis des entraves au développement de ces sciences et de la prospérité matérielle des peuples, c'est qu'elle ait retenu les anciennes universités dans la spéculation et la routine.

Mais avant d'aller plus loin, Messieurs, je me permettrai une question : est-il bien vrai que l'apogée de la civilisation d'un peuple ou d'une époque consiste surtout dans l'industrie manufacturière, dans les usines et le commerce, dans l'importance de la richesse produite, dans la quantité des exportations, dans la culture des sciences qui se rapportent à la matière ? C'est bien,

sans doute, quelque chose, c'est l'écorce, mais non pas l'essence de la civilisation véritable ; c'est un progrès matériel et par conséquent d'un ordre inférieur, un progrès que l'on ne peut placer en haut sans rompre l'équilibre et dans l'homme et dans la société, sans ouvrir la route à la décadence.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille lancer l'anathème et des accusations rétrogrades contre les progrès matériels dont notre époque est justement fière. L'Eglise, loin de les maudire, les a constamment encouragés et bénis, même par des prières publiques et je les bénis avec elle.

Allez donc, dirai-je aux hommes de notre temps, aux hommes de progrès, allez ravir à la nature tous ses secrets les plus mystérieux ; peuplez votre pays de manufactures ; développez l'industrie ; envoyez vos vaisseaux faire le commerce avec la Chine, le Japon et tout l'extrême Orient ; contraignez la foudre à suspendre ses menaces de mort, demandez au feu, à la vapeur des ailes puissantes qui vous portent en un jour d'un bout du monde à l'autre ; élevez-vous au plus haut des airs, voyagez à travers les régions célestes, si vous le pouvez ; gravez sur le métal, métallisez, pour ainsi dire, les sons de votre voix pour les transmettre à la postérité ou aux derniers rivages que le soleil éclaire ; pensez-vous que l'Eglise entravera la marche de votre esprit aventureux ? Craignez-vous, par hasard, qu'elle ne vous assigne dans le domaine de la nature une limite que vous ne deviez pas franchir ? Non, Messieurs, jamais ; l'Eglise ne mettra pas de bornes à vos investigations et à vos découvertes ; elle donnera libre carrière à votre génie inventif. " L'Eglise, disait un jour M. Thiers dans les chambres françaises, l'Eglise n'empêche de penser que ceux qui ne sont pas faits pour penser," et il avait raison. Tous ces progrès dans l'ordre naturel sont l'œuvre de Dieu ; ils peuvent et doivent servir à le glorifier, en faisant du bien à l'humanité entière. En vérité, il y aurait bien peu d'intelligence à déplorer ces nombreuses conquêtes de l'esprit humain au moyen des sciences d'observation. L'Eglise n'exige de votre part qu'une seule chose, c'est que vous ne mettiez jamais le matériel au-dessus du spirituel, le corps

au-dessus de l'âme, la raison au-dessus de la foi, l'ordre naturel au-dessus de l'ordre surnaturel ; ce qu'elle veut avant tout, c'est que ce progrès soit non pas un but, mais un moyen d'atteindre vos destinées futures, c'est que ce progrès humain ne vous fasse pas oublier Dieu, ni les lois du juste et de l'honnête, ni les intérêts de l'éternité au profit des intérêts temporels ; c'est que le progrès religieux, moral, intellectuel marche constamment en tête des autres progrès, dont il est la base nécessaire. " En assignant, disait un jour l'illustre Père Félix à Notre-Dame de Paris, en assignant au progrès matériel ce rang inférieur que la raison fait deviner et que la nature exige, nous ne lui faisons aucune injure ; on n'outrage pas plus les choses que l'on n'outrage les hommes en les mettant à leur place. La prétendue égalité de la matière et de l'esprit n'est qu'un rêve grossier, où la nature et la raison sont insultées encore plus que la foi : rêve d'enfant fait par un siècle caduc, qui ne se réaliserait pas même un demi-siècle, sans replonger l'Europe arrachée au mouvement du vrai progrès dans l'humiliation de la barbarie. "

Reconnaissons donc, Messieurs, que notre époque a le droit d'être fière de ses découvertes dans l'ordre physique, qu'elle est en cela supérieure aux âges précédents ; reconnaissons aussi que l'Eglise qui n'a pas, comme la société civile, pour but direct et immédiat la félicité temporelle des peuples et la civilisation matérielle, ne s'y oppose cependant en aucune manière ; elle y contribue même en maintenant les idées de justice, d'honnêteté dans les relations, de respect de la propriété ; elle y contribue encore en posant les principes généraux qui doivent présider à la consommation discrète et prudente de la richesse, en prémunissant le peuple contre les vices qui peuvent le précipiter dans la misère, en créant des institutions de la plus haute utilité sociale.

\* \* \*

Mais, Messieurs, tout en accordant à notre siècle la supériorité qu'il revendique dans le progrès matériel, il est bien permis de croire que nous sommes *inférieurs*, à certains points de vue, aux siècles passés. Ainsi les

études philosophiques modernes, qui se font en dehors du contrôle de l'Eglise, sous l'influence rationaliste, par exemple, valent-elles bien celles que l'on faisait au moyen-âge dans les universités catholiques ? Je n'hésite pas à répondre négativement. La prétendue émancipation de la raison, son indépendance vis-à-vis de la foi, n'ont produit que la ruine de la philosophie. C'est aussi l'opinion du Dr. Hettinger, professeur à l'université catholique de Wurzburg, l'un des plus profonds penseurs de l'Allemagne contemporaine. " Sous prétexte, dit-il, de préparer de bonne heure la jeunesse aux occupations de l'âge mûr, tout l'enseignement ne tend qu'à une chose : apprendre les connaissances qui mènent par une voie rapide et sûre à occuper une position dans le monde. De là, la part considérable, vraie part du lion, faite aux sciences naturelles dans les études ; c'est par elles que l'homme règne sur la matière et qu'il la fait servir à ses besoins et à ses plaisirs. La plupart rejettent du cadre de leurs études toute science qui ne sert pas directement ou indirectement les objets matériels ; quelques rares disciples seulement la cultivent. La tendance exclusivement utilitaire et réaliste de notre temps, étouffe dans les âmes toute aspiration élevée et vraiment humaine. Le goût des études métaphysiques est mort aujourd'hui ; on ne sait plus ce que c'est que méditer sur l'essence et la fin des choses, c'est-à-dire qu'on a perdu jusqu'au sens et à l'intelligence du mot de philosophie. — Ces paroles, Messieurs, sont pleines de vérité ; on ne médite plus. En dehors de l'Eglise, la civilisation matérielle a tout envahi ; les plus hautes intuitions de la pensée ont fait place à la poursuite des gros revenus et des plaisirs de la vie ; le luxe enfante de nouveau les apostasies de Babylone ; les princes de la finance font surgir des palais somptueux ; on se crée un Eden terrestre, mais c'est pour jouir, non pour se recueillir et penser. Cette passion des intérêts matériels entraîne avec soi l'apostasie des intelligences ; elle ruine le spiritualisme des idées ; elle abaisse les âmes ; elle nuit à l'austérité des mœurs ; en un mot, poussée à l'excès, elle renverse tout ce qui peut grandir une nation, elle est anti-civilisatrice. (1) On pourrait fort bien appliquer

(1) Caussette, *Le bon sens de la foi*.

à notre temps ce que Lessing disait du sien : " Mille pour un mettent le terme extrême de la pensée là où commence pour eux la fatigue de penser. " — " Partout, dit Wagner, où l'on fera des sciences naturelles le fondement unique ou même principal de l'éducation, on ne formera qu'une génération froide, creuse, sans esprit comme sans cœur, chez qui s'étioleront les plus nobles facultés de l'homme. Un matérialisme grossier, une stupide adoration du veau d'or, telle sera la conséquence inévitable de ce culte de la nature. Déjà les commencements d'un semblable fétichisme sont sous nos yeux ; ils se montrent dans une double direction, dans la science et dans la vie, par la divinisation de la matière et par l'âpre poursuite de la richesse et du plaisir. "

Ne croirait-on pas, Messieurs, que l'illustre écrivain vient de peindre non pas seulement les tendances matérialistes de l'Allemagne, mais encore celle de nos industriels et industriels voisins qui ne tiennent pour réel que ce qui se mesure, se compte, se pèse ou se laisse enfermer dans des formules mathématiques ?

Hélas ! que nos philosophes anti-religieux sont petits en face d'un saint Thomas, d'un saint Bonaventure, d'un Albert-le-Grand, d'un Duns Scot, d'un Suarez, et d'une foule d'autres penseurs qui n'ont pas dédaigné d'ajouter à la lumière de leur raison les lumières encore bien plus puissantes de la foi !

Il est un fait que l'histoire de tous les siècles nous permet de constater, c'est que la philosophie ne peut vivre en dehors de l'Eglise ; elle est en quelque sorte asphyxiée. Dans cette atmosphère délétère, vous trouverez de prétendus philosophes, matérialistes et panthéistes, qui nous enseignent que l'âme spirituelle n'est qu'une fiction, que l'homme n'est que matière, qu'il est consubstantiel à l'animal, puisque l'homme et l'animal sont consubstantiels à Dieu. Vous trouverez encore des darwinistes qui prétendent bien descendre en ligne directe des singes d'Afrique et n'avoir qu'un peu plus d'esprit que ces illustres ancêtres. Vous trouverez enfin des éclectiques qui ne savent que choisir au hasard dans les travaux des siècles passés des lambeaux de vérité et d'erreur, véritables arlequins philosophiques, qui n'ont que le mérite de l'imitation ou du plagiat. Ce ne sont

pas ces compilateurs qui feront oublier, plus tard, les gloires de la philosophie catholique, puisqu'ils sont déjà oubliés de leur vivant.

L'Eglise a toujours conservé soigneusement, dans ses maisons d'enseignement supérieur, les traditions de la saine philosophie, qui a son appui dans le christianisme; c'est cette philosophie spiritualiste, grave, sérieuse, qui ne se contente pas de phrases sonores, qui exige le travail de la pensée, qui procède avec méthode rigoureuse et qui a été la nourrice des grands hommes du passé, que Notre Saint Père le Pape Léon XIII, travaille à faire revivre partout par son Encyclique *Æterni Patris*; c'est cette philosophie qui trouve sa plus brillante expression dans saint Thomas d'Aquin, ce génie organisateur et fécond, qui domine tout ce qui l'a précédé et suivi, comme les flèches des grandes cathédrales gothiques qui percent la nue et dominent tous les monuments de nos cités. L'Eglise, n'eût-elle produit qu'un saint Thomas, aurait déjà bien mérité du genre humain. Mais ses gloires sont nombreuses; nous les trouvons échelonnées sur la route des âges, depuis saint Justin et saint Augustin, jusqu'aux savants professeurs modernes des universités catholiques, jusqu'aux brillants conférenciers de Notre-Dame de Paris, qui savent si bien revêtir l'austérité de leur enseignement des charmes les plus séduisants du style et de l'art oratoire.

Les admirateurs de notre époque revendiquent aussi pour elle la palme de la *littérature*, qui entre parmi les éléments de la civilisation.—Je ne voudrais pas, Messieurs, m'ériger en juge suprême dans les matières littéraires; on me permettra cependant de donner humblement mon opinion. C'est que, à part les écrits vraiment remarquables que l'Eglise a inspirés, peu de chose passera à la postérité; la littérature légère des romans, si abondante, mais sans gravité, sans noblesse, ornée de colifichets à la mode, bonne tout au plus pour amuser les amoureux et les désœuvrés, cette littérature ne pourra résister à l'épreuve du temps. Qu'a-t-elle de commun avec les magnificences de l'époque catholique du quatrième ou du dix-septième siècle? Avons-nous beaucoup de Racines, de Corneilles, de Molières, de Boi-

leaux, de Lafontaines, de LaBruyères, de Bossuets, de Fénelons? Hélas! nous pouvons bien l'avouer ingénument: la supériorité de notre époque dans les sciences naturelles ne se maintient pas dans le domaine de la saine littérature; nous sommes pauvres en fait de chefs-d'œuvre, et cette stérilité semble augmenter à mesure qu'on s'éloigne davantage de l'Eglise, ou si parfois la forme est assez classique, le fonds, la pensée est loin de l'être. Quoi qu'il en soit, il me paraît bien établi par les faits que la littérature s'est développée à l'aise sous la protection de l'Eglise, sous un Léon X, comme sous tant d'autres hauts dignitaires ecclésiastiques, en qui les belles-lettres et l'éloquence ont trouvé de nouveaux Mécènes. Toutefois, je ne puis m'empêcher d'appliquer aux écrivains irréligieux de notre époque, les paroles que Voltaire disait de son siècle: " Nous sommes importunés d'une foule de petits artistes qui dissèquent les siècles passés. On créait alors, aujourd'hui on épluche, on dissèque la création."

\*.\*

Vous parlerai-je maintenant, Messieurs, de ce que l'Eglise a fait pour les *beaux-arts*, architecture, peinture, sculpture, musique, qui forment avec la philosophie et les belles-lettres l'apanage d'une nation civilisée? Si le temps me le permettait, je vous ferais parcourir l'Europe, je vous ferais voir toutes ces immenses cathédrales gothiques, fruits de l'inspiration catholique, qui semblent porter jusqu'au ciel, dans leurs flèches et leurs voûtes élancées, les aspirations ardentes de la foi et de la prière; je vous ferais remarquer le style classique de la Grèce, avec toute la noblesse et la majesté de ses formes, introduit dans l'Eglise, et mis par elle au service de la vérité; je vous montrerais les chefs-d'œuvre de la peinture, commencés dans les monastères, se multipliant sous le souffle fécond de l'Eglise et le pinceau inspiré de Giotto, de Fra Angelico, de Leonard de Vinci, du Titien, du Tintoret, de Rubens, du Guide, de Murillo, de LeSueur, du Roussin, du Pérugin, et surtout de son disciple Raphaël, le roi de la peinture; vous verriez tous ces artistes chrétiens, représentant non plus seulement,

comme dans l'art ancien, la beauté extérieure et sensible, les mouvements énergiques, les formes d'une nature sauvage et superbe, mais la beauté intérieure, la vertu ennoblie par la grâce, la créature transfigurée par la sainteté. Puis dans ce voyage artistique, vous admireriez avec moi les prodiges opérés par l'habile ciseau de nos sculpteurs catholiques ; la multitude de petites statues placées dans les ogives, dans les niches, sous les tours, et veillant à la garde du sanctuaire ; les nombreux tombeaux de Papes, d'évêques avec la tiare, la mitre, la crosse, de seigneurs et de chevaliers avec la cuirasse et le glaive, puis les chœurs d'apôtres, de martyrs, de saints, les chefs-d'œuvre d'un Sansovino, d'un Cellini, d'un Bernin, d'un Bouchardon, d'un Canova et surtout d'un Michel-Ange, vous jetteraient dans le ravissement. Dans ce grand concert des beaux-arts, je ne voudrais pas oublier la musique, suave émanation de l'harmonie divine, que les législateurs anciens mettaient, avec la religion et les lois, au rang des premiers éléments civilisateurs, et qui a eu de si nobles représentants dans un Palestrina, un Allegri, un Cherubini, un Bach, un Mozart, un Haydn, etc. C'est un fait évident que l'Eglise, avec la magnificence de ses pompes religieuses, avec son culte du beau idéal, a été le génie inspirateur des beaux-arts ; c'est elle qui a inventé les notes de la musique et produit les plus grands artistes ; c'est elle enfin qui a le plus contribué à cette efflorescence dont nous admirons chaque jour les splendeurs.

\* \*

Je pourrais résumer, Messieurs, toute ma démonstration en faveur de l'Eglise considérée comme puissance civilisatrice, en vous montrant Rome chrétienne, la ville des papes, le cœur de la catholicité. Oui, Messieurs, allez à Rome, non pas seulement en touristes, mais en observateurs sérieux et intelligents ; à côté des théologiens plongés dans les études abstraites, à côté des philosophes de premier mérite, vous rencontrerez des littérateurs brillants, des savants modestes, mais plus solides que toutes les gloires factices du rationalisme, des linguistes, des archéologues tels qu'on n'en trouve nulle

part ailleurs ; jamais ils ne se sont plaints de ce que l'Eglise mit des entraves à leur génie et à leurs investigations ; au contraire, ils sont les premiers à proclamer que l'Eglise stimule leurs recherches et les encourage au travail. Pénétrez dans les grandes basiliques de Rome, et les beaux-arts dans leur splendeur, vous diront d'un commun accord : Si nous régnons en maîtres dans ces sanctuaires, si nous sommes ici le reflet le plus pur du beau et du vrai, si nous sommes supérieurs à ce que le reste de l'Europe peut vous offrir, c'est à l'Eglise que nous le devons ; c'est elle qui nous a recueillis et sanctifiés ; c'est elle qui nous a élevés au-dessus de la matière, qui nous a, pour ainsi dire, spiritualisés et faits à l'image des perfections divines. Si donc vous examinez Rome attentivement et sans préjugés, vous verrez que si son esprit mercantile et industriel n'est pas aussi développé qu'à Londres et à New-York, cependant aucune ville du monde ne possède à un plus haut degré tous les éléments d'une complète civilisation.

Après avoir parlé de l'Eglise et de la civilisation en Europe, pourquoi ne dirais-je pas un mot, en terminant, de notre cher Canada ? Ici, autant et même plus que partout ailleurs, l'Eglise a laissé des traces non équivoques, ineffaçables de son influence civilisatrice. Je puis le dire avec confiance, sans redouter un démenti ; si le Canada français est quelque chose aujourd'hui, s'il a survécu aux épreuves multiples par lesquelles il a plu à la divine Providence de le faire passer, s'il n'a pas succombé dans ses luttes contre l'élément étranger et devant l'abandon de l'ancienne mère-patrie, s'il a encore toute la vigueur d'un peuple homogène, c'est à l'Eglise, c'est au clergé qu'il le doit. Que serait devenue notre belle langue française sans le clergé qui s'est fait de tout temps l'instituteur de la jeunesse et qui a toujours professé un culte réel pour cet élément vital de notre nationalité ? Aurions-nous conservé nos institutions et la religion de nos aïeux ? Où en serait maintenant le progrès moral et intellectuel de notre race au Canada sans l'Eglise ? Hélas ! l'histoire à la main, nous sommes forcés de le dire : nous aurions disparu, absorbés par une nation conquérante ; nous ne serions plus catholiques ; la langue française aurait fait place à un idiome étran-

ger ; l'ignorance et les vices qui en découlent, nous auraient amoindris en face de nos vainqueurs ; nous ne serions que l'ombre de nous-mêmes. Qui a conservé au milieu de nous, l'esprit religieux qui fait notre force ? L'Eglise. Qui a alimenté sur nos plages le feu sacré de la science, l'amour des lettres et de la philosophie, le goût des beaux-arts ? L'Eglise. Qui a élevé sur toutes les parties de notre territoire des collèges classiques, où les jeunes gens peuvent développer leur intelligence et se préparer aux luttes actives qui les attendent dans le monde ? Qui a fondé notre Université catholique provinciale et lui a assigné une place d'honneur parmi les institutions du même genre dans le vieux monde ? L'Eglise, le souverain pontife. Sachons rendre justice au clergé ; n'exagérons pas, on aveugles, les torts qu'il peut avoir quelquefois, et reconnaissons une grande vérité historique : c'est que le clergé nous a conservés français et catholiques ; c'est que le clergé nous a faits ce que nous sommes et que, sans lui, nous aurions été depuis longtemps engloutis, noyés dans l'élément anglo-saxon. Ne soyons pas ingrats et témoignons-lui en notre profonde reconnaissance.

Comme je le disais en commençant, l'Eglise exerce donc dans le monde une puissance civilisatrice immense ; elle est à la tête de tout progrès véritable. Nous avons un exemple frappant de cette bénigne influence du clergé dans la longue et féconde carrière du vénérable prélat dont nous célébrons la fête ce soir.

## ADRESSE

A MGR C. F. CAZEAU

*prélat domestique de Sa Sainteté, Vicaire-Général de l'Archidiocèse  
de Québec, membre fondateur et directeur de  
l'Institut Canadien de Québec.*

Monseigneur,

Il s'élève en ce moment autour de vous un concert d'acclamations pour célébrer le cinquantième anniversaire de votre ordination. La jeunesse, le vieil âge, le cloître, le sanctuaire, le monde, tout s'unit pour vous féliciter et bénir le Seigneur qui vous a comblé de jours et de bienfaits. Chacun semble jaloux de s'associer à votre bonheur et à la joie commune.

Où sont en effet les déshérités qui n'ont pas senti les effets de votre bonté paternelle, les humbles que n'a pas atteints votre héroïque influence, les grands qui n'ont pas recherché l'honneur de votre amitié? Vous souvenant que le prêtre appartient à la société qu'il dirige et sauve, vous avez semé sur votre passage les vertus qui purifient le monde et les grâces de l'esprit qui le charment.

Comment d'abord l'Eglise de Québec et les sociétés religieuses nées de sa charité ne vous acclameraient-elles pas, vous qui depuis un demi siècle, apôtre infatigable, travaillez avec tant de zèle dans le champ du divin Maître. Et comment aussi le peuple catholique de notre diocèse pourrait-il demeurer insensible à ce concert de louanges et de bénédictions, quand il sait que depuis tant d'années vous êtes uni par le dévouement et le sacrifice à toutes les institutions qu'il chérit.

Parmi les voix qui s'élèvent, il en est une surtout que la reconnaissance inspire, c'est la voix de l'Institut Canadien de Québec. Cet Institut, vous en avez jeté les bases avec d'autres hommes éclairés, vous l'avez dirigé par vos conseils et honoré de votre attachement.

Vous saviez, Monseigneur, que toute société littéraire est un foyer de science où peuvent puiser les esprits avides d'apprendre;

mais pour que la science n'égaré point les hommes, pour que la lumière ne soit pas plus sombre que les ténèbres, il faut que la religion soit la source ou l'objet de l'une et de l'autre. Il faut que toutes deux émanent de la vérité. En vous unissant à l'Institut dès le commencement de son existence vous lui avez fait comprendre cette haute pensée qu'il n'oubliera jamais, et votre nom vénérable l'a couvert comme d'un bouclier.

Oui, c'est par l'étude des lettres, mais des lettres chrétiennes, que les hommes sortent de l'état sauvage, se civilisent et se rapprochent de leur Créateur; voilà pourquoi en descendant de l'autel, vous avez voulu entrer dans les écoles, bénir les maîtres et les élèves, visiter les académies, fonder des associations littéraires. Vous compreniez que le prêtre doit s'associer aux œuvres profanes pour les rattacher à Dieu et vous completez ainsi l'œuvre sublime de votre ministère.

Voilà ce que vous avez fait depuis cinquante ans. Vaste est le champ où vous avez moissonné, et les gerbes de bon grain que vous avez liées sont nombreuses.

Revêtu de pouvoir considérables par Nos Seigneurs les évêques, vous avez été le ministre fidèle de leurs volontés; par votre empressement à obéir et votre ardeur à servir les intérêts de notre sainte religion, vous avez été un exemple pour vos frères. Et quand notre Eglise de Québec s'est trouvée dans la désolation par la mort de son premier Pasteur, que les charges de l'épiscopat ont pesé sur vos épaules, votre sagesse et votre fermeté dans l'exécution de vos nouveaux devoirs ont paru faire oublier qu'elle avait perdu le saint évêque qu'elle pleurait. Mais qui pourrait rappeler dans une page aussi courte les travaux nombreux que vous avez accomplis?

Les malheureux exilés de l'Irlande que vous avez recueillis avec tant de pitié, les orphelins à qui vous avez donné une famille, les affligés dont vous avez calmé les douleurs, les pauvres à qui vous avez donné du pain, les faibles que vous avez rendus plus forts dans la foi, les ignorants que vous avez instruits des vérités suprêmes, les riches que vous avez rendus sensibles aux souffrances de leurs semblables, la jeunesse instruite que vous avez applaudie, les hommes d'étude que vous avez encouragés, les cloîtres, les écoles, les couvents que vous avez dirigés par vos conseils et qui se sont multipliés comme une semence divine sur notre sol béni, tout ce qui a entendu votre parole de paix, tout ce qui a reçu votre esprit de droiture et de conciliation, tout ce qui a quelque part de votre âme, tout est dans la jubilation et le tressaillement. De toutes parts l'on se lève pour vous saluer, ou l'on s'agenouille pour bénir et remercier Dieu.

La moisson que vous avez semée est mûre. Elle couvre le champ comme une mer profonde. Le Maître peut venir. Il ne trouvera pas enfouis dans la terre les talents qu'il vous a confiés. *Euge serve bone et fidelis.*

Nous espérons, Monseigneur, que vous vivrez encore de longues années. Nous savons tous cependant ce qu'est la vie de l'homme, et ceux qui arrivent à votre âge sont appelés heureux. Ceux-

là seuls, cependant, sont véritablement heureux qui, comme vous, y arrivent chargés de bonnes œuvres et de mérites.

A cette adresse Mgr Cazeau a fait la réponse suivante :

*Monsieur le Président et Messieurs les membres de l'Institut-Canadien.*

Je vous remercie d'en cordialement de l'adresse si flatteuse que vous me présentez, pour me féliciter d'avoir complété mes cinquante années de sacerdoce.

Vous me rappelez que je suis un des membres fondateurs de votre Institut. Je suis en effet un des membres les plus anciens de cette société littérale, et je me glorifie d'avoir été associé de la sorte aux citoyens d'élite et aux jeunes gens studieux qui en ont fait partie, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Votre société a pour but d'établir une louable émulation parmi ses membres et de les encourager à cultiver les dons de l'intelligence qu'ils ont reçus de Dieu, l'auteur de tout don parfait, comme dit l'apôtre Saint-Jacques (1. 17). L'Eglise applaudit à une œuvre si digne de sa sollicitude ; elle n'a rien tant à cœur que de voir ses enfants s'efforcer de mériter par ce moyen la récompense donnée par l'Evangile au serviteur fidèle, qui a cultivé avec soin et fait fructifier les talents que le Maître lui avait confiés.

L'Institut Canadien mérite d'autant plus la confiance de l'Eglise qu'il proclame à haute voix son désir ardent d'être guidé par elle. Il sait qu'elle est la source de toute vérité, qu'elle puise son enseignement dans Celui qui est la lumière du monde, et qui, en lui donnant la mission d'enseigner, lui a promis d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

L'Eglise en s'efforçant sans cesse de faire marcher ses enfants dans le chemin qui conduit au ciel, n'a pas négligé de les initier en même temps aux lettres humaines, puisque, pendant des siècles, ses ministres étaient presque seuls à répandre de la sorte la lumière. Elle n'est pas ennemie des sciences profanes ; au contraire, elle encourage ses enfants à les étudier, pour se rendre plus utiles à la société, mais surtout pour s'élever de plus en plus vers la science qui domine toutes les autres, la science de Dieu.

Voilà ce que veut l'Institut Canadien, et à ce titre, il mérite les bénédictions de l'Eglise. En ma qualité de prêtre, j'ai donc lieu de me réjouir d'en faire partie et d'avoir ainsi ma part de mérite dans l'action bienfaisante qu'il exerce au milieu de notre vieille cité.

Je vous suis bien reconnaissant, monsieur le Président et messieurs les membres de l'Institut, de toutes les aimables choses que vous voulez bien dire à votre vieux confrère ; et, en retour, je vous prie d'accepter ses vœux les plus sincères pour la prospérité de votre société et de chacun de ses membres.

## APPENDICE.

### Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année 1880-81.

MM. L. J. C. Fiset.....	Président honoraire.
H. J. B. Chouinard.....	Président actif.
H. Adjutor Turcotte, } L. Pamphile LeMay, }	Vice-Présidents.
L. P. Sirois.....	Trésorier.
Dr. T. A. Venner.....	Assistant-trésorier,
J. Frémont.....	Secrétaire-archiviste.
Ernest Myrand, } Thomas Chapais, }	Assistants-sec.-arch.
Alphonse Pouliot.....	Secrétaire-correspondant.
Ph. Malouin, } M. Lachaine, }	Assistants-sec.-correspond.
J. P. Tardivel.....	Bibliothécaire.
P. M. A. Genest.....	Curateur du Musée.

### Bureau de Direction.

Le Président-actif ; les Vice-Présidents ; le Trésorier ; le Secrétaire-archiviste ; le Secrétaire-correspondant ; le Bibliothécaire ; le Curateur du Musée ; Mgr. Cazeau ; M. le Cnré de Québec ; M. l'Abbé Bégin ; Hon. E. J. Flynn ; Hon. Ed. Rémillard ; Hon. Pierre Garneau ; MM. P. J. Jolicœur ; D. J. Montambault ; S. LeSage ; T. LeDroit ; F. E. Hamel ; T. E. Roy ; Dr. A. Vallée ; V. Bélanger ; C. Joncas et Jules Tessier.

### Comités Permanents.

#### COMITÉ DE LECTURES ET DE DISCUSSIONS.

MM. D. J. Montambault, Prés., T. LeDroit, Hon. Ed. Rémillard, Alphonse Pouliot.	MM. Jules Tessier, Sec., L. P. LeMay, H. A. Turcotte,
--	---

#### COMITÉ DE LA SALLE DE LECTURE.

MM. Thos. E. Roy, Prés., Hon. Ed. Rémillard, F. E. Hamel, Dr. A. Vallée.	MM. C. Joncas, Sec., S. LeSage, V. Bélanger,
---	--

#### COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

MM. P. J. Jolicœur, Prés., L'abbé L. N. Bégin, Hon. P. Garneau, H. A. Turcotte.	MM. J. P. Tardivel, Sec., P. M. A. Genest, L. P. LeMay,
--	---

Le Président-actif, le Secrétaire-archiviste et le Trésorier sont de droit membres des trois Comités permanents.

**Trente-troisième Rapport Annuel du Bureau de Direction de l'Institut Canadien de Québec,**

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE PREMIER LUNDI DE FÉVRIER 1880.

MESSIEURS,

Les Directeurs de l'Institut Canadien de Québec ont l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

L'Institut, comme tout le monde, a ressenti le contre-coup de la pénurie générale, et l'état de ses recettes, pour les douze mois qui viennent de finir, est peut-être moins brillant qu'il ne l'était l'année dernière. Cependant nous croyons pouvoir dire que notre position financière s'est améliorée ; car, grâce à la prudence et au zèle de notre trésorier, nos dettes sont à peu près complètement éteintes.

Le nombre de nos membres ne s'est pas augmenté autant que nous aurions été en droit de l'espérer. Nous comptons à peine 400 membres. Or, dans une ville toute française comme Québec, l'Institut Canadien devrait pouvoir recruter facilement cinq ou six cents souscripteurs. Notre société a une très-belle mission à remplir parmi notre population. Sa salle de lecture et sa bibliothèque offrent des avantages inappréciables à ceux qui veulent en profiter ; et, par les conférences publiques données sous son patronage, elle cherche à inspirer à nos concitoyens le goût des choses de l'esprit. Sous ce rapport, l'Institut peut se flatter d'avoir rendu de nombreux et importants services à notre littérature nationale.

L'Institut Canadien s'est enrichi, dans le cours de cette année, d'un bon nombre d'ouvrages sur les sciences, l'histoire et la littérature. Nous devons signaler spécialement une magnifique collection de mémoires de diverses académies savantes de Paris. Le gouvernement français mérite l'expression de notre très-vive reconnaissance pour ce don généreux.

Depuis quelques années notre bibliothèque a fait des progrès considérables. Elle compte aujourd'hui plus de six mille volumes et un catalogue est devenu indispensable pour diriger ceux qui voudraient y faire des recherches. Votre bureau de direction s'est occupé de ce projet et nous espérons qu'il sera mené à bonne fin, malgré les nombreuses difficultés qu'offre sa réalisation.

Le 14 avril 1879, l'Institut Canadien donnait, à la salle Victoria, une séance littéraire et musicale au bénéfice de la Saint-Vincent de Paul. Nos séances sont généralement gratuites, mais l'occasion s'offrait à nous de faire la charité et nous avons cru que cette seule raison pouvait nous justifier de mettre en oubli la règle ordinaire. L'hon. juge Routhier, Son Honneur le Recorder de Québec, M. Pamphile Lemay et les membres du Septuor Haydn avaient bien voulu faire les frais de cette fête des pauvres et nous sommes heureux de reconnaître qu'ils en ont assuré le succès.

L'annuaire contient la liste des conférences données jusqu'au mois de mai ; il nous reste à enregistrer :

Une causerie sur les Missions du Labrador par le Rév. P. Lacasse (17 nov. 1879);

Une conférence sur la première administration du comte de Frontenac, par M. T. P. Bédard, (11 décembre 1879);

Une conférence sur le droit de l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse, par le Rév. P. Dazé (18 déc. 1879);

Une conférence sur l'histoire de la colonisation du Lac Saint-Jean, par M. A. Buies (22 déc. 1879);

Une conférence sur l'action de l'Eglise sur le progrès moral et intellectuel des peuples, par M. l'abbé L. N. Bégin (5 janvier 1879).

Au commencement de cette année (1880), Mgr. Cazeau célébrait le cinquantième anniversaire de son ordination. A cette occasion, il s'est élevé de tous les points du diocèse un concert unanime de félicitations en l'honneur du digne prélat qui venait de fournir une si longue et si riche carrière. Mgr. Cazeau est un des membres fondateurs et un des directeurs actuels de l'Institut Canadien. Nous avons toujours trouvé en lui un ami dévoué et nous ne faisons que remplir un devoir de reconnaissance en contribuant pour notre part à fêter ce joyeux événement. Le 5 janvier dernier, l'élite de la société de Québec se pressait dans nos salles pour entendre l'adresse présentée par l'Institut. Nous devons mille remerciements à M. l'abbé Bégin qui avait bien voulu nous prêter le concours de sa parole éloquente pour réhausser l'éclat de cette séance.

Cependant, Messieurs, nous éprouvons un regret, c'est de ne pas avoir une salle assez vaste pour convier un plus grand nombre d'auditeurs à ces fêtes littéraires. L'insuffisance du local que nous occupons se fait sentir davantage chaque année, et tous les jours nous entendons des plaintes à ce sujet. Nous sommes donc forcés de n'admettre à nos séances qu'un nombre limité de personnes, sans compter qu'avant longtemps il nous sera impossible de disposer convenablement notre bibliothèque qui fait des progrès rapides. Nos livres sont à doubles rangs sur les rayons et cependant nous avons été obligés, pour faire place, de transporter dans une autre chambre nos collections géologiques et numismatiques.

D'autres sociétés plus jeunes que la nôtre et dans des conditions moins favorables, nous ont montré ce que peuvent produire le patriotisme et l'esprit d'initiative. A nous de suivre ce noble exemple. Comme vous le savez, Messieurs, il a déjà été question d'élever un édifice digne de l'Institut et de la mission qu'il poursuit, mais ce projet, sans être abandonné, a dû être remis jusqu'à des jours meilleurs. Nous laissons à nos successeurs le soin de mettre à exécution cette généreuse pensée. N'oublions pas que vouloir c'est pouvoir, et qu'en aidant l'Institut à remplir sa mission, nous prêtons main forte à tous ceux qui travaillent à maintenir la belle langue de nos pères sur les bords du Saint-Laurent.

Le tout humblement soumis,

DR. A. VALLÉE,

Président.

ALPH. POULIOT,

Sec.-Archiviste.

**Rapport du Bibliothécaire de l'Institut Canadien de  
Québec, pour l'année terminée le premier  
lundi de février 1880.**

MESSIEURS,

D'après un calcul approximatif fait en 1877, par M. H. J. B. Chouinard, notre bibliothèque se composait à cette époque d'environ 5,570 volumes et brochures. Depuis cette date, nous avons ajouté à notre collection de livres environ 654 volumes et brochures, ce qui fait un total de 6,224.

La circulation de nos livres augmente assez rapidement. Ainsi, en 1875, le nombre de volumes sortis de la bibliothèque n'était que de 4,006 ; l'année suivante, ce nombre était de 5,343, et en 1877, de 6,061 ; en 1878, nos registres accusent une légère diminution dans la circulation de nos livres, le nombre de volumes prêtés étant de 6,050 ; l'année dernière au contraire, a vu une forte augmentation. Durant les douze mois expirés le 31 décembre dernier, nos membres ont lu 6,971 volumes. Cet état parle hautement en faveur de la popularité de notre bibliothèque.

Vous me permettrez cependant d'exprimer un regret, les dix-neuf vingtièmes, au moins, de ces 7000 volumes qui ont circulé parmi nos membres durant l'année qui vient de finir, sont des ouvrages de littérature légère. C'est un véritable événement lorsque quelqu'un demande un livre sérieux. Nous comptons pourtant sur nos rayons un beau choix d'ouvrages sur les sciences exactes, l'histoire, la philosophie, la morale, mais presque personne ne vient secouer la poussière qui s'y accumule. La lecture des meilleurs ouvrages de fantaisie ne sert qu'à délasser l'esprit, elle ne saurait ni nourrir l'intelligence, ni former le cœur, c'est une simple récréation dont il ne faut pas abuser.

Pour me faire pardonner ces remarques, que l'on pourrait considérer peut-être comme un hors-d'œuvre, je m'empresse de vous apprendre qu'un catalogue complet des ouvrages que comprend notre bibliothèque est en voie de préparation, et j'ai tout lieu de croire que mon successeur aura le plaisir de vous annoncer, à la prochaine réunion générale, que cet important travail est terminé.

Nous devons en grande partie ce catalogue à notre intelligent gardien, M. Vaillancourt, qui consacre ses moments de loisir à faire une liste alphabétique de tous les volumes que nous possédons. Une fois cette liste terminée, il sera comparativement facile de classer nos livres et de dresser un catalogue raisonné.

En terminant je dois attirer votre attention sur certains règlements de l'Institut que l'on n'observe pas avec assez d'exactitude. Ainsi chaque membre n'a le droit d'avoir en sa possession que deux volumes à la fois, et il n'est permis à personne de garder un volume plus d'un mois sous peine d'amende. L'imposition de cette amende est tombée en désuétude mais il faudra la renouveler si les abus graves qui se produisent assez fréquemment ne cessent point.

J. P. TARDIVEL.

Bibliothécaire de l'Institut Canadien de Québec.  
Québec, le 2 février 1880.

**Rapport du Trésorier de l'Institut Canadien de Québec,  
pour l'année terminée le 2 février 1880.**

RECETTES :

Balance en caisse au 4 février 1879.....	\$519 07
Octroi du gouvernement.....	500 00
Prix de 1,000 exemplaires du concours d'éloquence sur l'agriculture .....	150 00
Intérêt sur dépôt à la Caisse d'Economie.....	7 29
Montant d'un billet escompté .....	58 56
Recettes diverses .....	72 48
Contribution des membres, au 1er février 1880.....	1,167 51
	<hr/>
	\$2,474 91

DÉPENSES.

Impression de l'Annuaire No. 5 et du Concours d'élo- quence .....	\$325 00
Impression de l'Annuaire No. 6.....	104 00
Abonnement aux revues et journaux.....	93 05
Salaires du gardien et bonus .....	216 04
Impressions et annonces.....	66 36
Luminaire .....	164 55
Assurance.....	27 50
Loyer et cotisations .....	242 58
Reliure .....	69 55
Combustible .....	32 95
Achat de livres.....	385 32
Fret sur livres et frais de douane.....	106 47
Papeterie.....	8 00
Timbres poste.....	13 16
Achat pour le musée.....	5 75
Loyer de la Salle Victoria .....	15 00
Commission.....	113 58
Dépenses contingentes.....	132 59
Balance en caisse.....	353 47
	<hr/>
	\$2,474 91

ACTIF.

Bibliothèque et ameublement.....	\$8,600 00
Montant dû par le Bureau de l'Instruction Publique.....	50 00
Arrérages de souscriptions .....	1,000 00
	<hr/>
	\$9,650 00

PASSIF.	
Billet promissoire à la Banque Nationale.....	\$60 00
Dettes passives, environ.....	190 00
	<hr/>
	\$250 00

Le tout respectueusement soumis.

L. P. SIROIS,  
Trésorier.

Québec, 2 février 1880.

**Liste des livres reçus du Gouvernement français en  
décembre 1879.**

HISTOIRE, SCIENCE, LITTÉRATURE.

- Académie française, recueil de discours de réception (1860 à 1869)  
2 volumes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie (1870 à 1879), première partie.
- Histoire littéraire de la France, tomes 25, 26 et 27.
- Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, tome 25.
- Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 6  
volumes.
- Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions  
et Belles-lettres, tomes 7, 8 et 9, première série, première partie,  
tomes 6 et 8 première série, deuxième partie; tome 5 (2 vol.)  
deuxième série, première et deuxième partie.
- Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale,  
tomes, 23 1<sup>ère</sup> partie, 22 (deux vol.) 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> partie, 23, 24, 25, 26,  
27 et 28, 2<sup>e</sup> partie, et tome 15, tables alphabétiques.
- Recueil de mémoires relatifs à l'observation du passage de Vénus  
sur le soleil, deux tomes et un supplément (4 vol)
- Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut impérial de  
France, tomes 18 et 19 (sciences mathématiques et physiques)
- Académie des sciences—comptes-rendus hebdomadaires des séances  
: tomes 59, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74,  
75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86.
- Mémoires de l'Académie des sciences: tomes 34, 35, 36, 37, (deux  
vols. 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> parties) 38 et 40.
- Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences,  
tomes 21, 22, 23, et 24, 25 26 deuxième série.
- Gallia christiana, 3. vol., texte latin.
- Recueil des historiens des croisades, tome 1, historiens grecs, texte  
grec et latin; tome 1, documents arméniens, texte arménien et  
français; tome 1, historiens orientaux, texte arabe et français;  
tome 2, deuxième partie, texte arabe; tome 3, historiens occi-  
dentaux, texte latin.
- Recueil des historiens de France, tomes 22 et 23.
- Tables chronologiques des diplômes chartes, lettres et actes imprimés  
concernant l'histoire de France, 1 vol.

Liste des livres donnés à l'Institut en 1880.

PAR M. P. A. CHOQUETTE.

Discours prononcés à l'Assemblée Législative, P. Q., à l'appui des résolutions Joly.

PAR M. FAUCHER DE ST. MAURICE.

Relation de ce qui s'est passé, lors des fouilles faites par ordre du Gouvernement dans une partie des fondations du Collège des Jésuites de Québec, (don de l'auteur).

PAR L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Annuaire 1879-1880, 1880-1881.

PAR L'INSTITUT CANADIEN FRANÇAIS D'OTTAWA.

Institut Canadien Français d'Ottawa, 1852-1877.

PAR L'HON. P. J. O. CHAUVEAU.

Université Laval à Montréal, clôture de l'année Académique 1878-1879, 2 copies. Annuaire de l'Institut Canadien Français d'Ottawa, (brochure).

PAR MGR RAYMOND.

Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Revue universelle des sciences, des lettres et des arts, E. Maccary.

PAR M. LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE.

Visite de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille.

Annuaire 1879-1880.

Edouard-le-Confesseur, tragédie en cinq actes.

PAR M. ERNEST THORIN, PARIS.

Catalogue mensuel de Dufaure, Paris, (novembre, décembre et janvier).

Catalogue des livres anciens.

PAR M. J. P. TARDIVEL.

L'Anglicisme, voilà l'ennemi, (don de l'auteur).

PAR LE COBDEN CLUB, LONDRES.

The financial Reform Almanach. for, 1880.

The Western Farmer of America.

PAR M. B. SULTE.

Chronique trifluvienne, (don de l'auteur).

Chants Fugitifs, (don de l'auteur.)

PAR M. L. P. LEMAY.

Rapport sur les archives nationales pour 1876 et 1877, par A. Caury.

Ministère de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux Arts,  
Exposition universelle de 1878, 2 vols.  
Glossaire du centre de la France, (Lambert).  
Mémoire de la Société Historique de Montréal.  
Voyage de Kalm en Amérique.

PAR LA CORPORATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

City Treasurer's Accounts, 1878-1879.

PAR M. LE CHEVALIER BAILLARGÉ.

Bulletin de Statistique Municipale, (Paris).

Revista Universale Voltri, 1878.

Revue Géographique Universelle.

PAR LE SÉMINAIRE DE NICOLET.

Annuaire 1879-1880.

PAR M. D. J. MONTAMBAULT.

Rules of the House of Assembly.

PAR M. L. J. CASAULT.

Débats, Chambre des Communes 1880, 2 vols.

PAR M. BOUCHER DE LA BRUÈRE.

Le Saguenay, (don de l'auteur).

PAR M. E. GAGNON.

Le Saguenay et la Vallée du Lac Saint-Jean.

PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE AU CANADA.

Plusieurs statuts, rapports et livres bleus.

PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Plusieurs statuts, rapports et livres bleus.

PAR LA SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL.

Rapport du Conseil Supérieur du Canada.

PAR M. J. DEMERS.

Rapport des opérations de la Commission Géologique du Canada  
1877-1878, avec cartes appropriées.

PAR M. E. TASSÉ.

Le Nord-Ouest.

PAR M. ALPH. POULIOT.

Programmes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, l'été du  
24 juin 1880.

Liste des livres ajoutés à la Bibliothèque en 1880.

- Académie Française.—Dictionnaire, 2 vols.  
Aimard (Gustave).—Chercheurs de pistes.  
— Jim l'Indien.  
— Le Voladero.  
— Le Guarani.  
— Les Gambucinos.  
— La loi de Lynch,  
— Sacramenta.  
— Les Chasseurs d'Abeilles.  
— Les pieds fourchus.  
— Les forestiers du Michigan.  
— L'Aigle noir des Dacotahs.  
— Les terres d'or.  
— Œil de feu.  
— Une Vendetta.  
— Le Scalpeur.  
— Le mangeur de poudre.  
— Par mer et par terre, 2 vols.  
— Valentin Guillois.  
— L'Eclairer.  
— Cœur Loyal.  
— Passe-partout.  
— La main ferme.  
— Les Vaudoux.  
— Ourson Tête de fer.  
— L'Eau qui court.  
— Les francs tireurs.  
— La fièvre d'or.  
— Le chien noir.  
— Le saut de l'élan.  
— L'Olonais.  
— Cardenio.  
— Rayon de Soleil.  
— Le Comte de Warrens.  
— Les Compagnons de la lune.  
— Les Outlaws.  
— Le Capitaine d'Aventure.  
— Les Macquards.  
— Fanny Dayton.  
— Zeno Gabral.  
— Rosas.  
— Le Grand Chef des Aucas, 2 vols.  
— Le Roi des placers d'or.  
— Le Montenero.  
— Les rôdeurs de frontières.  
— L'Esprit blanc.  
— Diane de St. Hyrem.  
— Le Sacripant.

- Almard (Gustave).**—Les Coupeurs de Route, 2 vols.  
— Le Désert.  
— La Vie d'Estoc.  
— Le Capitaine Kild.  
— Le fort Duquesne.  
— Le Serpent de Satin.  
— Le vent en panne.  
— Le Vautour fauve.  
— Les Bisons blancs.  
— L'OEil Gris.  
— Le Commandant Delgrès.  
— La Caravane des Sombreros.  
— Cœur de Panthère.
- Ainsworth.**—Crichton.
- Aubineau.**—Le saint homme de Tours.
- Auvray.**—Promesse de Marcelle.  
— Histoire de l'Empereur Nicolas.
- Biard.**—Pile ou face.  
— Les Clientes du Docteur Bernapins.  
— La terre chaude.
- Bishop.**—En canot de papier depuis Québec.
- Boisonas.**—Une famille pendant la guerre.
- Bornier.**—Les Noces d'Attila.
- Bouillierie (de la).**—L'homme, sa nature.
- Brachet.**—Grammaire historique.
- Braddon.**—Lady Lisle.  
— Ralph l'intendant.  
— Le Brosseur du lieutenant, 2 vols.  
— Rupert Godwin, 2 vols.  
— Les oiseaux de proie, 2 vols.  
— L'Héritage de Charlotte, 2 vols.  
— Lucius Darwin, 2 vols.  
— Johsua Hoggard.
- Brehat.**—Aventures d'un petit Parisien.
- Bricaille.**—Le secret d'un dévouement.
- Brun (Lucien).**—Introduction à l'étude du droit.
- Bulwer-Lytton.**—Etrange histoire.
- Chandeneux (de).**—L'Automne d'une femme.  
— La croix de Mouguerre.
- Clément.**—Michel-Ange et Raphaël.
- Collas.**—Roman d'un exilé.
- Collin.**—Les deux destinées.
- Conscience.**—Le martyre d'une mère.
- D'Alq (Mme).**—Le savoir vivre.  
— La science du monde.  
— Les secrets du cabinet de toilette.
- Deville.**—Droit Canon et Droit Naturel.
- Dickens.**—L'Embranchement de Mugby.
- Des Essarts.**—Roman d'un vieux garçon.
- Falignan.**—La nièce du Balafre.

- Féval (Paul).—Le Bossu, 2 vols.  
Fleuriot.—La Rustaude.  
Fonvielle.—Néridale, 2 vols.  
Gaskell.—Marguerite Hall, 2 vols.  
Gauthier.—Voyage d'un catholique autour de sa chambre.  
Grange.—Noblesse oblige.  
— Révélations d'un Sacristain.  
Gratiolet.—De la Physionomie.  
Hello.—L'homme.  
Héricault (D').—En 1792, 2 vols.  
Hippeau.—Cours d'économie politique.  
James.—Léonora d'Orco.  
Kingsey.—Il y a deux ans, 2 vols.  
La lecture en famille, 1879.  
Laprade (De).—La vie d'un père.—Etudes d'art et de morale.  
Lasserre.—Les serpents.  
Lavergne (Julie).—Légendes du Trianon, Versailles et St. Germain.  
Lawrence.—L'épée et la robe.  
Le Bourgeois.—La goutte de miel.  
Le Breton.—Petite somme de saint Thomas d'Aquin, 5 vols.  
Le Foyer, 1879-1880.  
Legouvé.—Les pères et les enfants.  
— Conférences Parisiennes.  
— Nos filles et nos fils.  
Leprevost.—Les misérables d'autrefois.  
Lescarbot.—La Nouvelle France, 3 vols.  
Londrin.—Les Ignorances de la science.  
Longpret.—Théâtre des maisons d'éducation.  
Loth (Arthur).—Vie de saint Vincent de Paul.  
L'Ouvrier, 1879.  
Loyseau.—Lettres à Renan sur la vie d'un nommé Jésus.  
— Les Bons Apôtres.  
Magasin Pittoresque, 1879.  
Marcel.—Jours sanglants.  
— Chef-d'œuvre d'un condamné.  
Maréchal.—Un mariage à l'étranger.  
— Aventures de Jean Paul Riquet.  
Margry.—Les grandes explorations françaises.  
Maricourt.—Le combat des treize.  
Marlitt.—Elizabeth aux cheveux d'or.  
— La seconde femme.  
Marmier (X).—Nouveaux récits de voyages.  
Martin.—De Montcalm en Canada.  
Maryan.—Les Rêves de Marthe.  
Maury.—Le monde où nous vivons.  
M. B.—Institutes de Droit Naturel, 2 vols.  
Melun (Vcte. de).—Sœur Rosalie.  
Monsabré (R. P.).—Conférences de Notre-Dame, 1880.  
Murray.—Étranges histoires.  
Musée des familles, 1879.

- Navery (Raoul de).—Aventures de Martin.**  
— Les Robinsons de Paris.  
— Les naufrageurs.  
— Les victimes.  
— Le procès de la Reine.  
— La demoiselle du paveur.  
— Les voyages de Camoëns.
- Pitray (Vctesse de).—Le triomphe de Mauviette.**
- Poitevin.—Choix de petits drames, 2 vols.**  
— Collection du gymnase des enfants.
- Pontlevoÿ (R. P. de).—Vie du père de Ravignan, 2 vols.**
- Reclus (Elisée).—Histoire d'un ruisseau.**
- Renard.—Le fond de la mer.**
- Soirées dramatiques.**
- Rondelet.—L'art d'écrire.**  
— L'art de parler.
- Semaine des Familles, 1878-79.**
- Servan.—Le sire de Courcy.**
- Stahl.—Les amours d'un notaire.**  
— Maroussia.  
— Les histoires de mon parrain.
- Stoltz.—La mare aux chasseurs.**  
— Les poches de mon oncle.
- Trollope.—La veuve remariée, 2 vols.**
- Valéry-Radot.—Journal d'un volontaire d'un an.**
- Veron.—Visages sans masques.**
- Wiseman (Mgr).—Conférences, 2 vols.**
- Wood (Henry).—Le serment de Lady Adelaïde.**

Liste des revues et des journaux reçus à  
l'Institut Canadien.

REVUES.

La Revue de Montréal.  
Revue Britannique.  
Revue du Monde Catholique.  
Revue Catholique des Institu-  
tions et du Droit.  
Revue des Langues Romanes.  
La Controverse.  
Le Correspondant.  
Etudes Religieuses.  
Le Foyer Domestique.  
Canadian Monthly.  
Le Naturaliste Canadien.  
The Musical Times.  
Revue littéraire de "l'Univers."  
Le Canada Musical.  
Canadian Military Review. (Par-  
ties anglaise et française.)  
L'Album des Familles.  
Bulletin de l'Union Allet.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.

L'Illustration, (Paris).  
L'Univers illustré, "  
L'Opinion Publique.  
Canadian Illustrated News.  
The Illustrated London News  
Frank Leslie's Illustrated News-  
Paper.  
Scientific American.  
Le Journal d'Agriculture.

FRANCE.

L'Univers.

QUÉBEC.

Le Canadien.  
Le Journal de Québec.  
Le Courrier du Canada.

L'Événement.  
L'Éclaireur.  
Le Nouvelliste.  
The Evening Mercury.  
Daily Telegraph.  
L'Électeur.  
L'Écho du Peuple.  
Le Provincial.  
Le Québécois.  
Le Cri d'Alarme.  
L'Abeille.  
The Morning Chronicle.

MONTRÉAL.

La Minerve.  
La Patrie.  
Le Nouveau Monde.  
Le Courrier de Montréal.  
The Gazette.  
The Herald.

TORONTO.

The Globe.  
The Mail.  
The Monetary Times.

CANADA.

Le Journal des Trois-Rivières.  
Le Constitutionnel, "  
La Concorde, "  
La Gazette de Joliette.  
Le Franco-Canadien, St. Jean  
D'Iberville.  
Le Courrier de St. Hyacinthe.  
La Gazette de Sorel.  
La Gazette officielle de Québec.  
La Gazette d'Ottawa.  
Le Canada, Ottawa.  
Le Quotidien, Lévis.  
Le Sorelois.

**Présidents honoraires et Présidents actifs de l'Institut  
Canadien depuis sa fondation.**

PRÉSIDENTS HONORAIRES.	PRÉSIDENTS ACTIFS.						
1848-49—L'Hon. R. E. Caron.	L'Hon. M. A. Plamondon,						
1849-50 " "	M. J. B. A. Chartier.						
1850-51 " "	M. F. R. Angers.						
1851-52 " "	L'Hon. P. J. O. Chauveau.						
1852-53—L'Hon. Ls. Panet.	M. F. X. Garneau.						
1853-54—L'Hon. Sir N. F. Belleau	L'Hon. U. J. Tessier.						
1854-55—L'Hon. Jos. Cauchon.	L'Hon. N. Casault,						
1855-56—M. F. X. Garneau.	M. Cyrille Delagrave.						
1856-57 " "	M. L. J. C. Fiset.						
1857-58 " "	M. Octave Crémazie.						
1858-59 " "	M. P. J. Jolicœur.						
1859-60 " "	M. Gaspard Drolet.						
1860-61 " "	L'Hon. L. B. Caron.						
1861-62 " "	M. R. J. Z. Leblanc.						
1862-63 " "	M. Jacques Auger.						
1863-64 " "	L'Hon. H. L. Langevin.						
1864-65 " "	" "						
1865-66 " "	M. J. C. Taché.						
1866-67—M. P. A. DeGaspé.	L'Hon. H. T. Taschereau.						
1867-68 " "	L'Hon. Frs. Langelier.						
1868-69 " "	" "						
1869-70 " "	M. D. J. Montambault.						
1870-71 " "	M. T. Ledroit.						
1871-72—M. J. B. Meilleur.	" "						
1872-73—M. Cyrille Delagrave.	M. Jean Blanchet.						
1873-74—M. L. G. Baillargé.	" "						
1874-75—Hon. P. J. O. Chauveau.	M. J. F. Belleau.						
1875-76 " "	" "						
1876-77 " "	L'Hon. Ed. Rémillard.						
1877-78 " "	M. J. O. Fontaine.						
1878-79—M. L. J. C. Fiset.	<table border="0"> <tr> <td> <table border="0"> <tr> <td>M. L. P. Turcotte.</td> </tr> <tr> <td>Dr. A. Vallée.</td> </tr> </table> </td> <td> <table border="0"> <tr> <td>Dr. A. Vallée.</td> </tr> <tr> <td>M. H. J. J. B. Chouinard.</td> </tr> </table> </td> </tr> </table>	<table border="0"> <tr> <td>M. L. P. Turcotte.</td> </tr> <tr> <td>Dr. A. Vallée.</td> </tr> </table>	M. L. P. Turcotte.	Dr. A. Vallée.	<table border="0"> <tr> <td>Dr. A. Vallée.</td> </tr> <tr> <td>M. H. J. J. B. Chouinard.</td> </tr> </table>	Dr. A. Vallée.	M. H. J. J. B. Chouinard.
<table border="0"> <tr> <td>M. L. P. Turcotte.</td> </tr> <tr> <td>Dr. A. Vallée.</td> </tr> </table>	M. L. P. Turcotte.	Dr. A. Vallée.	<table border="0"> <tr> <td>Dr. A. Vallée.</td> </tr> <tr> <td>M. H. J. J. B. Chouinard.</td> </tr> </table>	Dr. A. Vallée.	M. H. J. J. B. Chouinard.		
M. L. P. Turcotte.							
Dr. A. Vallée.							
Dr. A. Vallée.							
M. H. J. J. B. Chouinard.							
1879-80 " "							
1880-81 " "							

**LISTE DES MEMBRES ACTIFS**

DE

**L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.**

**A**

Allaire, Joseph  
 Antil, Joseph  
 Angers, Edouard J  
 Archambault, Oscar  
 Archevêque de Québec, Mgr L'  
 Arel, Joseph Ferdinand  
 Auclair, Rév M Joseph  
 Auger, Amedée J  
 Auger, Jacques

**B**

Baby, William G  
 Baillargé, Louis G  
 Baillargé, W D  
 Baillargeon, Hon P  
 Barthe, J C R  
 Bazin, P J  
 Beaudet, Elisée  
 Beaudet, Eugène  
 Bédard, Simon  
 Bégin, Rév L N  
 Bélanger, Ls Jules  
 Bélanger, Victor  
 Belleau, George  
 Belleau, J F  
 Belleau, L N G  
 Benoit, Séverin  
 Berlinguet, F X  
 Bigaouette, J E  
 Blagdon, John  
 Blais, Rév M A A  
 Blanchet, Jean  
 Blanchet, L A  
 Blouin, Jean  
 Blouin, Mathias  
 Boily, J E

Bonneau, Rev M E  
 Bouchard, George  
 Brisson, N  
 Brousseau, J D  
 Brousseau, Léger  
 Brunet, J C  
 Buies, Arthur  
 Burroughs, Ed  
 Burroughs, John  
 Bussière, P G

**C**

Campeau, Félix  
 Campeau, O F  
 Caron, A P, M P  
 Caron, Hon L B, J C S  
 Carrell, James  
 Casault, Honoré  
 Casault, Hon L N, J C S  
 Casgrain, P B, M P  
 Casgrain, Thomas Chase  
 Catellier, Laurent Dr  
 Cazeau, Mgr C F  
 Cazeau, Vincent  
 Chabot, Marcel H  
 Chalifour, M Théodore  
 Chapais, Ths  
 Charland, Arth  
 Charlebois, J A  
 Chartré, Chs  
 Chassé, Félix  
 Chauveau, Hon A.  
 Chinic, E N  
 Chinic, Hon Eugène  
 Chouinard, H J, décédé pendant  
 l'année.  
 Chouinard, H J J B  
 Chouinard, Mathias

Cinq-mars, Chs  
Collet, Rév, M C A  
Côté, Augustin  
Côté, Chs T  
Cousin, Paul  
Couture, J G

D

Darveau, Joseph  
Dastous, L A  
DeBlois, Pierre  
Dechéne, F M  
Dechéne, George-Miville  
DeGuise, Chs Dr  
Delâge, J B  
Delagrave, Chs Dr  
Delagrave, Henri  
DeLéry, Hon A R C, décédé  
pendant l'année.  
Demers, Ls J  
Desforges, A  
Déry, Ed Joseph  
5 Déry, Elz A, Recorder de Qué-  
bec  
Desjardins, F  
Desjardins, L G  
DeVarences, Ferdinand  
Dion, F X  
Dion, J B  
Donati, Joseph  
Dionne, Gustave  
Dorion, Eugène  
Dorion, Isaac  
Doucet, R E B  
Doyle, William  
Drolet, Albert  
6 Drolet, Gaspard  
Drolet, Ignace  
7 Drouin, F X  
Drouin, J B  
Dubeau, E J  
Duchesnay, E J  
Duchesnay, T G, Lt-Col  
Dufresne, L N  
Dunn, Oscar  
Dupré, Edmond  
Duquet, Cyrille  
Duval, Hon J, J C B H

F

Fabre, Hon H  
Faucher de St Maurice, Narcisse  
Fiset, L J C  
Fitzpatrick, Chs  
Flynn, Hon E J, M P P  
Fontaine, J O  
Fortier, Félix  
Fortier, Dr J E  
Fortier, Taschereau  
Fortin, Hon P, M P  
Fraser, Auguste  
Fréchette, Ovide  
Frémont, J

G

Gaboury, Augustin  
Gagnon, Chs A  
Gagnon, Gustave  
Garneau, Didier  
Garneau, Nemèse  
Garneau, Hon P  
Gauthier, E C E  
Gauvreau, Elzéar  
Gauvreau, Etienne  
Genest, P M A  
Giguère Ferd  
Gilbert, J B  
Gingras, Cyrille  
Gingras, Prudent  
Girardin, Auguste  
Giroux, Edmond  
Giroux, J Elzéar  
Glackemeyer, Edmond  
Gosselin, F X  
Gouin, Chs  
Gourdeau, Alphonse  
Gourdeau, Godfroi  
Grenier, Hector  
Grenier, Napoléon  
Guay, J F

H

10 Hamel, Abraham  
Hamel, Adolphe  
Hamel, Alphonse  
Hamel, Eugène  
Hamel, Ferdinand E  
12 Hamel, Joseph

Hamel, Joseph Alfred	Lemoine, Gaspard
Hardy, Amédée	Lemoine, George
Hébert, F X	Lemoine, Jules
Hébert, J B C	Lemoine, L D
Houde, Philippe	Lepage, F R
Hudon, Théophile	Lépine, George
Huot, Edouard	LeSage, Siméon
<sup>13</sup> Huot, Emmanuel	Lesperance, Pierre
Huot, Philippe	Lessard, Louis
<b>J</b>	Letarte, Pierre Philéas
Jacques, R	Letellier de St Just, Hon L
Jobin, Adolphe	Levasseur, Théophile
Jolicœur, P J	Lindsay, C P
Joly, Hon H G, M P P	Lindsay, E B
Joncas, Charles	Lippens, Bernard
<b>K</b>	Livernois, Jules Ernest
Kirouack, François, jar	<sup>15</sup> Livernois, Victor
<b>L</b>	<b>M</b>
Labrecque, Cyprien	<sup>16</sup> Mackay, Pierre
Labrecque, Magloire Alphonse <sup>7</sup>	Maheux, Eusèbe
<sup>14</sup> Lachaine, F M	Malouin, Jacques, M P
Lacroix, Edouard	Malouin, Philippe
Lafrance, C A	Marconx, Edouard
Lafrance, Victor	Marmette, Joseph E
Laliberté, Florent	Martineau, Jean L
Laliberté, J B	Masson, P T
Langelier, Chs, M P P	McLean, John
Langelier, Hon F, M P P	Michaud, Chs R
Langlois, Edouard	Moisan, Alfred
Langlois, Eusèbe	Montambault, D J
Langlois, Jean	Moreau, Edouard
Lapointe, Grégoire	Morin, P A
Larochelle, Edouard	Myrand, Ernest
Larose, Arthur	<b>N</b>
LaRue, Achille, M P	Nadeau, Joseph
LaRue, F A H Dr	Noël, Léonidas
Laurin, J O	Normand, Fabien
Lavery, Jos J	<b>O</b>
Lavoie, Napoléon	O'Brien, Ed
Lebel, William	Ouimet, Honorable G
Leclerc, Victor N	<b>P</b>
Ledroit, Joseph	Pageau, J O
Ledroit, Théophile	Painchaud, Antonio
LeMay, Pamphile	Pampalon, Thomas
Lemieux, Téléphore	Paquet, Arthur
Lemieux, Victor	Paquet, Elzéar
Lemoine, Edouard	

Paquet, Hon E T, M P P		Sheyh, Joseph, M P P	
Paré, Alfred		Simard, L J A Dr	
Paré, G E		Sirois, L P	
Parent, Chs A	73	Stafford, Lawrence	
Peachy, J F		Suzor, C T	
Pelletier, H Cyrias			
Pelletier, Louis P		<b>T</b>	
Picard, Arthur		Taché, E E	
Picher, F X		Talbot, Aimé	
Pichette, Ovide		Tardivel, J M	
Plante, Félix		Tardivel, Jules P	
16 Poliquin, Joseph O	74	Tarte, Israël, M P P	
Potvin, Olivier		Taschereau, Hon Juge J T	
Potvin, Thomas	75	Tessier, Cyrille	
Pouliot, Alphonse		Tessier, Félix	
Pouliot, Joseph		Tessier, Jules	
Pourtier, Dr M		Tessier, Ulric, jnr	
Prévost, Capt Oscar		Tessier, Hon U J, J C B R	
Prince, Jos Eyariste		Têtu, Rév D H	
Proulx, J B Narcisse		Têtu, Laurent	
<b>R</b>		Théberge, George	
Rémillard, Hon Ed		Thibaudeau, Hon Isidore	
19 Renaud, J B	26	Tousignant, J O	
Rinfret, J O		Toussaint, F X	
Rioux, Narcisse		Trudelle, Charles	
Roberge, Amédée		Trudelle, Edouard	
Roberge, F B	27	Turcot, Edwin Dr	
Roberge, L A		Turcotte, H A	
20 Robitaille, Amédée		Turcotte, Nazaire	
Robitaille, Chs Isidore		Turgeon, Louis	
Robitaille, L A		Turgeon, Pierre Louis	
21 Robitaille, O Dr		<b>V</b>	
Rochette, L A		Vaillancourt, Alph	
Ross, Hon J J		Vallée, Arthur Dr	
21 Rouillard, Eugène	28	Vallée, Charles	
Rouleau, Fortunat, M P	29	Vallée, L P	
Rousseau, Cléophas		Vallerand, F O	
Rousseau, E Dr		Vandry, Jos, jnr	
Rousseau, H B		Vandry, Zéphirin	
Roy, F E Dr		Varin, Arthur	
Roy, George		Venner, T A Dr	
Roy, Hon D, décédé pendant l'année		Verret Hector	
Roy, Thomas Etienne		Verret, Barthelemy	
<b>S</b>		Vézina, Adolphe	
St George, Alfred E de, Dr		Vézina, George	
		Vézina, J B	
		Vézina, Ludger	

Membres Correspondants.

A L'ÉTRANGER.

FLAMENT, M. Ernest..... Fourmies, Nord (France).

AU CANADA.

- BEAUDRY, M. Jos. Ubalde ..... Beauharnois.  
BENOIT, M. Alphonse ..... Ottawa.  
BENOIT, M. Samuel ..... " "  
BONPART, M. A. de ..... Montréal.  
BOUCHER DE LA BRUÈRE, Hon. P., M. C. L. .... St. Hyacinthe.  
CANNON, M. Lawrence ..... Arthabaskaville.  
CHANDONNET, M. l'abbé T. A. .... Montréal.  
DAVID, M. L. O ..... " "  
DECAZES, M. Paul ..... Québec.  
DRAPEAU, M. Stanislas .. ..... Ottawa.  
GARNEAU, M. Alfred ..... " "  
LAFRANCE, M. P. .... Sherbrooke.  
LAPERRIÈRE, M. Augustin ..... Ottawa.  
LUSIGNAN, M. Alphonse ..... " "  
PANET, Honorable Eugène ..... " "  
PROVANCHER, M. J. N ..... Montréal.  
PROVANCHER, M. l'abbé L. .... St. Félix du Cap-Rouge.  
St. Cyr, M. D. N., M. P. P ..... Champlain.  
SULTE, M. Benjamin ..... Ottawa.  
TASSÉ, M. Joseph, M. P ..... " "

Membres Honoraires.

A L'ÉTRANGER.

BARBARO, M. le Marquis Ramiro .....	Rome (Italie).
BONNECHOSE, M. Charles de.....	Paris (France).
FOUCAULT, Comte de .....	Paris (France).
FRAAY, M. Raoul .....	“ “
GAILLARDET, M. Frédéric.....	“ “
JANNET, M. Claudio .....	“ “
JOVE, Excmo. Sr. Placido de, Vizconde de Campo-Grande .....	Madrid (Espagne).
JOVELLAR, Excmo. Sr. D. Joaquin.....	“ “
LEPLAY, M. F.....	Paris (France).
LEROY, M. Alphonse.....	Liège (Belgique).
MALLET, M. Edmond.....	Washington, D. C. (E. U.).
MARTINEZ DE CAMPOS, Excmo. Sr. D. A.....	Madrid (Espagne).
MORET, Excmo. Sr. D. Segismundo.....	“ “
O'REILLY, abbé Bernard, L. D. ....	New York (E.-U.).
P'ALACIO, Excmp. Sr. D. Manuel del.....	Madrid (Espagne).
PRENDERGAST, Ilmo. Sr. D. Jacobo.....	“ “
RAMEAU, M. E. ....	Paris (France).
SAGASTA, Excmo. Sr. D. Praxedes Mateo.....	Madrid (Espagne).
SILVELA, Excmo. Sr. D. Manuel.....	“ “
TORENO, Excmo. Sr. Conde de.....	“ “

AU CANADA.

BABY, Honorable L. F. G., J. C. S. ....	Joliette.
BOIS, abbé L. E .....	Maskinongé.
CARON, Honorable L. B., J. C. S .....	Québec.
CAUCHON, Honorable Joseph, Lieutenant-Gouver- neur de Manitoba.....	Winnipeg.
CHAUVEAU, Honorable P. J. O., ancien ministre.....	Montréal.
FOURNIER, Honorable T., Juge de la Cour Suprême.....	Ottawa.
GÉRIN-LAJOIE, M. A.....	“
HOWELLS, Honorable W. C., Consul des Etats-Unis.....	Toronto.
LEFAIVRE, M. Albert, Consul Général de France.....	Québec.
MOTHON, R. P. A. L., des Frères Prêcheurs.....	St. Hyacinthe.
PELLETIER, Honorable C. A. P., ancien ministre, Sénateur.....	Québec.
PLAMONDON, Honorable M. A., Juge de la Cour Supérieure.....	Arthabaskaville.
PREMIO-RÉAL, Ilmo. Sr. Conde de, Consul Général d'Espagne en Canada.....	Québec.
RAYMOND, Mgr. J. S., Vicaire Général.....	St. Hyacinthe.
ROUTHIER, Honorable A. B., J. C. S.....	Québec.
TACHÉ, J. C., M. D.....	Ottawa.
TASCHEREAU, Honorable Henri T., J. C. S.....	Fraserville.
VERREAU, abbé H .....	Montréal.

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	PAGE.
PREMIÈRE ADMINISTRATION DE FRONTENAC, par M. T. P. Bédard,	
1 <sup>re</sup> conférence.....	1
2 <sup>e</sup> conférence.....	21
LA CHARITÉ CATHOLIQUE A QUÉBEC, par M. Ernest Myrand.....	47
L'ÉGLISE, LE PROGRÈS ET LA CIVILISATION, conférence par M. l'abbé L. N. Bégin.....	97
ADRESSE PRÉSENTÉE A MGR C. F. CAZEAU par l'Institut Canadien de Québec.....	118
RÉPONSE DE MGR CAZEAU.....	120

---

### APPENDICE.

Officiers et directeurs de l'Institut pour l'année 1880-1881.....	121
Rapport du bureau de direction.....	122
Rapport du bibliothécaire.....	124
Rapport du trésorier.....	125
Don du gouvernement français.....	126
Dons faits à la bibliothèque.....	127
Liste des volumes achetés pendant l'année.....	129
Revue et journaux reçus à l'Institut.....	133
Anciens présidents de l'Institut.....	134
Liste des membres actifs.....	135
Liste des membres correspondants.....	139
Liste des membres honoraires.....	140